

2024

Rapport d'activités

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PARLEMENT
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



Table des matières

Le mot du président	6
Interview du secrétaire général	8
La Fédération Wallonie-Bruxelles	10

01 • L'assemblée, composition & organisation

Les députés	14
Le Bureau	16
Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus	18
La Conférence des présidents	18
La séance plénière	19
Les groupes politiques reconnus	20

02 • Le travail parlementaire au cours de la session

En séance plénière	24
En commission	28
Les « grands rapports » et autres travaux	44

03 • Le Parlement, acteur de la scène internationale

La diplomatie parlementaire	50
Les relations bilatérales	50
Les relations multilatérales	52
Les audiences d'ambassadeurs étrangers	57

04 • Un Parlement tourné vers l'extérieur

Le Parlement organise	62
Le Parlement accueille	70
Le Parlement soutient	74
Le Parlement communique	76

05 • La gestion du Parlement

Les marchés publics	82
Les bâtiments	83
Le budget et la bonne gouvernance	86
L'informatique	92
Les ressources humaines	94
Les comptes rendus des travaux	100
Les études et la documentation	101

06 • Informations pratiques

104

Le mot du président

Chère lectrice, cher lecteur,

C'est avec un grand plaisir mais aussi dans un esprit de responsabilité et une volonté de transparence que je suis heureux de vous présenter le rapport d'activités 2024-2025 du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette année a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle représentation parlementaire, reflet du choix des citoyennes et des citoyens lors des élections de juin 2024. Les 94 parlementaires élus, 46 femmes et 48 hommes, témoignent d'une parité quasiment parfaite, illustrant les progrès accomplis vers une composition enfin plus équilibrée de notre Assemblée. Ce renouvellement s'est accompagné d'une volonté réaffirmée de poursuivre le travail parlementaire avec rigueur, exigence et engagement.

Appelé à la présidence du Parlement, j'ai reçu cette marque de confiance avec reconnaissance et enthousiasme. D'emblée, j'ai pris la pleine mesure des responsabilités qui en découlent, en particulier celles de veiller à la qualité de nos débats et de garantir une gestion saine et rigoureuse de notre institution.

Conscients des contraintes budgétaires, nous avons veillé à rationaliser nos moyens en repensant nos pratiques pour maintenir un haut niveau d'exigence démocratique, tout en maîtrisant nos dépenses. À l'instar de cette première année, la nouvelle législature sera assurément placée sous le signe d'une sobriété assumée, portée par des principes et des valeurs de clarté, d'efficacité et d'intégrité.

Tout au long de cette session, les services du Parlement ont travaillé avec un grand dévouement et un vrai professionnalisme, auxquels je veux rendre hommage. Je tiens ici à saluer leurs efforts continus pour renforcer le rôle éminent du Parlement comme acteur essentiel de notre démocratie, à la fois pleinement investi dans l'exercice de ses missions spécifiques et ouvert aux évolutions et aux besoins de notre société.

Cette volonté d'ouverture, que je souhaite amplifier, se traduit par l'accueil de nombreux acteurs de la société civile. Qu'il s'agisse de jeunes, d'écoles, d'associations, de représentants du monde culturel ou de tout autre secteur, mon souhait est que chacun puisse s'approprier ce lieu démocratique que constitue notre Parlement, pour en faire un espace vivant, nourri de dialogues et d'échanges propices à l'intelligence collectives.

Notre institution est riche de ses compétences. Tous les membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont conscients de l'impact positif que celles-ci peuvent avoir sur le développement de notre société et sur le bien-être de nos concitoyens.

Ce rapport d'activités est le reflet de notre engagement collectif. Imaginez-le comme une fenêtre ouverte sur notre travail quotidien vous permettant de découvrir les actions réalisées, les défis surmontés ainsi que les projets qui nous inspirent pour demain.

Au nom du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je forme le vœu que ce rapport vous offre une vision claire de nos missions, au service d'une démocratie ouverte et vivante et d'une société responsable et solidaire.

Merci de votre intérêt et bonne lecture !

Benoit DISPA

Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Interview du secrétaire général

Monsieur le secrétaire général, la session 2024-2025 marque le début d’une nouvelle législature. Comment cette transition s’est-elle déroulée ?

Le début d’une nouvelle législature est toujours un moment charnière dans la vie d’un Parlement. Il s’agit d’accueillir de nouveaux parlementaires, de leur fournir les outils nécessaires pour exercer leur mandat dans les meilleures conditions et d’assurer la continuité des travaux parlementaires. Mon administration s’est pleinement investie dans cette mission d’accompagnement, en mettant à la disposition des parlementaires un dispositif complet de formation et d’information.

Quels sont les événements marquants de 2024-2025 que vous souhaiteriez mettre en avant ?

Parmi les nombreuses activités organisées cette année, je retiendrais tout particulièrement la conférence sur l’intelligence artificielle au sein des Parlements. Cet événement a réuni des experts de haut niveau, des parlementaires et des citoyens autour d’un thème d’actualité majeur : l’impact de l’intelligence artificielle sur le processus démocratique et le travail parlementaire. Le succès de cette conférence témoigne de l’intérêt grandissant pour ces questions et de la volonté du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de se positionner comme un espace de réflexion et d’innovation. D’autres colloques et rencontres ont également été organisés, contribuant à renforcer les liens entre le Parlement, les académiques et les citoyens.

Dans cette dynamique, comment le Parlement entend-il renforcer son engagement en matière de diversité et d’inclusion ?

Cette année, un accent particulier a été mis sur la sensibilisation à la cécité et à la malvoyance. Des formations à l’accueil des personnes malvoyantes ont été proposées à nos huissiers et une conférence a été organisée sur l’accès à l’emploi des personnes déficientes visuelles, en parallèle d’un salon réunissant acteurs associatifs et institutionnels. Ces actions s’inscrivent dans notre volonté de rendre le Parlement plus accessible et inclusif.



Quels sont les objectifs pour les années à venir ?

Poursuivre les efforts pour améliorer la transparence des travaux et moderniser nos outils numériques. La transition numérique demeure un axe stratégique, avec la dématérialisation des documents et l’amélioration de l’accessibilité des informations au grand public. Dans cette perspective, le Parlement explore avec prudence les apports potentiels de l’intelligence artificielle, notamment pour l’élaboration des comptes rendus des commissions. Des tests seront menés, par exemple, pour la rédaction de rapports d’audition, toujours sous la supervision attentive de nos agents qui demeurent nos premiers experts. Ces ambitions doivent toutefois s’inscrire dans un contexte budgétaire contraint, où il nous faut faire preuve d’efficacité et d’innovation pour faire autant – voire mieux – avec moins. Cela nous oblige à prioriser nos actions, à mutualiser les ressources et à travailler de manière encore plus transversale.

Qu’aimeriez-vous que les lecteurs retiennent de ce rapport d’activités ?

J’aimerais que ce rapport témoigne du dynamisme et de l’ouverture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous sommes une institution en mouvement, à l’écoute des citoyens et soucieuse d’apporter des réponses aux défis démocratiques de notre temps. Je souhaite aussi rappeler que le Parlement est un espace ouvert à toutes et tous. Nous invitons les citoyens à assister aux débats, à participer aux activités organisées et à découvrir, à travers notre site internet et nos réseaux sociaux, l’ensemble des actions menées par notre institution. L’engagement démocratique commence par la connaissance des lieux où se prennent les décisions qui impactent notre quotidien.

Xavier BAESELEN

*Secrétaire général du Parlement
de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

La Fédération Wallonie-Bruxelles

I. Une fête le 27 septembre

Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1er, aligne 14 000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et cette fuite consacre la victoire des insurgés. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.

À l'Hôtel de Ville de Bruxelles

Le vendredi 27 septembre 2024, l'Hôtel de Ville de Bruxelles a accueilli la séance solennelle de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, marquant la première célébration depuis le renouvellement de l'Assemblée.

À cette occasion, les discours traditionnels ont été prononcés par le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, la ministre-présidente du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le président du Parlement. Ce dernier a notamment mis en lumière l'importance du dialogue interconvictionnel et de la démocratie participative, appelant à faire de la diversité des idées une force pour l'intelligence collective. Il a souligné le rôle central de l'éducation comme levier d'émancipation et de justice sociale, en particulier face aux défis climatiques et numériques. Le président s'est également félicité d'une Assemblée rajeunie, proche de la parité, et a salué le rayonnement culturel et international de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier dans l'espace francophone.

La cérémonie a été ponctuée d'intermèdes musicaux assurés par la chanteuse Helena, originaire de Braine-l'Alleud, qui a ensuite rencontré les lauréats du concours organisé par le Parlement à l'occasion de la fête.



2. Un emblème

Le « Coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en 2011. La même année, l'Assemblée réunie en séance plénière a voté au préalable une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition, déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques de l'époque (PS, MR, cdH et Ecolo), avait été adoptée à l'unanimité.

Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de Belgique », appellation officielle consacrée dans la Constitution. Le logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, il est aussi commun à son Parlement, son gouvernement et son ministère. Il symbolise trois lettres : le F pour Fédération et pour francophone, le W pour Wallonie et le B pour Bruxelles. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.



Le 27 septembre 2024, la chanteuse belge Helena à l'Hôtel de Ville de Bruxelles lors de la séance solennelle à l'occasion de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3. Des compétences

Après un premier volet, voté en 2012, le second volet de la sixième réforme de l'État a été clôturé début 2014 : c'est à ce moment que les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'État ont été publiées au Moniteur belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et aux Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement. Cette dernière règle, le financement des différentes entités fédérées du pays, permet aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Leurs moyens propres passent ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40 %. Depuis la sixième réforme de l'État, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent :

• L'enseignement, la formation et la recherche

Les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation... ;

• Les arts et la culture

Les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre... ;

• Le cinéma, les médias et les nouvelles technologies

L'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse... ;

• L'enfance et la jeunesse

La prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), les naissances et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ;

• L'aide aux personnes

Les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces de rencontres ;

• La santé

La promotion de la santé à l'école (PSE), les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine ;

• Le sport

les stages et les centres sportifs de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), la lutte contre le dopage, les fédérations sportives... ;

• Les relations internationales en lien avec ces compétences.

4. Une capitale, Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles en vertu du décret du 10 mai 1984.

01

L'assemblée, composition & organisation



Les députés

Le Bureau

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

La Conférence des présidents

La séance plénière

Les groupes politiques reconnus

Les députés

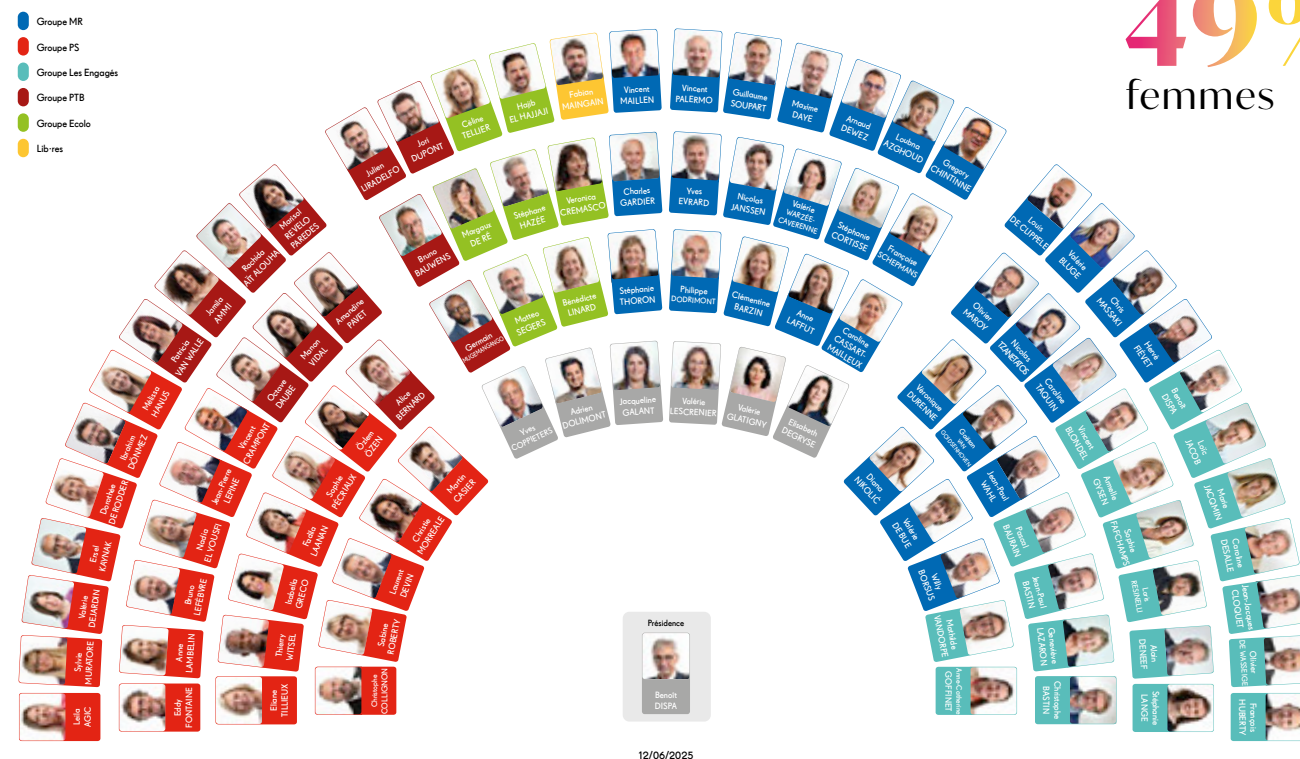
Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont élus au Parlement de Wallonie (ou leurs suppléants dans le cas d'élus ayant prêté serment en allemand) et 19 sont issus du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ils sont élus pour cinq ans.

L'hémicycle

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Communauté Française
Composition politique (Législature 2024 - 2029)

51%
hommes

49%
femmes



1. Nouveaux députés

• Mme Isabella Greco

Séance du 16 juillet 2024 en remplacement de M. Thomas Dermine, démissionnaire

• Mme Valérie Bluge

Séance du 19 juillet 2024 en remplacement de M. Fabian Culot, démissionnaire

• M. Olivier Maroy

Séance du 19 juillet 2024 en remplacement de Mme Anne-Catherine Dalcq, démissionnaire

• M. Chris Massaki Mbaki

Séance du 19 juillet 2024 en remplacement de Mme Jacqueline Galant, démissionnaire

• M. Loris Resinelli

Séance du 19 juillet 2024 en remplacement de M. François Desquesnes, démissionnaire

• M. Nicolas Tzanetatos

Séance du 19 juillet 2024 en remplacement de M. Adrien Dolimont, démissionnaire

• Mme Sylvie Muratore

Séance du 22 janvier 2025 en remplacement de M. Nicolas Martin, démissionnaire

• M. Louis de Clippele

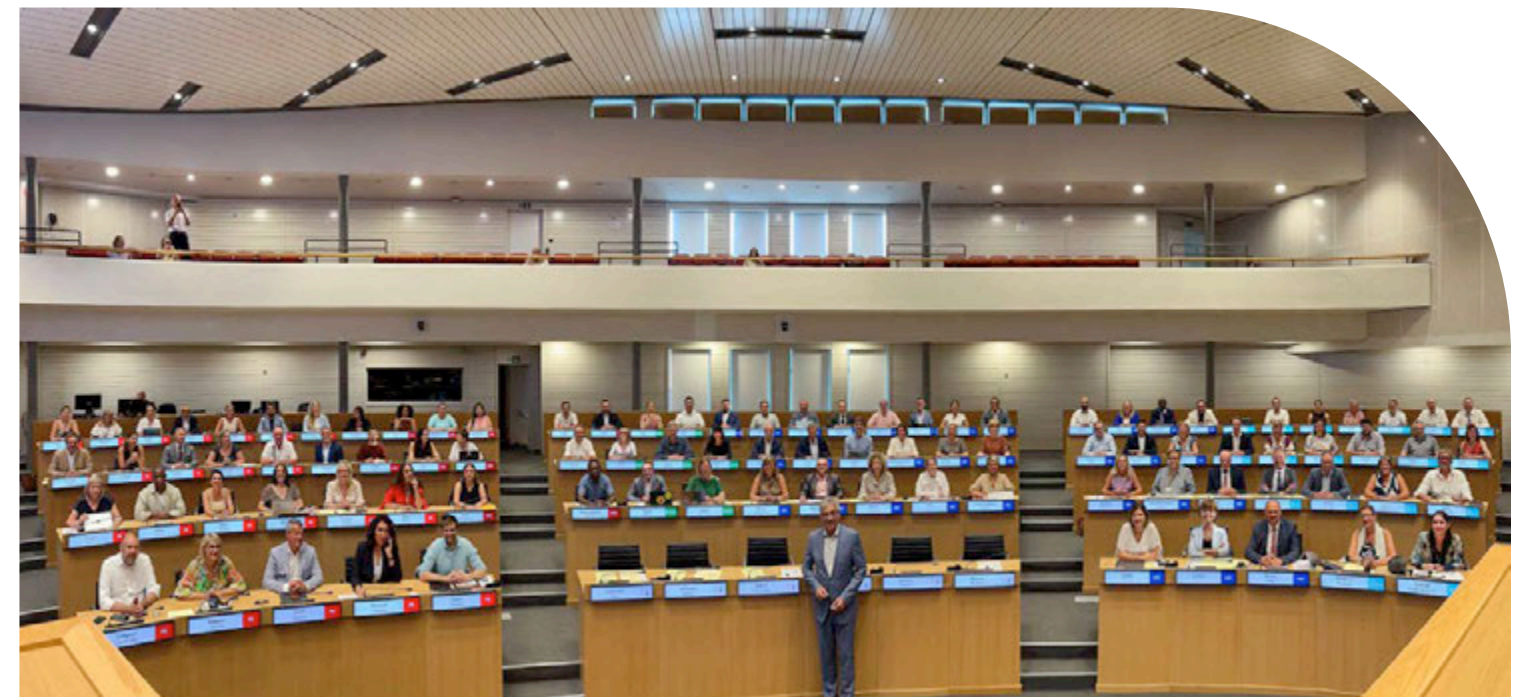
Séance du 19 février 2025 en remplacement de Mme Eléonore Simonet, démissionnaire

2. Décès d'anciens membres

En sa séance plénière du 25 septembre 2024, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de Mme Magda De Galan.

En sa séance plénière du 11 décembre 2024, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Josy Arens.

En sa séance plénière du 8 janvier 2025, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Pierre Beaufays.



3. Ordres nationaux

Le 19 février 2025, à l'issue de la séance plénière, le président du Parlement a conduit la cérémonie de remise des décorations honorifiques des Ordres nationaux attribuées par S.M. le Roi aux membres et anciens membres du Parlement et du gouvernement. Les trois ordres nationaux belges sont l'Ordre de Léopold, l'Ordre de la Couronne et l'Ordre de Léopold II. Ils sont octroyés au regard notamment de la durée de la carrière du bénéficiaire en reconnaissance des services rendus à la société. Aucun privilège ni avantage n'est attaché aux décorations des Ordres nationaux. Par arrêté royal du 1^{er} septembre 2024, les personnalités suivantes ont été décorées ou promues dans les Ordres nationaux :

- Mme Diana Nikolic,
Chevalier de l'Ordre de Léopold
- Mme Mathilde Vandorpe,
Chevalier de l'Ordre de Léopold
- M. Frédéric Daerden,
Commandeur de l'Ordre de Léopold
- Mme Caroline Désir,
Commandeur de l'Ordre de Léopold
- M. Benoît Dispa,
Commandeur de l'Ordre de Léopold
- Mme Valérie Glatigny,
Commandeur de l'Ordre de Léopold
- Mme Bénédicte Linard,
Commandeur de l'Ordre de Léopold
- M. Pierre-Yves Jeholet,
Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne
- M. Rudy Demotte,
Grand-Croix de l'Ordre de Léopold II

Le Bureau

1. Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'Assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du Parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

Lors de sa séance du 5 septembre 2024, le Parlement a décidé de reconduire le Bureau tel qu'élu le 16 juillet 2024 durant la session extraordinaire.

Lors de sa séance du 11 décembre 2024, le Parlement a désigné Mme Özlem Özen en tant que 2^{ème} vice-présidente en remplacement de M. Mourad Salhi.

Lors de sa séance du 19 février 2025, le Parlement a désigné Mme Stéphanie Cortisse en tant que 3^{ème} secrétaire en remplacement de Mme Clémentine Barzin.

Lors de sa séance du 21 mai 2025, le Parlement a désigné M. Bruno Bauwens en tant que 2^{ème} secrétaire en remplacement de Mme Alice Bernard.

Depuis sa séance du 21 mai dernier, le Bureau du Parlement est composé comme suit :



Benoit Dispa
Président, Les Engagés



Caroline Cassart-Mailleux
1^{ère} vice-présidente, MR



Özlem Özen
2^{ème} vice-présidente, PS



Anne Laffut
3^{ème} vice-présidente, MR



Sabine Roberty
1^{ère} secrétaire, PS



Bruno Bauwens
2^{ème} secrétaire, PTB



Stéphanie Cortisse
3^{ème} secrétaire, MR



2. Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du Parlement, son greffe et ses organes. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du Parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le Parlement dans les actes extrajudiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du Parlement devant la commission de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport rendu par cette même commission et relatif à la régularité des comptes. Il transmet ensuite ce rapport au Parlement qui arrête les comptes.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité, propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Quatre fois par an, tous les membres du Bureau rencontrent le greffier et ses services pour contrôler l'exécution trimestrielle du budget.

Le secrétaire général du Parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

3. En chiffres

Durant la session 2024-2025, le Bureau s'est réuni à 22 reprises, à huis clos.

22 réunions
du Bureau

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

1. Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des chefs des groupes politiques reconnus. Durant la session 2024-2025, le Bureau élargi s'est réuni à une seule reprise.

2. Compétences

Le Bureau élargi aux chefs des groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du Parlement en vue de leur adoption par la séance plénière. Conformément à l'article 14, § 5, du règlement de l'Assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

La Conférence des présidents

1. Composition

La Conférence des présidents est convoquée par le président du Parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du Parlement, ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus. Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par la ministre-présidente. Cette dernière peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

2. Compétences

La Conférence des présidents organise les travaux du Parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'Assemblée.

2. En chiffres

La Conférence des présidents s'est réunie à 20 reprises durant la session 2024-2025.

20 réunions de la Conférence des présidents



La séance plénière

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, à adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le Parlement se réunit en séance plénière pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décret normatifs. Le Parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2024-2029, le gouvernement est composé de six ministres. Ils prêtent serment devant le président du Parlement, à l'exception de la ministre-présidente qui prête serment entre les mains du Roi. Ils ne doivent pas nécessairement faire partie de l'Assemblée.

Le gouvernement est composé comme suit durant la session 2024-2025 :

- Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones
- Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
- M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche
- M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
- Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes
- Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice



Les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles / ©Jean Poucet

Les groupes politiques reconnus

1. Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du Parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du Parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres. Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers. Les groupes politiques qui composent l'Assemblée sont au nombre de cinq. Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2024-2029 :

- le groupe MR : 31 membres ;
- le groupe PS : 24 membres ;
- le groupe Les Engagés : 19 membres ;
- le groupe PTB : 12 membres ;
- le groupe Ecolo : 7 membres.

2. Les présidences de groupe

Désignés parmi les membres de leur groupe politique, les présidents de groupe (ou les « chefs de groupe ») coordonnent leur action et en déterminent la ligne de conduite politique. Les présidents de groupe organisent et convoquent les réunions de leur groupe, prennent la parole au nom de ceux-ci dans les débats, en particulier sur l'ordre du jour, et les représentent aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents..

Pour la session 2024-2025, l'Assemblée comptait cinq chefs de groupes politiques reconnus :



Diana Nikolic
cheffe du groupe MR



Martin Casier
chef du groupe PS



Mathilde Vandorpe
cheffe du groupe Les Engagés



Alice Bernard
(du 02/07/2024 au 10/09/2024)

puis



Amandine Pavet
(à partir du 11/09/2024)
cheffe du groupe PTB



Matteo Segers
(du 02/07/2024 au 13/11/2024)

puis



Bénédicte Linard
(à partir du 13/11/2024)
cheffe du groupe Ecolo



02

Le travail parlementaire au cours de la session



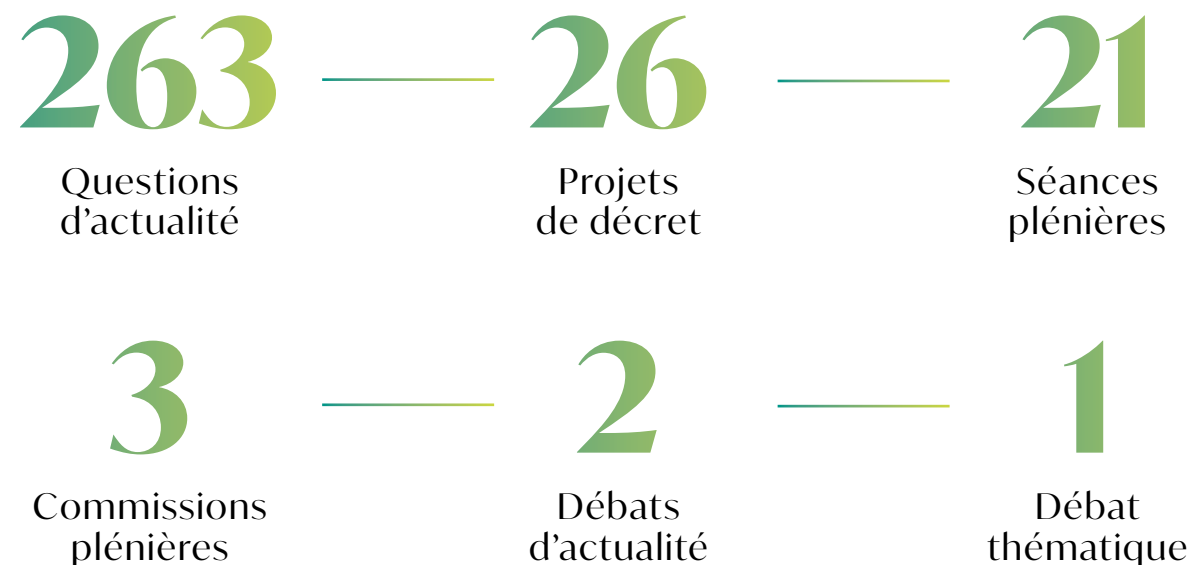
En séance plénière

En commission

Les « grands rapports »
et autres travaux

En séance plénière

1. Les chiffres de la séance plénière



2. Le contenu du travail en séance plénière

Les questions d'actualité

Les questions d'actualité sont posées lors des séances publiques à une heure décidée par le Parlement sur proposition de la Conférence des présidents, toujours avant les votes et au plus tard à 17h. Les parlementaires doivent déposer leur question par écrit avant 11h30 pour une séance l'après-midi, ou avant 9h30 pour une séance le matin. Les questions sont réparties équitablement entre les groupes parlementaires et transmises aux ministres. Elles doivent être brèves, précises, sans nécessiter d'étude préalable, et porter sur des sujets récents non déjà débattus. L'auteur a deux minutes pour poser la question, le gouvernement deux minutes pour répondre et une minute est prévue pour la réplique du député. Aucun document n'est autorisé. Le président peut regrouper des réponses similaires et refuser une question non conforme, avec possibilité de recours auprès de la Conférence des présidents.

Les débats d'actualité

Lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur un même sujet, le président, après avoir consulté les présidents des groupes politiques reconnus, peut proposer qu'un débat sur ces questions soit ajouté à l'ordre du jour.

Débat d'actualité sur « la liberté de la presse et le pluralisme »

Le débat d'actualité qui s'est tenu en séance plénière du 25 septembre 2024 a fait suite à des tweets dans lesquels la ministre des Médias s'est insurgée de la publication d'un article intitulé « Nous sommes tous racistes » sur le site de la RTBF. Le débat a porté sur plusieurs aspects : l'action de la ministre que certains ont qualifiée d'ingérence malvenue et que d'autres ont considérée comme un rappel à l'ordre justifié de la RTBF ; l'alerte que la Fédération européenne des journalistes (FEJ) a adressée au Conseil de l'Europe à la suite des tweets ; le principe de la liberté de la presse qui est consacrée dans la Constitution et dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ; le respect du pluralisme des idées ; le rôle d'impartialité et de neutralité de la RTBF inscrit dans son contrat de gestion.

Débat d'actualité sur « la grève dans l'enseignement et les inquiétudes des enseignants »

Ce débat d'actualité, qui s'est tenu lors de la séance plénière du 27 novembre 2024, fait suite aux manifestations du 26 novembre 2024 : plusieurs milliers d'enseignants, directeurs, représentants de pouvoirs organisateurs, membres du personnel administratif, représentants des fédérations des associations de parents, etc., y ont dénoncé les coupes dans le budget de l'Éducation et fait entendre leurs revendications. Le débat a porté sur les projets de réforme du gouvernement, en lien notamment avec l'enseignement qualifiant et l'instauration d'un contrat à durée indéterminée pour les enseignants, la future trajectoire du Pacte pour un enseignement d'excellence, les mesures visant à accroître l'attractivité du métier d'enseignant et à lutter contre la pénurie d'enseignants ainsi que la concertation avec les organisations syndicales.

Les débats thématiques

L'article 84 du règlement de l'Assemblée prévoit que la Conférence des présidents peut inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière des débats dits « thématiques ». Les thèmes prennent en compte soit les questions orales, soit les interpellations. Ils peuvent aussi être fixés à l'initiative d'un ou plusieurs chefs de groupe.

Débat thématique sur « la santé mentale des jeunes »

En séance plénière du 25 septembre 2024, un débat thématique s'est tenu sur la santé mentale des jeunes et sur son évolution à la suite de crises sanitaires. Au cours de celui-ci, les députés et ministres se sont relayés pour discuter de la problématique et réfléchir à des pistes de solutions. Ce débat s'inscrit dans la lignée des recommandations contenues dans le rapport sur la santé mentale des jeunes, adopté le 27 janvier 2022. Les intervenants ont fait part des actions, activées ou prévues, dans chacune des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que des synergies, existantes ou à créer, entre les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des autres niveaux de pouvoir.

Projets et propositions de décret adoptés en séance plénière

N°	Session	Type	Intitulé	Date d'adoption
18	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant diverses modifications concernant les Commissaires et Délégués près les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts	24.10.2024
29	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 mai 2024 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, relatif à l'exécution coordonnée du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques)	13.11.2024
34	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret - programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux bâtiments scolaires, à la Recherche et à la culture	11.12.2024
35	2024-2025	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024	11.12.2024
36	2024-2025	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024	12.12.2024
37	2024-2025	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025	11.12.2024
38	2024-2025	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025	12.12.2024
45	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023	11.12.2024
47	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur et de recherche	23.01.2025
58	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein de Wallonie-Bruxelles International	20.02.2025
68	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école	13.03.2025
69	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant changement du nom de l'Enseignement de Promotion sociale en "Enseignement pour Adultes"	27.03.2025
81	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019	27.03.2025
83	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 4 avril 2024 entre la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral sur la mise en œuvre intergouvernementale du règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018, établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012	10.04.2025
87	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret relatif aux exigences en matière d'accessibilité des livres numériques	24.04.2025

N°	Session	Type	Intitulé	Date d'adoption
102	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, fait à New York le 19 juin 2023	22.05.2025
103	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au protocole, fait à New Delhi le 9 mars 2017, modifiant la Convention et le protocole entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de l'Inde tendant à éviter la Double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu signés à Bruxelles le 26 avril 1993	22.05.2025
104	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018	22.05.2025
111	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités pour y intégrer un Chapitre Ibis relatif au traitement des données à caractère personnel	18.06.2025
119	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne	16.07.2025
128	2024-2025	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025	16.07.2025
129	2024-2025	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025	16.07.2025
130	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret - programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires et aux Relations intra-belges	16.07.2025
135	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le maximum à facturer, l'allocation forfaitaire pour malades chroniques et le statut de personne atteinte d'une affection chronique	16.07.2025
136	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant modification du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française	16.07.2025
137	2024-2025	Projet de décret	Projet de décret portant diverses mesures relatives à l'Enseignement	16.07.2025

Propositions de résolution adoptées en séance plénière

N°	Session	Intitulé	Date d'adoption
28	2024-2025	Proposition de résolution visant à renforcer l'inclusion des élèves malades de longue durée et leur inclusion dans les politiques d'éducation	05.02.2025
70	2024-2025	Proposition de résolution visant à développer un plan d'action pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles	04.06.2025
79	2024-2025	Proposition de résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du gouvernement fédéral visant au soutien à l'Union européenne pour parvenir par la voie diplomatique à une solution à deux États	26.03.2025

En commission

1. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte neuf commissions, dont cinq dites permanentes. Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décret, les propositions de résolution, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'Assemblée.



2. Les commissions permanentes et le comité d'avis

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

Président : M. Charles Gardier

Vice-présidents : M. Loris Resinelli
et Mme Valérie Dejardin

Commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement

Président : M. Bruno Lefèbvre

Vice-présidents : M. Gaëtan Van Goidsenhoven
et M. Guillaume Soupart

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique (jusqu'au 27 mars 2025, la dénomination était « commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique »)

Présidente : Mme Stéphanie Cortisse (jusqu'au 19 février 2025) et Mme Valérie Warzée-Caverenne (à partir du 10 mars 2025)

Vice-présidents : M. Ibrahim Dönmez et M. Ersel Kaynak

Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Président : M. Eddy Fontaine

Vice-présidents : M. Pascal Baurain et Mme Stéphanie Thoron

Commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

Président : M. Christophe Bastin

Vice-présidents : Mme Özlem Özen et M. Chris Massaki Mbaki

Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Présidente : Mme Armelle Gysen

Vice-présidente : Mme Leila Agic

3. En chiffres

Les commissions se sont réunies 118 fois au cours de la session 2024-2025.

Ventilation des commissions, de septembre 2024 à juin 2025 :

- **Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires** : 23 réunions ;
- **Commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement** : 21 réunions ;
- **Commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique** : 27 réunions ;
- **Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances** : 20 réunions ;
- **Commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement** : 22 réunions ;
- **Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes** : 1 réunion ;
- **Commission des Poursuites** : 0 réunion.

Toujours au cours de la session 2024-2025, les commissions ont enregistré :



Voici les réunions conjointes de septembre 2024 à juin 2025 :

- Deux réunions conjointes de la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires et de la commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique (6 janvier 2025 et 24 mars 2025) ;
- Une réunion conjointe du comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et de la commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (22 janvier 2025) ;
- Une réunion conjointe du comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et de la commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (25 mars 2025).

4. Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

▪ Décret portant diverses modifications concernant les Commissaires et Délégués près les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (Doc. 18 (2024-2025) n° 1 et 2)

Examen en commission : 07.10.2024
Examen en plénière : 23.10.2024

Ce décret confie au Collège réuni (rassemblant le Collège Universités et le Collège Hautes Écoles/Écoles supérieures des arts) une mission d'avis au gouvernement : cette mission permet d'assurer un contrôle cohérent et harmonisé par les commissaires et délégués dans le cadre de leurs missions. Il confie notamment aux commissaires et délégués près les universités une nouvelle mission de contrôle en matière de subsides sociaux, à l'instar de leurs collègues en charge des hautes écoles et écoles supérieures des arts. Il confie également au Collège réuni une mission relative aux obligations en matière de traitement des données à caractère personnel.

À la suite d'un échange de vues portant essentiellement sur le mécanisme de contrôle des subsides sociaux, ce décret a été adopté en commission par 8 voix et 5 abstentions. Il a été adopté en séance plénière par 49 voix pour, 31 contre et 5 abstentions.

▪ Vérification des comptes du Parlement de la Communauté française pour l'année 2023 (Doc. 40 (2024-2025) n° 1)

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 41 (2024-2025) n° 1)

Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 42 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 13.11.2024
Examen en plénière : 11.12.2024

La commission du Budget a procédé à l'approbation des comptes du Parlement pour l'année 2023. Par ailleurs, elle a examiné le projet d'ajustement du budget de fonctionnement de 2024 du Parlement, faisant suite à l'adoption du budget de fonctionnement initial de 2024, et ce, afin d'actualiser les prévisions de recettes et de dépenses de l'année en cours et de prendre en compte leur exécution. En outre, elle a examiné le budget initial de 2025 reprenant le détail des recettes et des dépenses prévisionnelles pour

l'année budgétaire concernée. Ces différents projets ont été présentés par le président et le greffier du Parlement aux membres de la commission, conformément à la version modifiée de l'article 98 du règlement du Parlement qui garantit désormais la publicité des débats relatifs à l'examen du budget et des comptes du Parlement.

Par 10 voix pour, une voix contre et une abstention, la commission a remis un avis favorable aux textes 40 et 41 et, par 10 voix pour et 2 voix contre, la commission a remis un avis favorable au texte 42. Les textes ont été adoptés en séance plénière le 11 décembre 2024 par assis et levé.

▪ Décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 35 (2024-2025) n° 1 + annexe)

▪ Décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 36 (2024-2025) n° 1 + annexes)

▪ Décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 37 (2024-2025) n° 1 + annexe)

▪ Décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 38 (2024-2025) n° 1 + annexes)

Examen en commission : 25 et 27.11.2024
Examen en plénière : 11.12.2024

Chaque année, la commission du Budget examine et adopte le budget des recettes et des dépenses de la Communauté française en prenant notamment en compte les dispositions légales en matière de financement de l'entité, les nouveaux paramètres économiques et démographiques, les politiques menées et les réalités rencontrées. Présentés par le nouveau gouvernement issu des élections du 9 juin 2024, l'ajustement du budget 2024 et le budget initial de l'année 2025 ont été examinés et adoptés par la commission le 27 novembre, après un vote qui a opposé majorité et opposition. Les textes ont été adoptés en séance plénière le 11 décembre 2024 par 50 voix pour et 38 contre.

Montants en millions d'euros (Cour des comptes) :

	Ajustement du Budget 2024	Budget 2025
Recettes budgétaires (hors section particulière)	13.098	15.741
Dépenses budgétaires (hors section particulière)	14.691	15.906
Solde budgétaire brut de l'entité	-	- 165
Solde budgétaire net de l'entité (y compris produits d'emprunts et amortissements de la dette)	- 1.593	- 1.637
Solde budgétaire net consolidé	- 1.781	- 1.844
Solde de financement SEC	- 1.143	- 1.287

▪ Décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 35 (2024-2025) n° 1 + annexe)

▪ Décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux bâtiments scolaires, à la Recherche et à la culture (Doc. 34 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 25 et 27.11.2024
Examen en plénière : 11.12.2024

Le décret-programme contient diverses dispositions qui accompagnent le projet de budget 2025 soumis concomitamment au Parlement et qui permettent la mise en œuvre en 2025 des politiques prévues dans ce projet de budget par le nouveau gouvernement issu des élections du 9 juin 2024. Le texte a été adopté par 8 voix pour et 5 voix contre. Le texte a été adopté en séance plénière par 50 voix pour et 38 contre.

▪ Décret portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur et de recherche (Doc. 47 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission (réunion conjointe de la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires et de la commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique) : 06.01.2025
Examen en plénière : 22.01.2025

Ce décret comporte des mesures visant à harmoniser ou améliorer le statut des membres du personnel dans l'enseignement supérieur, des mesures facilitant l'implémentation de l'enseignement supérieur inclusif, des dispositions clarifiant les mesures en matière de finançabilité et, enfin, des modifications techniques d'habilitations dans le cadre du décret paysage.

Le texte a été amendé sur deux aspects techniques avant d'être adopté par 17 voix et 7 abstentions. Le texte a été adopté en séance plénière par 46 voix pour, 20 contre et 12 abstentions.

▪ Décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025 (Doc. 28 (2024-2025) n° 1 + annexe))

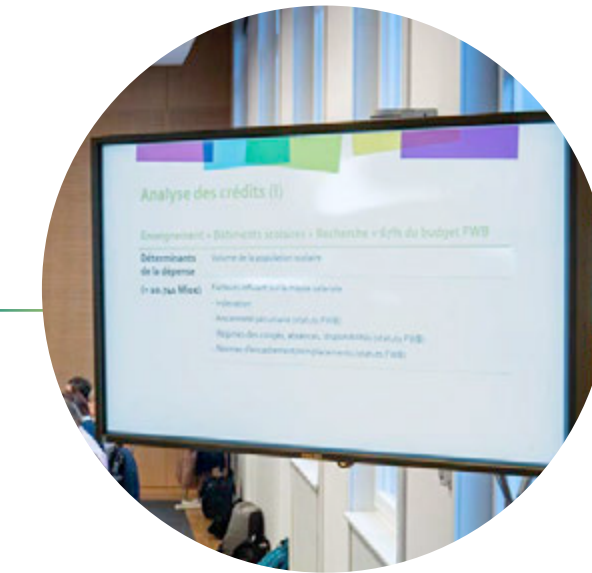
▪ Décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 29 (2024-2025) n° 1 + annexes)

Examen en commission : 30.06 et 02.07.2025
Examen en plénière : 16.07.2025

À la suite du budget initial 2025 adopté en séance plénière le 11 décembre 2024, le nouveau gouvernement a déposé un ajustement de ce budget en juin 2025 afin de prendre en compte les adaptations des paramètres économiques et démographiques, les évolutions liées au contexte de l'entité, mais également à la situation de l'État fédéral et au contexte international, dans un souci d'intégrer dans un cadre budgétaire actualisé les réformes qu'il a envisagées ou adoptées. L'ajustement du budget 2025 a été adopté par la commission le 2 juillet, majorité contre opposition. Les textes ont été adoptés en séance plénière par 48 voix pour et 36 contre.

Montants en millions d'euros (selon l'exposé général de l'ajustement du budget 2025) :

	Ajustement du Budget 2025	Budget 2025
Recettes totales hors emprunt	13.505	13.386
- Dépenses totales hors amortissement d'emprunt	15.092	15.023
+ Sous utilisation de crédits	136	165
= Solde brut	- 1.451	- 1.472
= Solde de financement SEC (après corrections)	- 1.485	- 1.287



▪ **Décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires et aux Relations intra-belges (Doc. 30 (2024-2025) n° 1)**

*Examen en commission : 30.06 et 02.07.2025
Examen en plénière : 16.07.2025*

Le projet de décret-programme contient diverses dispositions qui accompagnent le projet d'ajustement du budget 2025, soumis concomitamment au Parlement, et les politiques prévues ou réalisées par le gouvernement en 2025. Le texte a été adopté en commission par 8 voix contre 5.

En matière d'éducation notamment, ce projet de décret-programme rassemble plusieurs mesures structurantes pour le système éducatif, en conciliant ambition pédagogique et rigueur budgétaire. Il entend accompagner la réorientation des élèves de septième année, valoriser le rôle des directions, développer le numérique, tout en veillant à une trajectoire budgétaire soutenable.

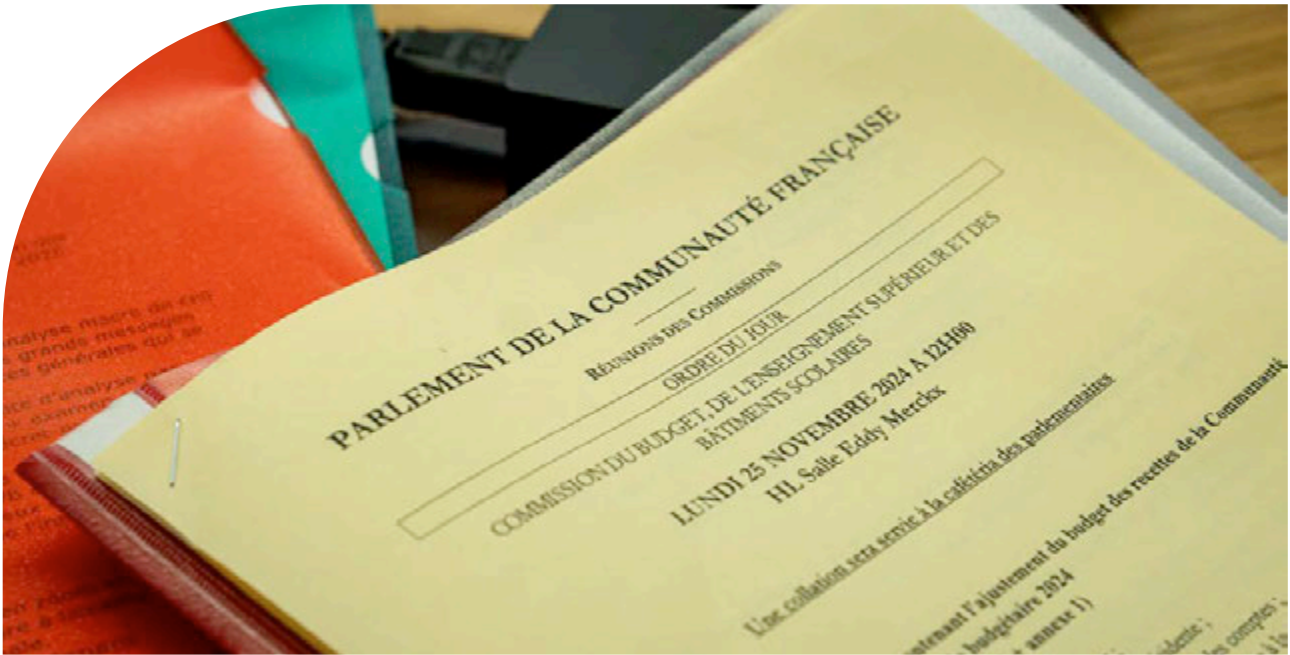
L'objectif demeure de garantir à chaque élève, chaque enseignant et chaque établissement les moyens de progresser dans un environnement moderne et innovant, tout en évitant une explosion de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui viendrait compromettre ses capacités d'actions futures.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le projet vise notamment à accorder une subvention unique à l'ASBL Art/Recherche, en complément de la subvention récurrente, à prévoir un budget et son affectation dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, les violences sexuelles et sexistes ainsi que les discriminations, à modifier l'opérationnalisation de la fin du refinancement des universités et à fixer le montant définitif de la subvention de l'Institut de promotion des formations sur l'Islam.

Concernant les bâtiments scolaires, le projet prévoit que les montants non utilisés du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (PIE) soient versés, au terme de l'attribution des deuxième et troisième appels à projets, aux services administratifs à comptabilité autonome (SACA) des bâtiments scolaires. De plus, le projet de décret permettra que le delta entre le montant initial du Plan de relance et de résilience (PRR) minoré du solde des abandons et la subvention prévisionnelle de l'Union européenne soit couvert par les moyens disponibles des fonds classiques des bâtiments scolaires. Il abroge le plafond de 50% permettant aux fédérations de pouvoirs organisateurs de majorer le plafond annuel d'octroi de garantie.

Enfin, il permet au Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française de financer la part complémentaire du PIE par ses moyens propres, à travers un prêt de l'Agence de la dette ou grâce aux réserves financières de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Le projet prévoit également une disposition relative à la rénovation des bâtiments du Conservatoire royal de Bruxelles.

Le texte a été adopté en séance plénière par 48 voix pour et 36 contre.



▪ **Décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne (Doc. 119 (2024-2025) n° 1)**

*Examen en commission : 30.06.2025
Examen en plénière : 16.07.2025*

Ce projet de décret actualise certains textes régissant l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'enseignement pour adultes. Pour certains articles, il répond à des demandes de l'administration, de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, de la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) et de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI). Il adapte les procédures de concertation au niveau de l'enseignement universitaire et il actualise la liste des données gérées au niveau de la plateforme e-paysage. Enfin, ce projet de décret transpose, en ce qui concerne les Universités, la directive européenne 2022/2041 visant à assurer des salaires minimums adéquats aux différentes catégories de personnel travaillant au sein des universités, en ce compris le personnel scientifique, en réévaluant régulièrement ce caractère adéquat à l'aune de plusieurs critères spécifiques.

Adopté en commission par 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, le texte a été adopté en séance plénière le 16 juillet 2025 par 48 voix pour, 22 contre et 14 abstentions.

▪ **Décret portant modification du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française (Doc. 136 (2024-2025) n° 1)**

*Examen en commission : 14.07.2025
Examen en plénière : 16.07.2025*

L'actualisation du décret relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles est garante de la qualité de l'enseignement dispensé au sein de ces établissements. Elle est nécessaire en raison de la création de nouveaux cursus dans l'enseignement supérieur. Elle doit donc être effectuée à intervalles réguliers, idéalement tous les trois ans, afin d'ouvrir la possibilité d'engager les nouveaux diplômés.

Ce projet de décret permet aux nouveaux diplômés d'être recrutés en vue d'assurer le suivi d'activités d'apprentissage, tenant compte de l'évolution des connaissances et permettant d'engager du personnel enseignant qualifié. Il prévoit plusieurs mesures spécifiques afin de faciliter l'implémentation de la formation initiale des enseignants (FIE). Il octroie à la Commission d'expérience utile (CREU) la mission d'examen des dossiers déposés par les candidats dans les fonctions de maître-assistant, chargé de cours, chef de travaux, professeur et chef de bureau d'études en vue de faire reconnaître cette expérience utile du métier.

Après son adoption à l'unanimité des 13 membres en commission du 14 juillet 2025, le décret a fait l'objet d'un rapport oral en séance plénière du 16 juillet 2025. Il a été adopté à l'unanimité de 84 membres.

Commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement

▪ **Décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein de Wallonie-Bruxelles International**
(Doc. 58 (2024-2025) n° 1 à 3)

Examen en commission : 04.02.2025
Examen en plénière : 19.02.2025

Afin de transposer la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, le décret vise à permettre le signalement d'informations couvertes par le secret professionnel et relatives à une irrégularité suspectée, commise ou en voie d'être commise par un membre du personnel ou par un organe de gestion de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Ce faisant, il libère le lanceur d'alerte de son obligation de garder le secret, prévue par l'article 458 du Code pénal ou en vertu d'une législation de la Communauté française ou de la Région wallonne. Adopté à l'unanimité en commission, le décret a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 84 membres présents.

▪ **Décret portant assentiment à l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019**
(Doc. 81 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 25.03.2025
Examen en plénière : 26.03.2025

L'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et le Viêt Nam auquel le décret porte assentiment repose sur le principe de l'intérêt commun et vise l'amélioration du climat d'investissement entre l'UE et le Viêt Nam en créant un environnement plus stable. Il veille également à préserver le droit des parties à réglementer dans des domaines tels que la santé, la sécurité et l'environnement. Le décret a été adopté en séance plénière par 65 voix contre 14.



▪ **Décret relatif aux exigences en matière d'accessibilité des livres numériques** (Doc. 87 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 08.04.2025
Examen en plénière : 23.04.2025

Le décret prévoit une transposition partielle de la directive (UE) 2019/882 visant à rendre les produits et services plus accessibles aux personnes handicapées et à augmenter l'accessibilité des informations pertinentes pour ces personnes.

Il impose aux prestataires de livres numériques certaines exigences fonctionnelles spécifiques afin de garantir une utilisation prévisible optimale des livres numériques par les personnes handicapées, que ce soit dans l'accès, la navigation ou la lecture. Les livres numériques édités à compter du 28 juin 2025 devront être nativement accessibles, alors que ceux parus avant cette date devront être rendus accessibles d'ici le 28 juin 2030. Par ailleurs, une exception à l'obligation d'accessibilité est prévue pour les livres numériques édités par des micro-éditeurs, pour ceux dont la mise en accessibilité entraînerait une modification significative de leur nature et pour ceux dont la mise en accessibilité entraînerait une charge disproportionnée pour le prestataire.

Adopté à l'unanimité des membres en commission, le décret a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 78 membres présents.

▪ **Décret portant assentiment à l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, fait à New York le 19 juin 2023**
(Doc. 102 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 22.04.2025
Examen en plénière : 21.05.2025

L'accord auquel le décret porte assentiment définit le cadre juridique dans lequel les activités menées dans les océans et les mers ne relevant pas des juridictions nationales doivent s'inscrire, complétant ainsi la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il encadre notamment l'accès et le partage des avantages liés aux ressources génétiques marines, les mesures telles que les outils de gestion par zone, les évaluations d'impact sur l'environnement, ainsi que le renforcement des capacités et le transfert des technologies marines.

Adopté à l'unanimité en commission, le texte a également été adopté à l'unanimité des 82 membres en séance plénière.

▪ **Décret portant assentiment au Protocole, fait à New Delhi le 9 mars 2017, modifiant la Convention et le Protocole entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de l'Inde tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu signés à Bruxelles le 26 avril 1993**
(Doc. 103 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 22.04.2025
Examen en plénière : 21.05.2025

Le protocole entre la Belgique et l'Inde auquel le décret porte assentiment tend à éviter la double imposition et l'évasion fiscale en alignant les dispositions de la Convention sur les standards actuels de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il permet notamment l'échange de renseignements bancaires et fiscaux et élargit l'échange de renseignements aux impôts de toute nature et dénomination perçus pour le compte des États contractants, mais aussi de leurs subdivisions politiques et collectivités locales. Il aligne également les dispositions de la Convention relatives à l'assistance au recouvrement.

Le texte a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 83 membres présents.

▪ **Décret portant assentiment à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018**
(Doc. 104 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 22.04.2025
Examen en plénière : 21.05.2025

Le décret donne assentiment à un accord de protection des investissements entre l'Union européenne et Singapour afin de moderniser le cadre juridique applicable aux investissements entre les parties. Cet accord vise à garantir un niveau élevé de sécurité juridique pour les investissements européens à Singapour, tout en réaffirmant le droit des États à réglementer dans l'intérêt général. Dans le cadre du règlement des différends, il prévoit un mécanisme juridictionnel public, à savoir l'Investment Court System (ICS), les parties s'engageant par ailleurs à œuvrer à la création d'un tribunal multilatéral.

Le décret a été adopté en séance plénière par 44 voix contre 39.

▪ **Modification du règlement du Parlement de la Communauté française visant à modifier l'article 79 du règlement** (Doc. 133 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 15.07.2025
Examen en séance : 16.07.2025

Cette modification organise le temps de parole pour l'examen, en séance plénière, des motions qui sont déposées en conclusion d'une interpellation développée en commission. Elle vise à garantir les conditions d'un débat riche et efficient, tout en préservant les droits de chacun. Peuvent intervenir l'auteur principal de la motion ou, en son absence, un autre signataire pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi que, pour une durée n'excédant pas deux minutes, un membre par groupe politique reconnu auquel n'appartient pas un auteur s'étant déjà exprimé. Un droit de réplique d'une minute est accordé à l'auteur principal de la motion.

Adoptée en commission à l'unanimité des 13 membres, la modification du règlement, après présentation orale du rapport des travaux en commission, a été adoptée à l'unanimité des 84 membres.



▪ **Décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école (Doc. 68 (2024-2025) n° 1)**

Examen en commission : 17.02.2025
Examen en plénière : 12.03.2025

Le décret introduit un nouveau chapitre 12 dans le livre I, titre 7, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

Ce faisant, il prévoit une interdiction de principe, sauf à des fins pédagogiques, de l'utilisation par les élèves des téléphones portables ou de tout autre équipement de communication électronique dans les écoles maternelles, primaires et secondaires, de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé, organisées ou subventionnées par la Communauté française. Ce postulat fort est renforcé par la mention explicite et in extenso des dispositions légales relatives à cette interdiction dans les règlements d'ordre intérieur (ROI) des établissements scolaires. Le décret prévoit cependant une dérogation de droit à cette interdiction de principe concernant les élèves porteur d'un handicap ou d'un trouble de santé qui nécessite l'utilisation d'équipements de communications électroniques. Dans le respect de la liberté des pouvoirs organisateurs et des écoles, les nouvelles dispositions laissent le soin aux établissements scolaires de déterminer les modalités de mise en œuvre de l'interdiction, de la dérogation et des éventuelles sanctions. Ces modalités ne peuvent toutefois pas vider de sa substance l'interdiction de principe portée par la présente législation.

Après avoir été adopté en commission par 11 voix et 2 abstentions, le Parlement a adopté ce texte en séance plénière par 72 voix et 11 abstentions.

▪ **Décret portant changement du nom de l'Enseignement de promotion sociale en « Enseignement pour adultes » (Doc. 69 (2024-2025) n° 1)**

Examen en commission : 10.03.2025
Examen en plénière : 26.03.2025

Ce décret établit le changement officiel de l'appellation « Enseignement de promotion sociale » en « Enseignement pour adultes » et il habilite le gouvernement à adapter en conséquence l'ensemble des textes législatifs et réglementaires afin d'assurer leur cohérence avec cette nouvelle dénomination. Ce changement de nom vise à renforcer la visibilité et la reconnaissance de cet enseignement,

conformément aux recommandations du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale (CGEPS) et aux constats issus de l'État des lieux 2023. Le public cible et les missions de cet enseignement, tels que définis par le décret du 16 avril 1991, sont maintenus.

Adopté en commission, le projet de décret est adopté en séance plénière par 68 voix et 11 abstentions.

▪ **Décret portant diverses mesures relatives à l'Enseignement (Doc. 137 (2024-2025) n° 1)**

Examen en commission : 14.07.2025
Examen en séance : 16.07.2025

Le décret regroupe des mesures techniques et transitoires visant à améliorer la lisibilité, la continuité et la qualité de l'enseignement obligatoire, sans constituer une réforme structurelle. Il poursuit des objectifs de simplification administrative, d'adaptation des dispositifs existants et de cohérence avec les réformes, en ce compris quant au moment où certains dispositifs doivent entrer en vigueur.

Il allège certaines procédures, introduit des modalités transitoires pour le certificat d'études de base (CEB), prévoit un enseignement synchrone expérimental pour les élèves malades de longue durée et règle l'usage des doublets abrégés dans les apprentissages. Parmi les autres dispositions majeures figurent les modifications relatives aux jurys linguistiques, la possibilité pour les élèves du secondaire d'effectuer un stage à l'étranger sans dérogation ministérielle, la nouvelle grille de calcul des emplois dans les internats de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), la clarification de la distinction entre accès et admission à l'enseignement supérieur pour ce qui est de l'équivalence des diplômes étrangers. Il prévoit le report de plusieurs réformes telles que la généralisation du dossier d'accompagnement des élèves (DAccE), l'instauration du dossier PEQ (parcours d'enseignement qualifiant), les chambres inter-réseaux de recours et le nouveau schéma de lutte contre le décrochage scolaire.

Le décret, après son adoption le 14 juillet 2025 en commission par 8 voix contre 5, a fait l'objet d'un rapport oral en séance plénière du 16 juillet 2025 et il a été adopté par 48 contre 36.

▪ **Décret modifiant le décret du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités pour y intégrer un chapitre Ibis relatif au traitement des données à caractère personnel (Doc. 111 (2024-2025) n° 1)**

Examen en commission : 03.06.2025
Examen en plénière : 18.06.2025

Ce décret encadre, dans le strict respect du règlement général de protection des données (RGPD), le traitement des données à caractère personnel dans le domaine de la santé scolaire par les institutions de la Communauté française. Il définit les responsabilités des acteurs concernés, les finalités des traitements ainsi que les règles d'accès, de conservation et de sécurité des données. Il s'inscrit dans les missions spécifiques de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), des services de promotion de la santé à l'école (PSE) et des centres psychomédicosociaux (PMS) de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et il leur permet d'exercer ces missions en assurant la conformité légale du traitement des données des élèves.

Adopté à l'unanimité des 12 membres en commission, il a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 85 membres.

Commission des Sports, de
la Fonction publique et de la
Simplification administrative,
des Médias et de la tutelle sur
Wallonie-Bruxelles Enseignement

▪ **Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 mai 2024 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, relatif à l'exécution coordonnée du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (Doc. 29 (2024-2025) n° 1)**

Examen en commission : 22.10.2024
Examen en plénière : 13.11.2024

Le règlement sur les services numériques est entré en vigueur le 17 février 2024. Certains de ses aspects devaient faire l'objet d'actes législatifs dans les pays de l'Union européenne. C'est le cas de la désignation des autorités compétentes et du coordinateur pour les services numériques. La désignation de ce coordinateur ainsi que les modalités de collaboration avec

les autorités compétentes aux niveaux fédéral et communautaire devaient faire l'objet d'un accord de coopération. Le décret a pour objet de donner assentiment à cet accord de coopération.

Le décret a été adopté en séance plénière par 78 voix et 11 abstentions.

▪ **Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 4 avril 2024 entre la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral sur la mise en œuvre intergouvernementale du règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018, établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 (Doc. 83 (2024-2025) n° 1)**

Examen en commission : 25.03.2025
Examen en plénière : 9.04.2025

Le règlement (UE) 2018/1724 vise à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et l'orientation vers l'utilisateur des services publics pour les citoyens et les entreprises de l'Union. À cette fin, les administrations nationales doivent développer un réseau de portails afin d'informer tant les citoyens que les entreprises, de leur permettre de réaliser certaines procédures administratives en ligne ainsi que de bénéficier d'un service d'assistance. Il vise ainsi à faciliter la vie des citoyens et des entreprises en les aidant à accéder aux informations et procédures via un interlocuteur d'entrée unique. Le décret donne assentiment à l'accord de coopération entre les différentes entités du pays relatif à la mise en œuvre de ce règlement européen.

Le décret a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 84 membres présents.



5. Les propositions de décret et/ou de résolution discutées en commission

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

(REJETÉE)

- Proposition de résolution visant à assurer un meilleur déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (Doc. 14 (2024-2025) n° 1)

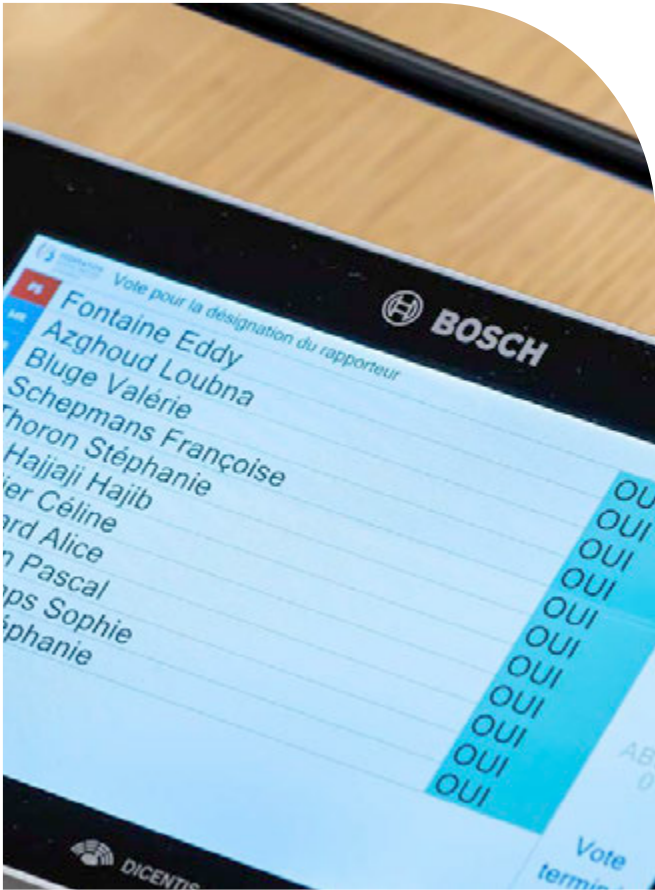
Examen en commission : 17.02.2025
Examen en plénière : 12.03.2025

La proposition de résolution, qui émane du groupe PS, demande la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). La VAE constitue une voie d'accès à l'ensemble des grades académiques et certificats ou à la validation de crédits ECTS (European Credit Transfer System). Dès lors, d'après les auteurs du texte, elle agit comme un outil d'émancipation pour le citoyen et de développement économique pour les régions. Son potentiel n'est donc pas suffisamment exploité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les auteurs demandent dès lors au gouvernement d'agir en vue de mettre à disposition des publics concernés et des établissements d'enseignement supérieur les leviers utiles à un meilleur déploiement de la VAE. Au cours de la discussion, les groupes de la majorité ont rappelé l'intérêt de la VAE, mais ont regretté le manque d'objectivation et de propositions solides dans le texte. Les groupes de l'opposition ont, quant à eux, salué le fait que le texte prend en compte les parcours et vécus particuliers des personnes qui reprennent des études ; à leurs yeux, la résolution participe à l'harmonisation, la réduction des inégalités, l'accès aux qualifications et la facilitation des évolutions de carrière. La proposition a été rejetée par 8 voix contre 5 en commission et par 47 voix contre 35 en séance plénière.

- Résolution visant à développer un plan d'action pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 70 (2024-2025) n° 1 à 3)

(REJETÉES)

- Proposition de décret visant la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlements et de discriminations en particulier les violences sexistes et sexuels dans l'enseignement supérieur (Doc. 82 (2024-2025) n° 1 à 3)



- Proposition de résolution visant à renforcer urgemment le cadre légal pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 26 (2024-2025) n° 1 à 3)

Examen en commission : 19.05.2025
Examen en plénière : 04.06.2025

Au regard de l'objet identique, la commission du 19 mai 2025 a décidé de discuter conjointement de ces trois propositions.

Ces trois textes s'inscrivent dans le prolongement d'actions à entreprendre, selon diverses manières, pour donner suite aux constats posés dans le rapport « BEHAVES » (Bien-être, harcèlement et violences dans l'enseignement supérieur – v. infra dans le chapitre relatif aux auditions menées par les commissions).

La proposition de décret, qui émane du groupe PS, vise à fixer un cadre légal pour protéger et accompagner les étudiants victimes de harcèlements, de discriminations et, en particulier, de faits de violences sexistes et sexuels. Ce cadre devra s'appliquer à tous les établissements d'enseignement supérieur : universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts.

Antérieurement à cette proposition de décret, le groupe PS avait également déposé une proposition de résolution dans laquelle il sollicite plusieurs actions de la part du gouvernement, notamment l'instauration d'un cadre légal comportant plusieurs balises : un plan stratégique de lutte contre le harcèlement, une référence aux harcèlements dans les règlements des établissements, une formation destinée aux membres du personnel, une procédure de signalement interne et externe, une procédure de sanction des auteurs de harcèlement, etc.

La seconde proposition de résolution, déposée par les partis de la majorité MR-Les Engagés, sollicite de la part du gouvernement l'adoption d'un plan d'action spécifique à l'enseignement supérieur visant à lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et, ainsi, à mieux protéger et à accompagner les étudiants, doctorants, chercheurs et membres du personnel.

Neuf balises minimales y sont mentionnées : l'intégration du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles dans les règlements disciplinaires des établissements, les formations destinées au personnel et aux conseils étudiants, l'instauration de procédures de signalement et de traitement de plaintes, la protection des victimes contre les représailles, la communication sur les faits répréhensibles, le lancement d'actions de prévention et de sensibilisation, le relais vers les centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS).

Seule la résolution visant à développer un plan d'action pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 70 (2024-2025) n° 1) a été adoptée par 8 voix et 5 abstentions. Elle fut adoptée en séance plénière par 48 voix pour et 38 abstentions.

La proposition de décret visant la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlements et de discriminations en particulier les violences sexistes et sexuels dans l'enseignement supérieur (Doc. 82 (2024-2025) n° 1), rejetée à l'issue de la discussion en commission, fut également rejetée en séance plénière par 39 voix pour et 47 voix contre.



Commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement

- Proposition de décret spécial modifiant l'article 41 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles afin de consacrer le droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu (Doc. 19 (2024-2025) n° 1)
- Proposition de décret précisant les modalités pour l'auteur d'une pétition d'être entendu (Doc. 20 (2024-2025) n° 1)
- Proposition de modification du règlement du Parlement de la Communauté française visant à modifier l'article 85 du règlement (Doc. 21 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 18.02.2025 et 22.04.2025

Ces trois propositions, déposées par le groupe Ecolo, ont fait l'objet d'une discussion conjointe. Selon les auteurs de ces textes, l'enjeu réside dans la participation citoyenne, dans le but d'améliorer la confiance entre les citoyens et les institutions. Ces propositions visent à moderniser le droit de pétition, à le rendre plus accessible et à organiser le droit pour un pétitionnaire d'être entendu au sein du Parlement.

Dans le cadre de ses travaux, la commission des Affaires générales a demandé et obtenu le retour d'expériences d'autres parlements. Une note juridique, permettant d'appréhender le droit de pétition de manière plus globale, a également été élaborée.

Afin d'enrichir la discussion, la commission des Affaires générales a décidé par consensus d'ajourner la discussion des trois textes et de constituer un groupe de travail informel.

(REJETÉE)

- Proposition de résolution relative à la reconnaissance formelle par la Belgique et par l'Union européenne de l'État de Palestine (Doc. 25 (2024-2025) n° 1 à 3)

Examen en commission : 18.02.2025
Examen en plénière : 26.03.2025

Pour les membres du groupe PS, auteurs de la proposition, la solution du conflit israélo-palestinien passe par la reprise urgente et effective des négociations afin de parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux États démocratiques et indépendants, ayant le droit de vivre en paix et en sécurité avec des frontières mutuellement reconnues, acceptées et respectées.

Cette proposition de résolution formule une demande précise et spécifique pour un geste diplomatique fort, à savoir la reconnaissance d'un État palestinien à part entière, au-delà du statut diplomatique particulier déjà reconnu

à l'Autorité palestinienne par la Belgique. Cet acte diplomatique fort permettrait de soutenir le processus de paix et le principe d'une solution négociée et définitive entre les parties. Il entraînerait une responsabilisation pleine et entière de ces deux parties sur un pied d'égalité. En filigrane, cet acte confirmerait le rôle positif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Belgique en faveur de la paix et de l'équité nécessaire pour l'obtenir.

En séance plénière du 26 mars 2025, le texte fut rejeté par 47 voix contre 32.

- Résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du gouvernement fédéral visant au soutien à l'Union européenne pour parvenir, par la voie diplomatique, à une solution à deux États (Doc. 79 (2024-2025) n° 1 à 4)

Examen en commission : 13.03.2025
Examen en plénière : 26.03.2025

Pour les auteurs de cette proposition de résolution, issus de la majorité MR-Les Engagés, la situation en Israël et en Palestine requiert une approche mesurée, articulée autour de la voie diplomatique et d'un dialogue constructif. Un cessez-le-feu stable et une reconstruction équitable, sans déplacement forcé, sont impératifs.

À travers ce texte, la Fédération Wallonie-Bruxelles se montre favorable à une solution à deux États qui garantisse à la fois la sécurité d'Israël et permette la reconnaissance de la Palestine, dans le respect de l'intégrité territoriale. Après une discussion conjointe en plénière avec la proposition de résolution relative à la reconnaissance formelle par la Belgique et par l'Union européenne de l'État de Palestine (Doc. 25 (2024-2025, n° 1 à 3), la résolution fut adoptée par 47 voix contre 10 et 22 abstentions.

(REJETÉE)

- Résolution visant à une juste rémunération des artistes plasticiens au sein des institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 13 (2024-2025) n° 1 à 3)

Examen en commission : 11.03.2025
Examen en plénière : 26.03.2025

Dans leur proposition de résolution, les auteurs, du groupe PS, affirment que, trop souvent, certains lieux d'exposition s'exonèrent de toute rémunération au bénéfice des artistes plasticiens

lorsqu'ils présentent leurs œuvres. Dans leur proposition de résolution, ils demandent au gouvernement d'instaurer des actions concrètes afin d'assurer, au travers d'un droit d'exposition et de monstration, une juste rémunération aux artistes plasticiens lorsqu'ils sont exposés dans les institutions publiques reconnues et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils incitent également le gouvernement à entamer une réflexion et des échanges avec les différents niveaux de pouvoir afin de rendre le droit de monstration obligatoire pour toute institution publique qui expose un artiste ayant son siège en Fédération Wallonie-Bruxelles. En séance plénière, ce texte a été rejeté par 47 voix contre 32.

(REJETÉE)

- Proposition de résolution relative au soutien aux secteurs culturels et au renforcement de l'accès à la culture (Doc. 89 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 22.04.2025

À travers ce texte, les auteurs du groupe PS tendent à envoyer un signal clair à l'attention du monde de la culture : ils souhaitent reconstruire un consensus politique garantissant la liberté d'expression des artistes et acteurs associatifs, tout en créant un cadre de soutien public fort fondé sur des critères et procédures objectifs. Ils réaffirment également leur engagement envers une société démocratique dans laquelle la culture est accessible à tous.

Le texte a été rejeté en commission par 8 voix contre 5.



Commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

(REJETÉE)

- Proposition de résolution relative à la poursuite des politiques de renforcement progressif de la gratuité scolaire (Doc. 12 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 23.09.2024
Examen en plénière : 9.10.2024

À travers cette proposition de résolution, le groupe PS vise à proposer un cadre de travail à la fois réaliste et ambitieux pour la poursuite et le renforcement progressif des politiques de gratuité scolaire. Sans préjudice d'autres enjeux en la matière, le texte porte plus particulièrement sur la gratuité des fournitures scolaires et sur la régulation des frais scolaires. Le groupe PS y rappelle que cette gratuité des fournitures est un droit fondamental de l'enfant, qui doit être garanti pour assurer l'accès aux apprentissages de base. Il y invite le gouvernement à se donner les moyens d'étendre la gratuité des fournitures aux élèves de quatrième année primaire dès la rentrée 2025 pour permettre une continuité de la mesure et à prévoir un calendrier prévisionnel pour la suite de son déploiement. Il appuie également l'idée d'une évaluation des modalités de mise en œuvre du dispositif en vue de renforcer son efficience sans remettre en cause ses principes. Cette évaluation doit se réaliser en parallèle de l'extension du mécanisme.

Après avoir été rejetée en commission, la proposition de résolution a été rejetée par 49 voix contre 35 en séance plénière.

- Résolution visant à renforcer l'inclusion des élèves malades de longue durée et leur inclusion dans les politiques d'éducation (Doc. 28 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 20.01.2025
Examen en plénière : 05.02.2025

Lorsqu'un élève est confronté à une maladie de longue durée, son accès à l'enseignement peut être sérieusement compromis. Cependant, grâce à des solutions telles que l'enseignement spécialisé de type 5 ou à l'hôpital ou domicile ou l'enseignement à distance, ces élèves ont la possibilité de poursuivre leur apprentissage malgré leur état de santé. Cette proposition de résolution, émanant des membres Les Engagés-MR, explore également l'importance d'autres méthodes d'enseignement alternatives et souligne les avantages que ces solutions offrent aux élèves malades.

Adoptée en commission, la proposition de résolution le fut également en séance plénière par 57 voix pour et 27 voix d'abstention.

(REJETÉES)

- Proposition de décret visant à garantir la cohérence du parcours des élèves au sein de l'enseignement qualifiant et professionnel (Doc. 64 (2024-2025) n° 1)
- Proposition de décret modifiant le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture (Doc. 65 (2024-2025) n° 1)
- Proposition de résolution visant à restaurer l'attractivité de l'enseignement qualifiant et du métier d'enseignant (Doc. 66 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 10.03.2025
Examen en plénière : 26.03.2025

Parallèlement au dépôt et à la présentation du cadastre des alternatives aux septièmes années professionnelles et techniques de qualification (7P et 7TQ) par la ministre de l'Éducation, trois textes parlementaires ont été déposés respectivement par Ecolo, le PS et le PTB. Ils visent à corriger ou atténuer les effets des mesures qui ont été introduites par le décret-programme du 11 décembre 2024 et qui modifient profondément l'organisation de l'enseignement qualifiant et professionnel.



Les propositions convergent autour de plusieurs revendications clés : le maintien de l'accès à la septième année pour les élèves titulaires du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), afin d'éviter leur redirection vers l'enseignement pour adultes dont la pédagogie et l'organisation sont jugées moins adaptées ; l'annulation ou report de l'exclusion des élèves majeurs décrocheurs, en privilégiant des démarches de concertation, de prévention et d'accompagnement ; le rétablissement des moyens d'encadrement dans les filières qualifiantes, en réponse aux coupes budgétaires de 3 % votées en décembre 2024 ; la préservation de l'attractivité du métier d'enseignant, notamment par la garantie de la sécurité d'emploi et un meilleur accompagnement des enseignants débutants.

Les auteurs des trois propositions soulignent un manque de concertation avec les acteurs de terrain et reflètent les inquiétudes quant à l'impact des réformes sur les élèves, les établissements et le personnel enseignant. Ils appellent à une révision urgente des mesures pour garantir la cohérence des parcours scolaires et renforcer l'attractivité de l'enseignement qualifiant.

Après avoir été rejetés en commission, les trois textes ont été rejetés en séance plénière par 47 voix contre 32.



6. Les auditions que les commissions organisent

En commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

▪ Auditions relatives à l'enseignement supérieur inclusif

Dix ans après l'entrée en vigueur du décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, la commission a estimé nécessaire de dresser un état des lieux afin de formuler des propositions d'amélioration et de recommandations. C'est dans cette perspective qu'elle a jugé utile de consulter les acteurs et intervenants de terrain afin qu'ils lui fassent part de leur vécu, des facilités et des difficultés qu'ils rencontrent, ainsi que des aménagements qu'ils préconisent pour l'avenir. Cette consultation a eu lieu lors des réunions du 24 mars, du 7 avril et du 23 avril 2025 : la commission a entendu des représentants de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), du service Phare (Personne handicapée autonomie recherchée), d'Unia (Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations), de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI), de la Commission de l'enseignement de promotion sociale inclusif (CEPSI), de la Fédération des étudiants francophones (FEF), des services chargés de l'inclusion à l'Université libre de Bruxelles (ULB), à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), à l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (ENSAV La Cambre) et à la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux), de l'ASBL Forum des Jeunes et de l'ASBL Comprendre et Parler.

▪ Auditions des auteurs du rapport de Deloitte relatif au « Marché de services portant sur l'examen des dépenses liées à la politique de subsides sociaux octroyés aux établissements d'enseignement supérieur, en vue d'améliorer l'efficacité de cette politique en faveur des étudiants »

Le 2 juin 2025, la commission a invité les auteurs du rapport réalisé par la société Deloitte et relatif au « Marché de services portant sur l'examen des dépenses liées à la politique de subsides sociaux octroyés aux établissements d'enseignement supérieur, en vue d'améliorer l'efficacité de cette politique en faveur des étudiants ». Cette présentation du rapport a permis aux députés de mieux comprendre la portée des enjeux en matière de subsides sociaux. Elle a principalement été axée sur le rappel de l'historique du dispositif et des différents types de subsides, sur la méthodologie et les acteurs qui ont participé à l'étude ainsi que sur l'analyse des dimensions

d'efficacité, d'efficience, de cohérence et de pertinence. La réflexion des députés, dans le cadre de l'échange de vues, a notamment porté sur l'intérêt du dispositif pour les étudiants, sur caractère automatique éventuel des droits ou encore sur la manière efficace d'atteindre le public cible.

En commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement

▪ Présentation du cadastre de l'emploi dans le secteur culturel sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles par M. Levaux, chercheur FNRS, et par M. Lowies, directeur coordinateur de l'Observatoire des politiques culturelles. (Doc. 127 (2024-2025) n° 1)

Audition en commission : 17.06.2025

Ce cadastre de l'emploi dans le secteur culturel a pour objectif de mesurer l'emploi dans le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles, sans distinction entre les opérateurs culturels, qu'ils soient ou non subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour les salariés, il a pris appui sur le cadre européen pour la production de statistiques culturelles (ESSnet-Culture) et sur les données de l'ONSS. Par ailleurs, un travail de mise à jour du modèle européen a été réalisé, consistant à exclure des domaines non compris dans le périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles (comme la publicité) et à inclure des domaines en faisant partie (comme le design ou la mode). Pour les indépendants, les données utilisées ont été celles de l'INASTI.

Un deuxième objectif de ce cadastre est de mesurer l'emploi auprès des opérateurs culturels subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles via l'Administration générale de la culture (AGC).

La présentation de ce cadastre a ensuite été suivie d'un fructueux échange de vues avec les députés.

En commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

▪ Auditions sur le phénomène de radicalisation et d'autocensure de l'enseignement

Auditions : 23.04.2025, 21.05.2025, 04.06.2025, 18.06.2025 et 02.07.2025

Dans un contexte de recrudescence du phénomène religieux, d'extrémisme dans les écoles et d'autocensure pratiquée par certains enseignants, la commission a décidé d'organiser plusieurs matinées d'auditions consacrées au radicalisme dans les établissements scolaires afin d'objectiver les réalités sur le terrain. Dans le cadre du premier panel, dédié aux acteurs de terrain, la commission a entendu M. Gauthier De Wulf, détaché pédagogique et secrétaire politique au sein du Forum des Jeunes, Mme Lola Clavreul, directrice de la Fédération des centres pluralistes de planning familial (FCPPF), M. Bruno Sedran, responsable de direction des équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et M. Christophe Cavillot, délégué coordonnateur du Service général de pilotage des écoles et des centres PMS, ainsi que plusieurs enseignants. Lors du second panel, consacré aux acteurs de la recherche, elle a entendu M. José Luis Wolfs, directeur du service des sciences de l'éducation (SSE) de l'Université libre de Bruxelles (ULB), M. François Debras, professeur associé au sein du Centre d'études démocratie de la Faculté de

droit, de science politique et de criminologie de l'Université de Liège (ULiège), Mme Jessica Faraci, membre du groupe « Retissons du lien.

Penser ensemble pour agir en commun », et M. David D'hondt, professeur de religion catholique et membre de ChanGements pour l'égalité (CGé). Lors du troisième panel, elle a entendu les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles : M. Solayman Laqdim, délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), Mme Pascale Genot, membre du Service général de l'inspection (SGI), Mme Sue-Elen Azulay, directrice du Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV), et M. Christophe Mélon, administrateur général ff de l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC). Pour le quatrième panel, elle a entendu les acteurs hors Fédération Wallonie-Bruxelles : M. Gert Vercauteren, directeur ad interim de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM), et Mme Karin Heremans, directrice, GO! Koninklijk Atheneum Antwerpen. Dans le cadre du cinquième panel, elle a entendu M. Jean-Pierre Martin, grand reporter et auteur du livre « Allah n'a rien à faire dans ma classe », M. Ismaël Saidi, dramaturge et auteur de la pièce « Djihad », M. Thomas Gillet, administrateur du Centre d'action laïque (CAL), Mme Yasmina Aboudarr, coordinatrice du projet « Debagora », et Mme Ina Van Looy, directrice du Centre d'éducation à la citoyenneté du Centre communautaire laïc juif David Susskind (CCLJ).

avec la Région wallonne ou encore le rôle de l'Agence de la dette et de l'Agence de notation Moody's ont animé les débats. À l'occasion de cet échange, la ministre-présidente, chargée du Budget, a évoqué la nécessité de maîtriser l'évolution de la dette : d'après elle, seule la reprise en main des finances publiques permettra de stabiliser le déficit au cours de la législature.

▪ 36^{ème} cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française (Doc. 32 (2024-2025) n° 1 (+ annexes n° 1 et 2) et n° 2 (+ annexes n° 1 et 2))

Le 9 décembre 2024, la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires a invité la Cour des comptes à venir présenter son 36e cahier d'observations.

En effet, chaque année, elle adresse un cahier d'observations au Parlement. C'est aussi la quatrième année pour laquelle un compte général de la Fédération Wallonie-Bruxelles est réalisé. Au cours de la réunion, les représentants de la Cour des comptes ont expliqué rigoureusement les motifs qui l'ont amenée à émettre une nouvelle opinion défavorable. Tant la ministre-présidente, chargée du Budget, que les groupes politiques ont à leur tour fait part de leurs points de vue et réflexions à propos des comptabilités générale et budgétaire, du contrôle interne, des comptes des organismes administratifs publics (OAP) de type 1 et 2, des services administratifs et éducatifs à comptabilité autonome (SACA et SECA), des universités, du solde financement, de la dette ainsi que de certains audits spécifiques.

▪ Rapport d'activités 2023 d'Unia (CRlc n° 44-Enfance9 (2024-2025))

En réunion du 21 janvier 2025, la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances a reçu M. Patrick Charlier, directeur d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Ce dernier a présenté les grandes lignes du rapport d'activités 2023 d'Unia, le nombre de signalements, le nombre de dossiers, les outils de prévention et de lutte contre les discriminations, la collaboration avec les partenaires institutionnels. Il a également abordé les perspectives d'Unia, d'une part, à la suite de la décision flamande de créer une institution chargée de l'égalité des chances pour la Flandre et, d'autre part, à la suite de deux nouvelles législations européennes visant à définir les normes applicables aux organes de promotion de l'égalité.

▪ Rapport d'activités de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) (septembre 2023 - septembre 2024) (Doc. 50 (2024-2025) n° 1)

Le 3 février 2025, les membres de la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires ont eu l'occasion de rencontrer M. Laurent Despy, administrateur de l'ARES. Dans le cadre de la présentation du rapport d'activités de l'ARES, ils ont procédé à un long échange de vues sur plusieurs thématiques importantes qui façonnent l'enseignement supérieur d'aujourd'hui et de demain.

▪ Audition de M. Solayman Laqdim, Délégué général aux droits de l'enfant sur son rapport annuel 2023-2024 « Tous incasables ? » (Doc. 43 (2024-2025) n° 1)

Lors de la commission plénière du 19 février 2025, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE),

M. Solayman Laqdim, a présenté son rapport fondé sur des données issues d'acteurs de terrain, avec une communication adaptée aux enfants.

Dans son rapport, il a insisté sur l'importance de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ; en effet, la mise en œuvre de ce texte fondamental pour les droits des enfants est souvent lacunaire.

Dans son rapport, intitulé « Tous incasables ? », le DGDE a dénoncé les lacunes systémiques dans la prise en charge des enfants très vulnérables, souvent rejetés d'une institution à l'autre. Il a déploré la pénurie de places dans l'aide à la jeunesse, avec 5.000 jeunes en attente de prise en charge, et il a demandé un refinancement structurel de ce secteur.

Le DGDE a lancé une alerte sur la santé mentale de jeunes : hausse des suicides, automutilations et usage d'antidépresseurs.

Il a insisté sur l'urgence d'inclure les enfants en situation de handicap, trop souvent contraints de s'adapter à une société excluante. Il a aussi dénoncé le sort dramatique des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) : ceux-ci sont souvent en errance, victimes d'exploitation, d'autant plus qu'ils ne bénéficient pas d'une prise en charge institutionnelle.

En guise de conclusion, il a formulé plusieurs propositions institutionnelles : élargir les compétences du DGDE à la Région wallonne et faire du DGDE un organe collatéral du Parlement.

▪ Audition de M. Marc Bertrand, médiateur commun de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie sur son rapport annuel (01.01.2023 au 31.12.2023) (Doc. 44 (2024-2025) n° 1)

Lors de la commission plénière du 12 mars 2025, M. Marc Bertrand, médiateur commun de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie a présenté son rapport annuel pour l'année 2023.

Cette ultime présentation clôture le mandat de M. Bertrand. À cette occasion, il a rappelé l'importance du rôle du médiateur et il a regretté la disparition des débats en commission qui permettaient, auparavant, un vrai dialogue avec les ministres pour trouver des pistes de solution.

Le rapport 2023 fait état de plus de 4.000 réclamations, dont un tiers concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, principalement dans le domaine des bourses et allocations d'études. Il a notamment critiqué les changements dans les critères d'octroi des bourses pour certains étudiants européens et il a appelé à une clarification de la réglementation.

Les « grands rapports » et autres travaux

1. Les « grands rapports »

▪ Rapport annuel 2023 de la Dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Communauté française de Belgique (Doc. 16 (2024-2025) n° 1)

Le 21 octobre 2024, les membres de la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires ont rencontré le directeur général du Budget et des Finances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le responsable de l'Agence de la dette. L'échange a porté sur le rapport annuel 2023 de la Dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'évolution des taux, la trajectoire et le financement de la dette, les investissements socialement responsables, l'approche conjointe

Le médiateur a relevé des problèmes persistants concernant les délais, les salaires, la précarité de l'emploi et la complexité administrative, notamment dans les équivalences de diplômes et l'enseignement. Il a souligné la nécessité de renforcer l'accessibilité des services publics et la mise en œuvre du décret sur la simplification administrative. Il a rappelé les recommandations récurrentes visant à garantir les droits des enseignants, à promouvoir l'emploi des personnes handicapées et à améliorer le système de paie.

En guise de conclusion et avant un large échange de vues, le médiateur a mis en avant les avancées du décret conjoint de 2023, élargissant les compétences de son institution aux services publics et aux organismes privés exerçant des missions d'intérêt général. Enfin, il a insisté sur le fait que le rôle du médiateur correspond à celui d'un défenseur des droits du citoyen.

2. Les autres travaux

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

■ Présentation des résultats du conclave budgétaire (CRlc n° 16-Budget4 (2024-2025))

Le 21 octobre 2024, à la demande du Parlement, la ministre-présidente, Mme Degryse, chargée du Budget, a présenté les résultats du conclave budgétaire relatif à l'ajustement du budget 2024 et à l'élaboration du budget initial 2025. Il s'agissait là du premier exercice de ce type pour la nouvelle majorité issue des élections du 9 juin 2024. La présentation de ces résultats a permis aux membres de la commission de recevoir une série d'informations sur le contexte macro-économique et l'évolution des paramètres économiques et démographiques, mais aussi sur poursuite sur les nouvelles orientations politiques et budgétaires décidées par le gouvernement : investissements dans les infrastructures scolaires, réformes dans l'enseignement supérieur, soutenabilité budgétaire, calcul des soldes, revue des dépenses, etc. Cet exercice de transparence, préalable au dépôt, à la discussion et au vote des documents budgétaires officiels, a globalement été salué par les députés qui ont pu faire part de leurs premières observations en lien avec le budget 2025, déposé le 14 novembre.

■ Rapport « BEHAVES » (Bien-être, harcèlement et violences dans l'enseignement supérieur) (CRlc n° 25-Budget5 (2024-2025))

Le 14 novembre 2024, la commission a entendu l'exposé introductif de la ministre-présidente,

chargée de l'Enseignement supérieur, ainsi que la présentation par Mmes Fabienne Glowacz et Catherine Fallon, professeures à l'ULiège et autrices du rapport « BEHAVES ». La présentation du rapport « BEHAVES » faisait suite au souhait de la commission d'entendre les autrices et de discuter du contenu du rapport qui dresse un état des lieux des situations de harcèlement, y compris de cyberharcèlement, et de violences, qu'elles soient d'ordre moral, sexiste, sexuel ou discriminatoire, dans l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un large échange de vues s'en est suivi sur les dispositifs à instaurer pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que contre le harcèlement dans l'enseignement supérieur.

■ Présentation des résultats du conclave budgétaire (CRlc n° 77-Budget16 (2024-2025))

Le 19 mai 2025, la ministre-présidente, chargée du Budget, s'est à nouveau présentée devant la commission afin d'expliciter devant les députés les résultats du conclave budgétaire relatif à l'ajustement du budget 2025. Elle a ainsi évoqué les quatre axes de travail du gouvernement : l'actualisation des prévisions du Bureau fédéral du Plan, les corrections techniques, l'actualisation des projets d'investissements et l'identification de mesures d'économies. Elle a également mis en exergue les dispositions en matière d'enseignement supérieur et de bâtiments scolaires. Les membres tant de la majorité que de l'opposition ont fait valoir leurs arguments sur les enjeux budgétaires et financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

■ Présentation du cadastre des alternatives aux septièmes années professionnelles et techniques de qualification (CRlc n° 63-Educ.14 (2024-2025))

Le décret-programme du 11 décembre 2024 vise à éviter que les élèves déjà titulaires du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), et parfois d'un premier certificat de qualification, s'inscrivent en septième année pour obtenir un second certificat ou une attestation complémentaire. L'objectif est de les orienter vers des formations plus adaptées, comme celles de l'enseignement pour adultes ou de l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME), mieux conçues pour répondre à leurs besoins. Cette réforme a suscité de nombreuses inquiétudes chez les enseignants, les élèves

concernés et leurs parents, inquiétudes dont a fait part l'opposition. En réponse à ces préoccupations, la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny, a présenté, les 10 et 24 mars 2025, un cadastre des alternatives de formation. Dans le cadre de la réforme de l'enseignement qualifiant et professionnel, la ministre a élaboré un plan structuré pour assurer à la fois une transition fluide pour les élèves, un accompagnement pour les enseignants et un soutien logistique aux établissements. Le cadastre, élaboré en concertation avec les réseaux d'enseignement, les fédérations de pouvoirs organisateurs, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), les pouvoirs organisateurs et les secteurs professionnels, propose des solutions concrètes pour toutes les septièmes années de l'enseignement technique de qualification (7TQ) et la majorité des septièmes années de l'enseignement professionnel (7P), en tenant compte des besoins du marché du travail et de la mobilité : ces alternatives sont situées sur le même site ou sur un autre site, accessible à moins de 10 kilomètres ou à moins de 30 minutes en transport en commun.

La ministre a également évoqué le dispositif de communication : courriers individuels, réunions de parents, accompagnement par les Cités des métiers et outils interactifs sur le site www.monorientation.be. Elle a également assuré que les droits des élèves sont garantis : maintien des allocations familiales, gratuité des inscriptions, transparence des frais et accessibilité des formations.

Dès la rentrée 2025, les élèves en réorientation ou spécialisation pourront intégrer des parcours d'un ou deux ans dans l'enseignement pour adultes, alignés sur les référentiels du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et de la Commission communautaire des professions et des qualifications (CCPQ), assurant un niveau de qualification équivalent à celui de l'enseignement obligatoire.

Pour les enseignants, des passerelles vers l'enseignement pour adultes seront créées, avec une reconnaissance de l'ancienneté, une adaptation des statuts et une clarification des droits aux congés. Un webinaire leur sera dédié. Le gouvernement prévoit aussi le maintien temporaire de certains postes d'éducateurs, de directions adjointes et de chefs d'atelier, ainsi que l'activation du mécanisme « RF2 bis » pour éviter des fermetures prématurées de sections.

Les établissements bénéficieront d'un soutien budgétaire et logistique : périodes d'impulsion, intégration progressive dans la dotation organique et neutralisation temporaire des effets statistiques liés à une faible fréquentation initiale. Ces mesures s'inscrivent dans la « Vision 2035 de

l'enseignement pour adultes », validée par les partenaires sociaux.

Enfin, un mécanisme de veille sera instauré pour détecter et résoudre rapidement les difficultés. À la suite des critiques formulées par les membres de l'opposition, la ministre a, à de multiples reprises, réaffirmé son engagement à garantir une solution pour chaque élève et à construire un enseignement qualifiant, cohérent et adapté aux réalités du monde du travail, dans une logique de formation continue.

Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

■ Présentation du plan quinquennal du gouvernement pour l'Aide à la jeunesse

En réunion du 11 mars 2025 de la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, la ministre de l'Aide à la jeunesse, Valérie Lescrenier, a présenté le plan quinquennal du gouvernement pour l'aide à la jeunesse. Ce plan a pour objectif de mieux cibler les besoins du terrain dans le secteur de l'aide à la jeunesse : professionnels, magistrats, jeunes et leurs familles. Il vise notamment à instaurer une approche transversale et une vision globale, combinant accompagnement, soutien, prévention et application des sanctions. L'objectif est d'adapter au mieux les réponses à apporter aux situations individuelles des jeunes en situation de danger ou encore des jeunes qui sont en conflit avec la loi, tout en limitant l'aggravation de cas complexes, grâce à un renforcement à la fois de la prévention et du suivi. Sur le plan budgétaire, ce sont 457,853 millions d'euros qui ont été investis en 2024 dans cette réforme structurelle, auxquels s'ajoutent 9 millions d'euros supplémentaires en 2025.



03

Le Parlement, acteur sur la scène internationale



La diplomatie parlementaire

Les relations bilatérales

Les relations multilatérales

Les audiences d'ambassadeurs étrangers

La diplomatie parlementaire

Complémentairement à leurs missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif, les élus exercent un rôle international utile aux sociétés interdépendantes et en pleine mutation. Ce rôle s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou multilatéral. La connaissance par les députés des problématiques internationales et leur appartenance à des réseaux internationaux renforcent leurs connaissances et leur expertise, leur capacité d'acteurs de paix, de coopération et de développement durable. Cette mission donne aussi une dimension éthique aux relations internationales : convaincre des valeurs universelles à respecter pour le bien-être des populations.



Madame Nathalie Roy, présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et M. Dispa, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devant l'ANQ.

Les relations bilatérales

Les comités de coopération interparlementaires et les groupes d'amitiés

Le Comité mixte entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale du Québec

En novembre, une délégation menée par le président et composée de trois représentants du Parlement s'est rendue à Québec dans le cadre de l'Entente unissant les deux institutions, à l'invitation de la présidente de l'Assemblée nationale du Québec, Mme Nathalie Roy. Cette invitation a permis à nos députés de rencontrer leurs homologues québécois, mais également d'anciens délégués du Québec en poste à l'étranger ; ce fut l'occasion d'expliquer la complexité de notre système fédéral en ce qui concerne notamment les compétences internationales.

Cette rencontre a permis d'échanger sur des sujets d'intérêt commun. Il est de coutume, avant tout, que chaque partie présente un état des lieux de la situation politique et institutionnelle. Après les élections de juin et d'octobre, le président de notre Parlement a évoqué les résultats électoraux, les enjeux liés à la formation du gouvernement fédéral et bruxellois, la formation des gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les élections communales et provinciales, les résultats des élections européennes, ainsi que les défis budgétaires en Belgique au niveau national et au niveau des entités fédérées.

Deux autres thèmes figuraient à l'ordre du jour. Le premier concernait l'intelligence artificielle (IA) et les parlements. Après la présentation de différents exposés, les échanges ont porté sur le taux de pénétration de l'IA dans les organisations gouvernementales publiques qui semble assez faible à ce stade, à en croire l'un des experts

autour de la table, les compétences numériques à renforcer dans les administrations publiques, la responsabilité de l'individu dans la prise de décision, les données personnelles qui sont en réalité « le pétrole » des grandes sociétés internationales.

Le second thème visait le rayonnement et la protection de la langue française. À la suite des différents rapports, le débat a porté sur la potentielle dégradation de la compétence langagière des jeunes, sur la question de la langue inclusive, les alliances à mener avec d'autres espaces de langues menacées et les articulations entre langue française et langues autochtones. Cette mission s'est terminée à Montréal par des rencontres avec des experts autour de la formation des professionnels de la justice.

Le Comité triangulaire entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil régional de la Vallée d'Aoste

Ce comité de coopération interparlementaire s'est réuni à Bruxelles du 4 au 6 février 2025. À l'ordre du jour des travaux, la participation à la conférence « Les parlements et l'intelligence artificielle » où furent abordés les enjeux éthico-politiques et juridiques de l'IA ainsi que ses applications dans les assemblées.

Mme Jelica Aubry-Janketic, députée jurassienne, eut l'occasion de prendre la parole en qualité de membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Pour cette dernière, il est essentiel de renforcer les compétences des parlementaires et de leurs administrations aux enjeux technologiques afin de garantir une maîtrise informée de l'intelligence artificielle.

Les délégations furent ensuite présentées officiellement en séance plénière avant de partir à la découverte des œuvres du grand peintre surréaliste belge René Magritte. Cette visite du Musée Magritte s'inscrivait dans le prolongement de l'année 2024 célébrant le centième anniversaire de la naissance du surréalisme.

Les travaux du Comité triangulaire se poursuivirent par un tour d'horizon des situations politiques dans chacune des entités ainsi que des thématiques sociétales mobilisant les trois assemblées. L'analyse de l'éventail des innovations permettant aux institutions parlementaires de rester en phase avec la population et de faire rayonner la démocratie était aussi au centre des échanges, l'objectif étant le partage de bonnes pratiques.

La XXI^{ème} session du Comité triangulaire devrait se tenir en 2026 dans le Jura suisse.



XXI^{ème} session ordinaire du comité triangulaire Vallée d'Aoste, Wallonie-Bruxelles, Jura, février 2025.

Les relations multilatérales

Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Forum de discussions composé de parlementaires belges, allemands, luxembourgeois et français, le Conseil parlementaire interrégional (CPI) contribue à renforcer la coopération transfrontalière dans les domaines de compétences des régions membres. Le CPI est composé de présidents et de représentants des parlements régionaux des régions partenaires. Les séances plénières ont lieu deux fois par an. La participation au CPI prend un relief particulier en 2025-2026 puisque la présidence en est assurée collégialement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Communauté germanophone.

Les travaux du CPI se répartissent entre les différentes commissions thématiques, les Comités permanents et les séances plénières.

Commissions

Le député Charles Gardier a participé le 31 mars 2025 aux travaux de la Commission 3 « Transports et communication » qui se réunissait à Strasbourg. Les parlementaires belges, allemands, luxembourgeois et français eurent l'occasion de visiter le siège d'Arte pour une présentation de l'offre européenne de la chaîne, ainsi que le Parlement européen où un entretien fut organisé avec l'eurodéputée allemande Manuela Ripa sur la thématique de la politique transfrontalière des médias dans l'Union européenne.

Comités permanents

Seuls les présidents d'assemblées membres, ainsi que les présidents de commissions participent aux comités permanents qui ont pour vocation de préparer l'agenda de la séance plénière. C'est ainsi que M. Dispa a assisté au premier comité permanent sous présidence belge, le 7 février 2025 à Namur.

Au cours de la présidence belge, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles privilégiera les axes suivants :

- la formation et la reconnaissance des qualifications au niveau de l'enseignement supérieur ;
- la stimulation de la mobilité des artistes, des œuvres et des publics ;
- le renforcement des échanges en matière d'éducation à la citoyenneté et de politiques de jeunesse.

M. Dispa a également assisté, le 6 juin 2025, au comité permanent qui se tenait à nouveau à Namur. Trois projets de recommandations furent adoptés en vue d'être votés en séance plénière. Des échanges nourris eurent lieu autour du projet de recommandation concernant les contrôles aux frontières dans la Grande Région. Il a en effet été constaté que la réintroduction de contrôles unilatéraux aux frontières intérieures, même temporaires, a des effets sur la vie quotidienne des habitants de la Grande Région, en ralentissant les trajets domicile-travail, en perturbant les services d'urgence et en fragilisant les dynamiques économiques et sociales qui reposent sur une mobilité fluide.



Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Séances plénières

1. Séance plénière à Mayence

MM. Benoît Dispa et Charles Gardier ont participé à la 72e séance plénière du CPI à Mayence, le 29 novembre 2024.

Il s'agissait de la dernière séance plénière présidée par le Landtag de Rhénanie-Palatinat. Le changement de présidence s'effectuant également au niveau du Sommet des exécutifs de la Grande Région, ce fut l'occasion pour le ministre-président de Rhénanie-Palatinat, M. Alexander Schweitzer, de réaliser une synthèse des actions emblématiques entreprises ces deux dernières années.

Une seule proposition de recommandation était soumise au vote. Elle émanait de la Commission 2 « Affaires sociales » et concernait la protection de l'enfance et de la jeunesse dans la Grande Région.

La séance plénière s'est conclue par la transmission de la présidence du CPI à la Belgique. M. Willy Borsus, président du Parlement de Wallonie, développa les axes prioritaires de la présidence belge.

La Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE)



La CALRE réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des États membres de l'Union européenne. Elle est composée

de 74 parlements régionaux issus de sept États membres : Espagne, Italie, Belgique, Autriche, Allemagne, Finlande et Portugal. Elle se réunit en séance plénière au moins une fois par an. Le mandat du président de la CALRE court sur une année civile et peut être reconduit à sa demande et avec l'approbation de l'Assemblée plénière.

Différents groupes de travail se penchent sur des thématiques spécifiques.

Ce 15 mai, le président, M. Dispa, représentait les parlements des entités fédérées de Belgique au comité permanent de la CALRE, sous la présidence de Mme Pérez, des îles Canaries. Au cours de cette réunion du comité permanent fut évoqué le Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.

L'avis des Régions est particulièrement important à la veille de la présentation du Cadre financier pluriannuel 2028-2034 de la Commission européenne. Il est essentiel que ce cadre soit

2. Séance plénière à Namur

La délégation du Parlement la Fédération Wallonie-Bruxelles était au grand complet pour participer à la 73e séance plénière du CPI à Namur le 20 juin 2025. Le président Dispa et les députés Charles Gardier et Ersel Kaynak eurent l'occasion d'échanger avec la vice-présidente du Parlement européen, Mme Barley, sur la politique de cohésion de l'Union européenne ainsi qu'avec le ministre-président de la Wallonie, M. Dolimont, sur la présidence belge du Sommet de la Grande Région, l'espace de coopération regroupant des territoires partenaires allemands (Sarre, Rhénanie-Palatinat), belges (Wallonie) et français (Lorraine, au sein de la région Grand Est), ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg. Les propositions de recommandation soumises au vote concernaient la protection de l'enfance et de la jeunesse dans la Grande Région, la politique médiatique transfrontalière ainsi que les perspectives pour un travail commun de mémoire avec les personnes issues de l'immigration dans la Grande Région.

Le projet de recommandation concernant les contrôles aux frontières dans la Grande Région fit l'objet de vifs échanges au regard du contexte sensible. Il resta ouvert aux amendements des délégations en vue d'une adoption ultérieure.

analysé avec tout le recul nécessaire avant de soumettre au Comité des Régions un manifeste reprenant les priorités notamment en ce qui concerne les politiques de cohésion et le principe de subsidiarité sur lesquels s'est construite l'Union européenne.

L'Assemblée plénière s'est réunie dans la foulée, rappelant les défis stratégiques dont ceux, notamment, de la cohésion et de la subsidiarité, précédemment évoqués. Elle a également acté l'extinction de certains groupes de travail et la constitution de nouveaux. Elle s'est félicitée de l'initiative de la présidente concernant la présence de la CALRE sur les réseaux sociaux et de la refonte du site internet qui donne une plus grande visibilité aux travaux de la CALRE.

Un comité permanent extraordinaire s'est tenu le 2 juillet 2025 en vue d'adopter un « manifeste relatif au cadre financier pluriannuel de l'Union européenne ». M. Dispa s'est fait le porte-voix des positions des parlements fédérés de Belgique.

Après ce comité permanent, une Assemblée plénière exceptionnelle s'est réunie en mode virtuel en vue d'adopter ce manifeste.

L'Assemblée interparlementaire Benelux/Parlement Benelux

L'Assemblée interparlementaire Benelux (ou Parlement Benelux) est composée de 49 parlementaires, dont 21 Belges. Depuis la réforme du Sénat en 2014, les 21 parlementaires belges sont issus de la Chambre fédérale, ainsi que des assemblées régionales et communautaires. À la suite des élections législatives de 2024, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles y est représenté par M. Yves Evrard et Mme Anne-Catherine Goffinet. Le député Yves Evrard préside la commission des Finances et de la Mobilité. Les 21 et 22 mars 2025, le Parlement Benelux a organisé sa session plénière à Luxembourg (Grand-Duché) à laquelle participaient tant M. Evrard que Mme Goffinet. La thématique principale de cette session portait sur l'intelligence artificielle (IA). Plusieurs experts sont intervenus pour débattre des opportunités offertes par les nouvelles technologies, mais aussi des dangers liés à celles-ci dans les trois pays. Mme Vanessa Matz, ministre fédérale de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'État, du Numérique et de la Politique scientifique, a insisté sur la responsabilité des trois pays à créer une législation claire et un cadre juridique solide pour le Benelux. Le but est de soutenir l'innovation en gérant les risques de manière responsable. La deuxième session plénière de la présidence luxembourgeoise a eu lieu le 13 juin 2025. Cette réunion marquait les 40 ans de l'accord de Schengen. Les nombreux intervenants ont rappelé les avancées positives que l'espace Schengen a permises, dans de nombreux domaines, grâce à la libre circulation des personnes et la simplification administrative. M. Willy Borsus, président du Parlement de Wallonie, a également insisté sur la nécessité de renforcer l'esprit européen. Le samedi 14 juin 2025 s'est déroulée une cérémonie de commémoration de l'accord signé à Schengen en 1985. Parmi les invités se trouvaient notamment la présidente du Parlement européen, le président du Conseil européen et la présidente de la Commission européenne.

Les missions du Bureau

Villers-Cotterêts, dans le département de l'Aisne, en France, a accueilli le XIX^{ème} Sommet de la Francophonie les 4 et 5 octobre 2024, à un moment politique clé pour renouveler ses engagements, consolider les alliances et défendre la démocratie qui seule garantit les droits des populations

Du 3 au 5 octobre 2024, une délégation parlementaire, composée de MM. Vincent Blondel et Jean-Paul Wahl, de Mme Anne Lambelin et présidée par M. Benoît Dispa s'est rendue à Paris dans le cadre du Sommet de la Francophonie, dont le thème était « Créer, innover, entreprendre en français ». Les membres de la délégation ont assisté à plusieurs activités en lien avec cet événement. Ainsi, à l'invitation de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), la délégation a participé à un symposium portant sur la mobilité citoyenne francophone au service de la création, de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Elle était également présente à une conférence au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, consacrée à « la place des femmes dans le cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles ». Cette conférence était organisée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en collaboration avec l'association « Elles font des films ».

À la suite d'une rencontre bilatérale avec le président de l'APF, M. Hilarion Etong, les membres de la délégation ont été invités à visiter la Cité internationale de la Francophonie, située à Villers-Cotterêts.

Forum mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

L'OCDE est une organisation internationale composée de pays démocratiques à économie de marché. Elle a pour mission de promouvoir des politiques qui améliorent le bien-être économique et social des populations dans le monde entier. Elle organise un forum où les gouvernements peuvent comparer leurs expériences politiques, chercher des solutions à des problèmes communs, établir des normes internationales et coordonner leurs politiques économiques.

Les députées Caroline Cassart-Mailleux et Sabine Roberty ont participé les 21 et 22 octobre 2024 au forum mondial de l'OCDE, réuni à Milan, sur le thème « La confiance et la démocratie ». Au cœur des débats : l'importance de renforcer la démocratie à travers la transparence, l'inclusion, la lutte contre la désinformation et la gouvernance numérique.

Des responsables internationaux ont rappelé que la démocratie n'est pas acquise et qu'il faut constamment la défendre face aux risques numériques et climatiques. Dans le cadre du panel

sur l'avenir de la démocratie, Mmes Cassart-Mailleux et Roberty ont insisté sur l'importance d'écouter les jeunes, de préserver l'intégrité électorale et de lutter contre les populismes et la polarisation.

La confiance citoyenne dans les institutions est en baisse, selon les études de l'OCDE, mais elle peut être restaurée par plus d'efficacité, de transparence et d'intégrité. La participation citoyenne doit être mieux intégrée dans les processus politiques, notamment via les technologies civiques et les assemblées délibératives. L'OCDE estime également qu'améliorer la qualité des services publics passe par la transformation numérique, mais aussi par l'écoute active des usagers, surtout les plus vulnérables. Quant à l'intelligence artificielle, elle peut soutenir la démocratie si elle est bien encadrée : gouvernance éthique, protection des données et réduction des inégalités sont donc essentielles. Le combat contre la désinformation repose sur la transparence, l'éducation aux médias, la recherche ainsi que des médias indépendants et soutenus financièrement.

Au centre des discussions se sont également invitées les ingérences étrangères qui menacent les démocraties par des moyens multiples (électoraux, économiques, informationnels) et qui nécessitent coopération et résilience.

Les rapports de mission des membres du Bureau du Parlement sont consultables sur le site internet du Parlement à l'adresse www.pfwb.be.



L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

L'APF est l'assemblée consultative de la Francophonie institutionnelle.



Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

Elle se compose actuellement de 99 sections issues des parlements des cinq continents et regroupées en quatre instances : la région Afrique Moyen-Orient, la région Asie-Pacifique, la région Amérique et la région Europe. La Belgique francophone y est représentée par la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles qui assure l'exclusivité de la représentation parlementaire francophone belge. Depuis 1984, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles abrite le siège de cette section et lui apporte son soutien pour lui permettre d'être active au sein des instances de la Francophonie parlementaire où elle exerce des postes à responsabilité et des mandats.

Le site internet de la section est accessible à cette adresse :

www.pfwb.be/section-belgique-communaute-francaise-wallonie-bruxelles

Il reprend la liste des membres, l'ensemble des rapports de mission et des autres activités ainsi que la veille bimensuelle de toutes les activités liées à la Francophonie institutionnelle.

Le Prix Geoffrey Dieudonné

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a décidé lors de sa 42e Session tenue à Antananarivo, à Madagascar, en juillet 2016, d'instituer un prix dénommé « Prix Geoffrey Dieudonné ». Geoffrey Dieudonné était premier conseiller de direction au sein de l'administration du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il fut assassiné dans l'exercice de ses fonctions à Bamako, au Mali, le 20 novembre 2015, alors qu'il participait à une action de coopération au renforcement des capacités de fonctionnaires parlementaires du Sud.

Ce prix, attribué tous les ans à la date anniversaire de Geoffrey, est destiné à récompenser un fonctionnaire parlementaire de l'espace francophone particulièrement investi dans l'exercice de ses fonctions et dans la promotion de la Francophonie parlementaire. Il consiste en un stage sur mesure d'une semaine dans une assemblée de la Francophonie. Ainsi, en 2024, le prix a été attribué à Elodie Lemaire, fonctionnaire à l'Assemblée de la Polynésie française. Elle effectuera un stage de deux semaines en novembre 2025 au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Représentation auprès de nos délégations Wallonie-Bruxelles à l'étranger

Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Paris

Comme il est de tradition, le Parlement et la Délégation Wallonie-Bruxelles organisent conjointement la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Paris.

Ce fut le cas le 26 septembre 2024. Le président du Parlement a saisi cette occasion pour s'adresser à l'ensemble du corps diplomatique réuni dans les locaux de la Délégation et pour saluer les autorités françaises pour le travail qu'elles ont accompli dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Benoît Dispa a également adressé ses plus vives félicitations aux athlètes de toutes les nations et en particulier aux athlètes belges qui ont brillamment représenté notre pays et notre Fédération lors de ces Jeux de Paris 2024.

Pour le président, évoquer dans son discours l'importance de la tenue en France du Sommet de la Francophonie organisé à Villers-Cotterêts en automne 2024 était une évidence, et ce, d'autant plus qu'il est intervenu à un moment où l'ordre mondial est profondément déstabilisé, notamment par la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine, mais aussi par l'embrasement du conflit israélo-palestinien au Proche-Orient. Il a souligné à cet égard que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles continuera contre vents et marées à promouvoir une diplomatie à la fois ferme et respectueuse des valeurs démocratiques et des droits des citoyens en s'appuyant sur les principes de coopération et de solidarité qui sont et doivent rester au cœur de la Francophonie.

Les audiences d'ambassadeurs étrangers

Outil complémentaire de la diplomatie traditionnelle, la diplomatie parlementaire représente un aspect essentiel de la coopération internationale et du développement de la démocratie, en Europe comme dans le reste du monde. Si les parlements ont qualité pour approuver des traités internationaux avant leur ratification officielle, la compétence des parlements et des parlementaires ne se limite pas à cette étape formelle des relations internationales. Pour être efficace, l'activité des parlementaires doit s'accompagner d'un échange d'informations plus important avec les gouvernements nationaux et leurs représentants.

Les audiences d'ambassadeurs étrangers

[Déléguée générale du Québec](#)

C'est le 12 novembre 2024 que le président, M. Dispa, et la déléguée générale du Québec, Mme Geneviève Brisson, se sont rencontrés au parlement. Les discussions se sont d'abord centrées sur les résultats des élections présidentielles aux États-Unis, premiers partenaires économiques du Québec. Ont ensuite été abordées des thématiques telles que la protection de la langue française, les dispositifs d'apprentissage du français par les immigrés au Québec ou encore les efforts pour préserver les autres langues (langues autochtones au Québec et régionales en Belgique).



[Ambassadeur du Viêt Nam](#)

Lors de sa visite du 8 janvier 2025, S.E. M. Nguyen Van Thao, ambassadeur du Viêt Nam, a souligné que l'année 2025 marquait un moment historique, à savoir les 50 ans des relations diplomatiques entre la Belgique et le Viêt Nam. Cet anniversaire fut célébré par une visite d'État de LL.MM. le Roi et la Reine au Viêt Nam. La ratification de l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et le Viêt Nam (EVIPA) par la Fédération Wallonie-Bruxelles fut également évoquée.



[Ambassadeur d'Arménie](#)

Lors de sa rencontre avec S.E. M. Tigran Balayan, ambassadeur d'Arménie, le 22 janvier 2025, le président Dispa prit connaissance du nouvel agenda de partenariat entre l'Union européenne et l'Arménie, ainsi que des collaborations bilatérales. L'ambassadeur présenta les derniers développements du conflit au Haut-Karabakh avant d'aborder le fervent engagement de son pays en faveur de la Francophonie.



[Ambassadeur d'Azerbaïdjan](#)

S.E. M. Vaqif Sadiqov, ambassadeur d'Azerbaïdjan, fut reçu en audience par le président Dispa le 17 février 2025. Les échanges portèrent sur le conflit au Haut-Karabakh, sur le secteur énergétique, ainsi que sur la COP-29 qui fut organisée à Bakou en novembre 2024.

[Ambassadeur de Tunisie](#)

Le 18 février 2025, le président Dispa a reçu en audience S.E. M. Sahbi Khalfallah, ambassadeur de Tunisie. La thématique de la transition institutionnelle fut abordée, ainsi que l'adoption de la Constitution de 2022 et les élections législatives de 2023. La place de la Tunisie dans la Francophonie fut également évoquée au travers de l'organisation du XVIII^e Sommet en 2022 et de sa participation aux travaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.



[Ambassadeur du Maroc](#)

Lors de la venue de S.E. M. Mohammed Ameer, ambassadeur du Maroc, au Parlement, le 24 mars 2025, le président Dispa eut l'occasion de s'entretenir au sujet des relations entre la Belgique et le Maroc et de l'importance de la diaspora marocaine, ainsi que du partenariat entre l'Assemblée des représentants du Royaume du Maroc et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le conflit au Sahara occidental fut également abordé par le biais de la résolution onusienne sur l'autonomie du Sahara occidental, résolution soutenue par la Belgique.



[Ambassadeur du Luxembourg](#)

S.E. M. Jean-Louis Thill, ambassadeur du Luxembourg, a été reçu en audience par le président Dispa le 16 juin 2025. Ils eurent l'occasion d'aborder la coopération belgo-luxembourgeoise en matière de défense, d'enseignement supérieur et de culture. L'ambassadeur rappela le rôle pionnier de la Grande Région en matière de coopération au sein de l'Union européenne et du Benelux, notamment durant la pandémie.



04

Un Parlement tourné vers l'extérieur



Le Parlement organise

Le Parlement accueille

Le Parlement soutient

Le Parlement communique

Le Parlement **organise**

1. Des prix

Le prix « Jeunes artistes »

Chaque année, le prix « Jeunes artistes » récompense un jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques.

Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est consacré successivement suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes : design, sculpture et installation, peinture et dessin, photographie, image imprimée et art numérique. L'édition 2024 a récompensé le collectif Maak & Transmettre dans le domaine du design. La présidente du jury, Mme Sabine Roberty (PS), députée et première vice-présidente du Bureau du Parlement, lui a remis son prix le 12 décembre 2024. Outre le lauréat, le travail de quatre autres artistes – Thibault Huguet, Arnaud Eubelen, le collectif La Chaise Solidaire et le collectif Paulineplusluis – était de nature à justifier l'organisation d'une exposition. Le Bureau du Parlement a décidé de l'organiser au Centre d'Innovation et du Design au Grand-Hornu, près de Mons. Cette exposition a eu lieu du 13 décembre 2024 au 13 avril 2025. Elle a attiré de nombreux visiteurs qui ont découvert des talents de notre Fédération retenus par le jury du prix. L'édition 2025 du prix sera, quant à elle, consacrée à la discipline sculpture et installation.



Les prix du journalisme

Le mercredi 8 janvier 2025, M. Benoît Dispa, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a décerné les prix du journalisme dans les catégories « Presse de télévision » et « Photographie de presse ».

Pour la catégorie « Presse de télévision »

Dans la catégorie « Presse de télévision », le prix a été décerné à la journaliste de la RTBF Hélène Annet et au réalisateur Yvan Gorré pour leur documentaire « La Force des Racines », un récit poignant consacré au génocide des Tutsis au Rwanda, diffusé dans l'émission « Les Niouzz » de la RTBF.

Le jury a salué la capacité remarquable à rendre accessible à un très jeune public un sujet aussi grave et complexe. Le documentaire établit un lien fort avec le présent tout en mettant en lumière l'histoire du Rwanda, contribuant ainsi à une meilleure compréhension du monde contemporain.

La qualité du montage, à la fois habile et moderne, mêlant avec justesse des images d'archives à des séquences plus contemporaines, a également été saluée, tout comme le travail pédagogique accompli.

Voir le reportage : auvio.rtb.be/media/les-niouzz-les-niouzz-rwanda-30-ans-3177694.

Pour la catégorie « Photographie de presse »

Dans la catégorie « Photographie de presse », le Parlement a distingué Mathieu Golinvaux pour son projet « La colère des agriculteurs ». Cette œuvre illustre avec force le pouvoir du photojournalisme : témoigner d'une actualité brûlante tout en traduisant une réalité humaine complexe. Le jury a salué une image à la fois esthétique et engagée. Elle met en lumière la fragilité du monde agricole face aux mutations contemporaines, tout en soulignant la solidarité et l'humanité des femmes et des hommes qui le composent.

Le prix pour la promotion du sport féminin

Le mercredi 12 mars 2025, le président du Parlement a remis le prix pour la promotion du sport féminin à la Ligue belge francophone de rugby (LBFR), représentée par sa présidente, Mme Muriel Cottave-Claudet. Cette distinction vient saluer des années d'efforts et d'initiatives en faveur du développement et de la reconnaissance du rugby féminin.

En mettant en place des programmes ambitieux pour soutenir les athlètes féminines et sensibiliser le public, la Ligue a joué un rôle clé dans la promotion de l'égalité des genres dans le sport. Le Parlement réaffirme ainsi son engagement à encourager l'essor du sport féminin et à valoriser celles et ceux qui œuvrent pour un accès égalitaire aux terrains, aux compétitions et aux opportunités.



Le prix de la Démocratie et des Droits de l'Homme - Prix Roger Dehaybe

Institué par le décret du 30 avril 2015, le prix de la Démocratie et des Droits de l'Homme récompense une organisation, une institution ou une personnalité dont l'action et l'engagement s'inscrivent dans la volonté de promouvoir pleinement la démocratie et les droits de l'homme.

Le prix est décerné officiellement lors d'une séance plénière, à l'issue d'une sélection opérée par un jury composé du président du Parlement, des membres du Bureau et des présidents des groupes politiques reconnus. Désormais, par décision du 26 octobre 2023, l'intitulé du prix se voit adjoindre le nom du regretté Roger Dehaybe.

De cette manière, la Conférence des présidents du Parlement a tenu à saluer l'action permanente et les justes combats menés par M. Dehaybe en faveur de la Francophonie et de ses valeurs.

Le 26 mars 2025, le président du Parlement, M. Benoît Dispa, a remis le prix à la Fondation Ihsane

Jarfi, en reconnaissance de son engagement exceptionnel en faveur des droits humains, de l'égalité et de la justice sociale.

Créée après le tragique assassinat d'Ihsane Jarfi en 2012, victime d'un crime homophobe, la Fondation porte un message fort : lutter contre les discriminations et sensibiliser la société aux réalités des violences homophobes et transphobes. À travers ses nombreuses actions, elle mobilise la société civile et les institutions culturelles pour faire évoluer les mentalités et construire un monde plus inclusif. Parmi ses initiatives majeures figure la création du Refuge Ihsane Jarfi, un lieu d'accueil et de protection destiné aux jeunes victimes de discriminations liées à leur orientation sexuelle ou identité de genre ; ce refuge incarne un véritable espace de soutien pour ceux qui se retrouvent en situation de vulnérabilité.

Ce prix honore également Hassan Jarfi, père d'Ihsane et fondateur de la Fondation, dont l'engagement inlassable en faveur des droits LGBTQIA+ et de la tolérance est une source d'inspiration. Par ses témoignages et interventions auprès des jeunes, il transforme une épreuve personnelle en une force éducative et militante, œuvrant chaque jour pour une société plus juste et respectueuse des diversités.

Le Parlement est fier de récompenser une initiative qui incarne les valeurs fondamentales de la démocratie et des droits humains. Ensemble, continuons à lutter contre les discriminations et à promouvoir un monde où chacun peut vivre librement et en sécurité.



2. Des moments forts

Matinée de conférences "Les jeunes face aux élections"

Les citoyens belges ont été appelés aux urnes à deux reprises en 2024 : le 9 juin pour les élections européennes, fédérales et régionales, puis le 13 octobre pour les élections communales.

À la faveur d'une matinée de conférences qui s'est tenue le mercredi 8 janvier 2025, le Parlement, en collaboration avec le Centre d'étude de la vie politique de l'ULB (CEVIPOL), a tiré les enseignements du vote des plus jeunes, ceux que l'on nomme "les primo-votants". Comment ont-ils voté lors de ces deux échéances ? Existe-t-il de grandes tendances ? Les partis populistes et extrémistes ont-ils réussi à les influencer ? Quel a été l'impact des tests électoraux sur internet ? Des spécialistes académiques ont développé ces différentes questions, tandis que des associations ont présenté leurs propres outils de sensibilisation.

Le premier panel a réuni les interventions d'Emilie van Haute (ULB), sur le vote des jeunes lors des élections fédérales, régionales et européennes de juin 2024, et de François Debras (ULiège), qui a analysé leur rapport à la montée du populisme et de l'extrémisme.

La séance s'est poursuivie avec les contributions de Laura Uyttendaele (UCLouvain) sur l'utilisation des outils d'aide au vote (Stemtest/test électoral) en milieu scolaire et auprès des primo-votants, de Damien Scholle (Infor Jeunes) qui a présenté le Quizz élections-2024, de Zoé Noël (Forum des Jeunes), avec une présentation du site www.ressourceselections.be, et de Thomas Gadisseux et Mehdi Khelfat (RTBF), qui ont fait le point sur les dispositifs déployés par la RTBF et destinés aux jeunes électeurs lors du scrutin de 2024.

La matinée s'est conclue par un débat réunissant des représentants des différents groupes politiques du Parlement, en présence d'un public composé d'élèves de sixième année secondaire. Participaient à cette rencontre des classes de l'École Internationale Le Verseau (Bierges), de l'Institut Saint-Joseph (Châtelet), de l'Athénée Royal Uccle 2, de l'Institut Notre-Dame - École des Frères (Tournai), du Collège Roi Baudouin (Schaerbeek) et de l'Institut Notre-Dame (Arlon). Cette matinée a été organisée en collaboration avec la RTBF et diffusée sur la plateforme Auvio.



La Journée internationale de la démocratie

À l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, le Parlement a accueilli, le 13 septembre 2024, une quarantaine de jeunes de 14 à 16 ans. Les jeunes ont participé à un atelier de création de partis politiques et ont pu voter pour le programme de leur choix tout en apprenant à former des coalitions. Ils ont ensuite pu découvrir le fonctionnement, la composition et les compétences du Parlement à travers son jeu d'énigmes.

La Semaine de la mobilité

Dans le cadre de la Semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2024, le Parlement a organisé différentes actions de sensibilisation à l'attention des agents.

L'objectif de cette semaine était de démontrer les avantages des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle comme la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun. Dans ce cadre, le Parlement a notamment organisé son traditionnel concours de selfies tout au long de la semaine afin d'initier les agents à la multimodalité pour se rendre au Parlement (ou à la gare).

Le Parlement a également organisé une sortie guidée sur le thème « Bruxelles cyclable » qui a permis d'initier une vingtaine d'agents à l'utilisation du vélo électrique en ville.

Le mardi 17 septembre, un atelier de réparation permettant à chaque agent d'entretenir et/ou de réparer son vélo avec un animateur/mécanicien des Ateliers de la rue Voot s'est tenu dans la cour de l'Hôtel du Greffe. Il s'agit d'un atelier participatif individuel d'entretien et de mécanique vélo. Le mécanicien présent a également expliqué le fonctionnement des bornes de réparation pour vélos qui sont installées dans la cour du 6 de l'Hôtel du Greffe et dans le parking de l'Hôtel de Ligne.

Le Parlement, soucieux d'encourager la mobilité douce, participe chaque année à la semaine de la mobilité et met en place de nombreuses actions afin d'initier un maximum de ses agents aux modes de déplacement alternatifs.



La Journée internationale des droits de l'enfant

Le 27 novembre 2024, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant – marquant le 35e anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant –, le Parlement a accueilli des élèves de l'école Singelijn de Woluwe-Saint-Lambert et du Collège Notre-Dame d'Erpent.

Après avoir assisté à la présentation du rapport annuel du délégué général aux droits de l'enfant, M. Solayman Laqdim, les élèves ont participé à un échange sur le thème de l'école inclusive idéale, en s'appuyant sur des productions créées par les élèves de l'école Singelijn : fresques, dessins et dialogues inspirés de leur quotidien. Certains de ces élèves sont porteurs de handicaps visuel ou auditif, ou présentent des troubles du comportement ou de l'apprentissage.

La matinée s'est conclue par une présentation du Parlement, de son fonctionnement et de sa composition, à travers la brochure « À la découverte du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».



Réf-Lex : quand réflexion et loi font cause commune

Depuis 2023, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Collège Belgique de l'Académie royale de Belgique coorganisent le cycle Réf-Lex, qui explore les grands enjeux contemporains de la démocratie, du droit et de la citoyenneté. Réf-Lex, pour « réflexion » et « loi », croise les regards d'intellectuels et d'acteurs du débat public dans un format accessible et exigeant.

Ces rendez-vous du mardi midi, dans l'hémicycle, sont ouverts au public et ont donné lieu à des échanges riches entre les intervenants et l'auditoire. Toutes les conférences sont retransmises en direct sur les réseaux sociaux et restent disponibles sur la chaîne YouTube du Parlement.

Voici les grandes lignes de l'édition 2024-2025 :

▪ **Réf-Lex #10 – Alain Eraly :**
L'école comme enjeu démocratique (08.10.2024)
Pour ses dix ans, le Pacte pour un enseignement d'excellence est passé au crible par Alain Eraly (ULB). Il analyse comment cette réforme structurelle vise à renforcer la qualité de l'enseignement tout en réaffirmant l'école comme pilier de l'égalité des chances et de la démocratie.

▪ **Réf-Lex #11 – Éric Fassin :**
Pour une démocratie sexuelle (10.12.2024)
Sociologue engagé, Éric Fassin (Paris-VIII) a présenté le concept de démocratie sexuelle, interrogeant la manière dont les enjeux de genre, de sexualité et de diversité traversent nos institutions et nos débats démocratiques.

▪ **Réf-Lex #12 – Vincent de Coorebyter :**
Discipline de parti et démocratie (18.02.2025)
Dans un hémicycle bondé, le politologue Vincent de Coorebyter (ULB) s'est penché sur le rôle de la discipline de parti dans le fonctionnement concret de notre démocratie parlementaire.

▪ **Réf-Lex #13 – Emmanuelle Danblon :**
La société a les discours qu'elle mérite (25.03.2025)
Spécialiste de la rhétorique, Emmanuelle Danblon (ULB) a exploré les liens entre discours public et culture démocratique. Une réflexion salutaire à l'heure de la polarisation et de la désinformation.

▪ **Réf-Lex #14 – Françoise Tulkens :**
Démocratie, État de droit et rôle du juge (20.05.2025)
L'ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme a plaidé pour une démocratie équilibrée, fondée sur le droit et l'inclusion. Une conférence dense, engagée, dans un contexte politique de plus en plus tendu autour de l'autorité judiciaire.



La Journée mondiale de lutte contre le SIDA : action de sensibilisation

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA, le Parlement, en collaboration avec la Plateforme Prévention Sida, a invité des élèves de l'enseignement secondaire à une matinée de sensibilisation aux moyens de lutte contre le VIH/SIDA et, de façon plus générale, contre les infections sexuellement transmissibles (IST).

Cet événement a permis à des classes de l'ITCF Renée Joffroy (Irchonwelz/Ath) et de l'Athénée Royal Yvonne Vieslet (Marchienne-au-Pont) de visionner des capsules pédagogiques sur les infections et leurs traitements, et de participer à un quiz ainsi qu'à des ateliers interactifs.



La cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux de la nouvelle année s'est tenue dans l'Atrium le 16 janvier 2025. À l'issue des allocutions du président du Parlement et du greffier, les membres du personnel totalisant entre 20 et 35 années de service ont été mis à l'honneur, tandis que les agents partis à la retraite en 2024 ont été chaleureusement remerciés.

L'événement a également été l'occasion de rappeler que l'institution parlementaire repose sur une administration engagée, fière de soutenir les travaux du Parlement et d'accompagner les évolutions institutionnelles avec professionnalisme et innovation.

La conférence sur « Les parlements et l'intelligence artificielle »

Le 5 février 2025, le Parlement a organisé une matinée de conférence intitulée « Les parlements et l'intelligence artificielle ». L'événement, qui a rassemblé un large public, a permis des échanges nourris entre les participants et les intervenants, grâce à une modération assurée par le journaliste Gilles Quoistiaux.

Au cours du premier panel consacré aux enjeux éthico-politiques et juridiques de l'IA, les participants ont entendu Pierre Delvenne, maître de recherches du FNRS et professeur associé (ULiège), et Aline Nardi, chercheuse au Centre de recherches informatique et droit (UNamur).



Dans la foulée, au cours du second panel, Nathanaël Ackerman, responsable du département IA et nouvelles technologies (SPF Stratégie et appui), Justin Lawarée, professeur à l'École nationale d'administration publique à Québec, Xavier Baeselen, secrétaire général du Parlement, Julie Rodrigue, directrice de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Ludovic Delépine, chef d'Unité des archives du Parlement européen, Jelica Aubry-Janketic, députée du Parlement jurassien au nom de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, et Andy Richardson, responsable du programme sur les normes parlementaires à l'Union interparlementaire, ont fait état des applications pratiques de l'IA dans les parlements. Enfin, le dernier panel a porté sur l'intelligence artificielle et la transformation des parlements. Il a pris la forme d'un débat entre des représentants des différentes formations politiques siégeant au Parlement et le public.

Le Parlement Jeunesse

La XXVIII^e simulation parlementaire du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles s'est tenue comme de coutume au Parlement durant les congés de détente, du 2 au 7 mars 2025.

Contextualisés dans un environnement fictif de la Péjigonie, les débats ont permis à plus d'une centaine de jeunes (de 17 à 26 ans) d'endosser le rôle de parlementaires, de journalistes ou de ministres durant une semaine.

Les jeunes parlementaires en herbe ont débattu, amendé et voté des projets de décret touchant des thématiques telles que l'égalité des chances, la simplification administrative, la recherche scientifique ou la participation des travailleurs à la gestion des impacts sociaux et environnementaux de leur entreprise.

Cette expérience vise principalement à apporter aux jeunes francophones (de Belgique, mais aussi du Québec et de la Région autonome de la Vallée d'Aoste) une meilleure compréhension du système parlementaire via une immersion complète dans un esprit non partisan.



La 14^{ème} édition du concours des écoles

Le Parlement organise chaque année un concours destiné aux écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'adresse en alternance aux trois cycles de l'enseignement secondaire, tous réseaux confondus. En fonction de la thématique renouvelée chaque année, le concours des écoles propose aux jeunes de développer diverses aptitudes et compétences en mettant l'accent sur la dynamique de groupe et la collaboration nécessaire à la réalisation d'un projet commun.

À l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Belgique et de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le concours 2024-2025 avait pour thème : « Leçons de guerre, espoir de paix ! ».

Les élèves du troisième degré de l'enseignement secondaire ont été invités à développer un aspect du conflit de leur choix, qu'ils ont ensuite présenté sous forme de vidéo. L'objectif était d'expliquer leur démarche tout en établissant un lien entre l'histoire et les enjeux contemporains.

Ce concours a mobilisé 866 élèves répartis en 56 classes. Il a encouragé leur réflexion critique, les a sensibilisés au devoir de mémoire et leur a permis de comprendre en quoi les événements de la Seconde Guerre mondiale continuent d'éclairer les enjeux contemporains. L'initiative a également souligné l'importance, aujourd'hui plus que jamais, de la diplomatie et de la préservation de la paix. Les élèves de la 6^e de l'Athénée Royal Marche-en-Famenne Barvaux Bomal, la classe lauréate, ont été invités à un voyage de quatre jours en Normandie durant lequel ils ont eu l'occasion de découvrir des sites de commémoration du débarquement.



Mouvement HeForShe - EuxPourElles : action de sensibilisation en faveur des membres du Parlement

Le 2 juillet 2025, à l'occasion de la séance plénière, le Parlement a organisé une action de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre de son engagement au sein du mouvement HeForShe - EuxPourElles d'ONU Femmes. Cette initiative visait à raviver, auprès des élus, un engagement institutionnel initié dès 2017.

Les parlementaires ont été invités à participer à un questionnaire interactif autour des principes de l'égalité de genre, accompagné d'un dispositif symbolique valorisant leur implication. L'action a également permis de diffuser un support pédagogique synthétique et de recueillir des propositions pour nourrir de futures initiatives.

Organisée en lien avec la Journée internationale du parlementarisme du 30 juin, cette démarche a rappelé le rôle fondamental des institutions parlementaires dans la promotion des valeurs démocratiques et des droits humains, au premier rang desquels figure l'égalité entre les femmes et les hommes.



Prestation de serment du nouveau Médiateur commun de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie

Le 16 juillet 2025, Nicolas Lagasse a prêté serment devant le président du Parlement de la

Fédération Wallonie-Bruxelles, Benoît Dispa, et du président du Parlement de Wallonie, Willy Borsus. Juriste de formation, Nicolas Lagasse succède à Marc Bertrand pour un mandat de six ans renouvelable. Né en 1973, il est actuellement conseiller juridique au SPF Défense. Ce juriste de formation a également derrière lui une riche carrière scientifique au sein de plusieurs universités du pays.

Le Médiateur est un acteur indépendant chargé d'accompagner les citoyens dans leurs démarches auprès des services publics, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse, de la santé ou encore de la politique sociale.

Les visites et les jeux d'énigmes

Lors de cette session 2024-2025, le Parlement a accueilli de nombreux groupes de visiteurs – groupes scolaires, jeunes et adultes – qui ont ainsi pu profiter d'une expérience immersive et dynamique grâce aux installations numériques qui jalonnent le parcours.

Outre les visites classiques de l'Assemblée, le Parlement propose également aux groupes de découvrir le bâtiment à travers un jeu d'énigmes.

Celui-ci permet de comprendre le fonctionnement du parlement, le parcours d'un décret ou encore les règles s'appliquant lors des votes en séance plénière, en résolvant des énigmes disséminées dans tout le bâtiment.

Au total, plus de 1.500 visiteurs ont eu l'opportunité de découvrir l'institution, parmi lesquels :

- 748 enfants, issus de l'enseignement primaire ou secondaire, en provenance d'écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 190 participants aux jeux d'énigmes ;
- 567 adultes, venant de groupes divers tels que l'enseignement pour adultes, les universités, des ASBL, des groupes d'anciens étudiants...

Le Parlement **accueille**

Le Parlement met ses locaux à la disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupes, des parlementaires, des membres du gouvernement, mais aussi de tiers. Le Bureau peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion d'événements exceptionnels. Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

Réunion des gouverneurs francophones

Le mercredi 4 septembre 2024, le Parlement a accueilli les gouverneurs des provinces francophones pour une réunion de travail.

Remise du Prix François Delor

Pour sa 14^{ème} édition, la remise du Prix François Delor s'est tenue au Parlement le 27 novembre 2024. Proposé par l'association Prisme, ce prix récompense un travail de fin d'études apportant une contribution novatrice à la compréhension des questions et des cultures LGBTQIA+.

Le Prix a été attribué à Alix Fournier pour son mémoire de master de spécialisation en études de genre, couronné de la plus grande distinction. Intitulé « Naviguer sa transition: une sociologie matérialiste des parcours transmasculins dans le paysage de soin belge francophone », ce mémoire a convaincu le jury par la qualité de sa réflexion, la rigueur de son approche et l'originalité de son analyse.

Événement de clôture du projet « Mindchangers »

À l'initiative du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement a accueilli le vendredi 6 décembre 2024 l'événement de clôture du projet « Mindchangers ». L'objectif principal de ce projet est de mobiliser les jeunes citoyens européens entre 15 et 35 ans en faveur de l'Agenda 2030, en particulier sur les thèmes du climat et des migrations, et de renforcer les compétences des pouvoirs locaux et organisations de la société civile qui les accompagnent dans cet objectif.

Toutes ces activités ont lieu dans chacun des territoires couverts par le projet ainsi qu'au niveau européen.



Visite d'étudiants de l'ULB/Campus Charleroi

Une trentaine d'étudiants en sciences sociales et humaines de l'Université libre de Bruxelles/campus de Charleroi ont effectué une visite au Parlement le 9 avril 2025. Au programme de ce moment de découverte : immersion dans les coulisses de l'institution, rencontre avec les services et échanges avec des représentants des formations politiques présentes au Parlement. Pour clore leur visite, les étudiants ont eu l'opportunité d'assister à la séance plénière.

Journée du Patrimoine – Heritage Days

Comme chaque année, le Parlement a ouvert ses portes, le 14 septembre 2024, à l'occasion des Journées du Patrimoine de la Région de Bruxelles-Capitale, désormais appelées « Heritage Days ». L'édition 2024 avait pour thématique « Nouveaux patrimoines », avec pour objectif de mettre en lumière une période encore peu valorisée, pourtant riche sur le plan architectural et historique, soit celle des années 1970 à 2000.

Inscrit comme lieu incontournable de cette manifestation culturelle, le Parlement a proposé au public des visites guidées de ses bâtiments. Celles-ci ont permis de découvrir l'évolution architecturale du site parlementaire, d'en comprendre les fonctions institutionnelles et de souligner l'importance de ce patrimoine contemporain au service de la démocratie.



Assemblée générale d'Ombudsman.be

Le 21 mars 2025, le Parlement a accueilli l'Assemblée générale du réseau belge des ombudsmans.

Le réseau des ombudsmans et médiateurs de Belgique regroupe actuellement 26 institutions membres, issues de tous les horizons : État fédéral, Régions, Communautés, villes et communes, entreprises publiques et secteur privé. Les ombudsmans jouent un rôle de médiateur entre les citoyens et les administrations ou organisations, en cherchant des solutions aux problèmes rencontrés.



Credit photo : d'dannevoeye

Accueil de deux tables rondes de Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Le 9 avril 2025, WBI a organisé deux tables rondes dont les thématiques étaient « Recherche et Enseignement supérieur, Jeunesse et Éducation » et « Culture, Médias, Langue française et Industries culturelles et créatives ».

Séances de cours dans le cadre du master en communication dispensé à l'ULB

À l'instar de 2018 et 2019, à la demande de Mme Broustau, professeure en charge du cours « Compétences oratoires et débats publics » donné à l'Université libre de Bruxelles (ULB) dans le cadre du master en communication, le Parlement a accueilli deux séances de cours les mardis 6 et 13 mai 2025.

Ces cours sont notamment axés sur la communication publique dont l'objectif est de familiariser les étudiants avec l'utilisation de discours argumentatifs en situation concrète. Ils s'adressent aux étudiants en communication « politique et lobbying » et en communication « corporate marketing » et aux futurs journalistes.

Rencontre entre les étudiants de l'Institut supérieur de pédagogie Galilée (ISPG) et des parlementaires

Dans le cadre d'un cours de sociologie et politique de l'éducation en faveur des élèves de troisième et dernière année de l'ISPG, devenu EPHEC Éducation, un débat politique s'est tenu le 23 mai 2025 au sein du Parlement.

Des futurs enseignants de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire inférieur ont participé à une rencontre avec des députés représentant l'ensemble des formations politiques.

Ces derniers ont exposé les positions de leur parti en matière d'enseignement et présenté les mesures qu'ils jugent prioritaires pour réduire les inégalités scolaires, dans le contexte de la poursuite de la réforme engagée par le Pacte pour un enseignement d'excellence, en réponse aux constats issus de l'enquête PISA. Ce débat a clôturé une semaine de cours durant laquelle les étudiants ont travaillé la question des inégalités dans l'enseignement.

Activités au bénéfice des lauréats du concours « Pacte Academy »

Pour la troisième année consécutive, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli, le 26 mai 2025, les lauréats du concours « Pacte Academy » organisé par le Comité des élèves francophones. À cette occasion, les élèves ont visité le Parlement et participé à un débat centré sur les réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Présentation de la Charte pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le secteur des Écritures et du Livre 3 juin 2025

L'ASBL Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) a organisé le 3 juin 2025 au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles la présentation de la Charte pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le secteur des Écritures et du Livre. L'événement s'est déroulé dans l'hémicycle en présence des acteurs du secteur, ainsi que de Benoît Dispa, président du Parlement, et d'Elisabeth Degryse, ministre-présidente.

La Charte entend donner aux membres du secteur des écritures et du livre les lignes de conduite en vue de l'utilisation et du déploiement de l'IA dans leurs activités professionnelles.

Elle encourage une utilisation responsable et éthique de l'IA, utilisation faisant la part des choses entre les avantages technologiques de l'IA et ses impacts en matière environnementale, sociale, sociétale, économique, démocratique et éthique.

Le concours de l'association AMOPA

Le Parlement a accueilli, le 6 juin 2025, la remise des prix du concours de l'association qui regroupe des personnalités belges décorées dans l'Ordre des Palmes académiques par la France au titre de services rendus à la culture française et francophone.

Cette association organise, en collaboration avec Wallonie-Bruxelles Enseignement, deux concours destinés au public scolaire. L'un est destiné aux élèves du dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA) et l'autre aux élèves de cinquième et sixième années de l'enseignement qualifiant éprouvant des difficultés avec la langue d'enseignement.

Cette activité s'inscrit pleinement dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté soutenue par le Parlement. Elle permet à des jeunes de la Fédération de découvrir l'institution lors de cette remise des prix.

Colloque organisé par la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS)

Le vendredi 20 juin 2025, le Parlement a accueilli le colloque qui rassemble des représentants d'une trentaine d'organisations européennes et extra-européennes membres de la FECRIS, ayant pour thème : « Les dérives sectaires : approche intersectorielle ».

Cérémonie de clôture « Solidarcité »

Le Parlement a accueilli, le lundi 23 juin 2025, la cérémonie de clôture de l'année citoyenne « Solidarcité ».

Solidarcité est un projet de volontariat. Il rassemble des jeunes de 16 à 25 ans venant de tous les horizons. Il s'agit d'un projet dynamique appelé « Année citoyenne ». Il repose sur trois axes : des actions de volontariat pour diverses associations ; des formations et modules de sensibilisation aux réalités sociétales, culturelles et environnementales qui nous entourent ; des modules de maturation personnelle pour mieux s'orienter par la suite.

L'événement a été l'occasion de remettre un diplôme à l'ensemble des jeunes participants au projet.

Le Parlement **soutient**

1. Des événements importants

Le Festival International du film francophone de Namur (FIFF)

Depuis 39 ans, le FIFF de Namur présente chaque année une sélection de près de 120 films mixant des réalisations d'art et d'essais à des films grand public.

Une séance pédagogique dans le cadre du FIFF Campus est dédiée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur un thème en adéquation avec les sujets et les valeurs portées par le parlement. Un débat avec des députés (un par groupe politique reconnu) a été organisé avec les jeunes qui ont assisté à la projection de 5 courts-métrages.

Le FIFF s'est déroulé du 27 septembre au 4 octobre 2024. Le Parlement a soutenu l'édition 2024 de ce festival pour un montant de 10.000 euros.



Le Love international film festival de Mons

Le Love international film festival de Mons se positionne comme un espace de rencontre entre les générations et les univers artistiques à travers l'exploration d'un cinéma international audacieux. Il a pour objectif de rendre le cinéma accessible à tous. Le Love international film festival de Mons 2024 s'est tenu du 7 au 15 mars 2025.

Le Parlement a soutenu l'édition 2025 de ce festival pour un montant de 9.000 euros.

La Belgian Pride

En soutien à la Belgian Pride 2025, qui vise à défendre les droits des personnes LGBTQIA+, le Parlement a été pavoisé du drapeau arc-en-ciel et éclairé du 7 au 18 mai aux couleurs de ce même drapeau.



La dictée du Balfroid

Le samedi 17 mai 2025, le jeune Maurice Faye Reverseau, de l'École fondamentale autonome de Hamme-Mille « La chouette école » (Brabant Wallon), a remporté la « Plume d'Or » en finale de la Dictée du Balfroid, du nom de sa fondatrice.

Comme chaque année, le Parlement s'est associé à cet événement incontournable du calendrier scolaire. Le lauréat et toute sa classe ont été accueillis, le 30 juin 2025, par la deuxième vice-présidente du parlement, Mme Özlem Özen, avant de visiter le parlement.

Le Parlement a accordé à la Dictée du Balfroid une subvention d'un montant de 4.500 euros.

L'ASBL Générations Solidaires

Il s'agit d'un projet lancé par les Éditions de l'Avenir en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. L'objectif du projet est d'accompagner et de soutenir des initiatives citoyennes portées par celles et ceux qui s'engagent en faveur de plus de solidarité. Les lauréats obtiennent un soutien financier, un coaching et de la visibilité médiatique. À l'occasion de la cérémonie de clôture, le 26 juin 2025, les dix associations et les cinq écoles lauréates ont reçu leur prix aux Moulins de Beez à Namur.

Le Parlement leur a accordé une subvention d'un montant de 4.500 euros.

Les Festivals de Wallonie

Les Festivals de Wallonie organisent chaque année de nombreux concerts sur l'ensemble du territoire de la Wallonie et à Bruxelles. Musiq3 a rejoint cette fédération en 2011 et en constitue la branche bruxelloise. Le Parlement a décidé de leur accorder une subvention d'un montant de 9.000 euros.

Les Francofolies de Spa

Les Francofolies de Spa sont un des festivals incontournables de l'été. Soutenir les « Francos » est dans la droite ligne de notre institution, car ce festival incarne deux de nos fondamentaux : la culture et la francophonie. En faisant la part belle aux artistes francophones, avec un accent tout particulier mis sur ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Francofolies de Spa participent au rayonnement de notre langue et de notre culture. L'édition 2025 s'est déroulée du 17 au 20 juillet.

Le Parlement a décidé d'accorder au festival un montant de 67.500 euros.

Le concours « Journalistes en herbe »

Depuis de nombreuses années, le Parlement soutient le concours « Journalistes en herbe » organisé par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix récompense le travail journalistique fourni durant une année par des classes de l'enseignement primaire et secondaire. Le concours a pour objectifs de donner la parole

aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de réaliser un projet collectif mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion, de synthèse et d'analyse, ainsi que leur capacité d'écriture. Un jury composé de spécialistes de la presse et de l'enseignement se charge de départager les participants.

Le Parlement a accueilli la remise des prix le 15 mai 2025. Au cours de la cérémonie, il a récompensé les lauréats en leur offrant des livres d'auteurs belges francophones.

Pour la troisième année consécutive, un prix spécial du Parlement a également récompensé, dans chaque catégorie, les meilleures réalisations journalistiques traitant de la thématique de l'égalité de genres.

Retrouvez le palmarès de l'édition 2024-2025 à l'adresse www.culture-enseignement.cfwb.be.



2. D'autres initiatives en Fédération Wallonie-Bruxelles

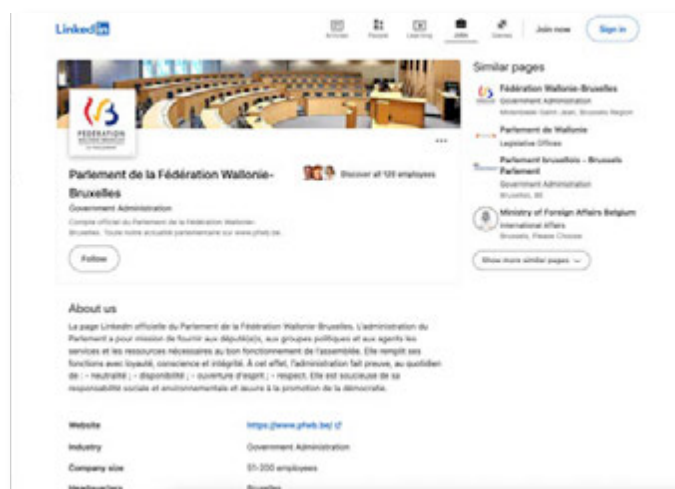
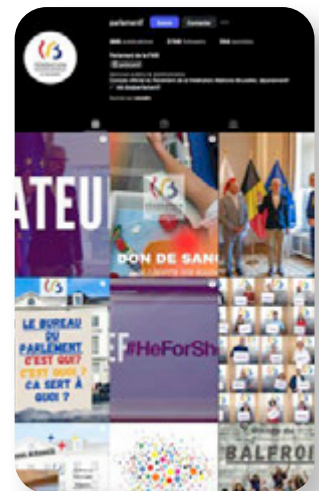
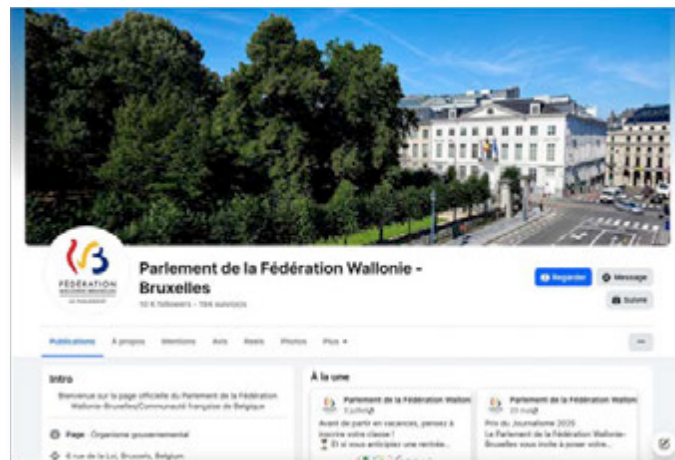
Dans l'attente de la conception d'un nouveau cadre réglementaire, le Bureau du Parlement a continué, en application du règlement en vigueur depuis 2012, à apporter, lors de la session 2024-2025, son soutien à des initiatives ou des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération.

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subventions ou d'une aide matérielle du Parlement au cours de la période de septembre 2024 à août 2025 :

▪ La Bonne Entente asbl	500 €	▪ Wallifornia Music asbl/Les Ardentes	1.250 €
▪ L'Art de divertir asbl	750 €	▪ Jeunesse Rongycienne asbl	1.000 €
▪ Label Zik asbl	500 €	▪ ASBL Z ! (Esperanza)	1.000 €
▪ Durbuy Rock Festival asbl	750 €	▪ Festival de Chassepierre asbl	1.500 €
▪ Accordéons-nous.org asbl	500 €	▪ Un Soir à Binche asbl (Ronquières)	1.000 €
▪ FBIA asbl	1.000 €	▪ FrancoFaune asbl	500 €
▪ Fondation pour les Générations futures/Hera Award	3.300 €	▪ Théâtre au Vert asbl	750 €
▪ Les Aralunaires asbl	500 €	▪ Artonov asbl	750 €
▪ Festival du Rire de Rochefort asbl	1.000 €	▪ Musique baroque en Famenne (MUBAFA)	500 €
▪ Centre culturel Wolubilis	1.000 €	▪ Comité cult. G. Bernard - Festival du Cinéma belge de Moustier	500 €
▪ Comédie Kapel asbl	500 €	▪ Les Godefroid asbl	500 €
▪ Verviers Music Festival asbl	750 €		
▪ Au pays de l'Attert asbl	500 €		

Lors de cette session, le Bureau a adopté un nouveau cadre réglementaire dont l'objectif consiste à recentrer le soutien du Parlement sur des initiatives directement en lien avec les valeurs et principes démocratiques. Ainsi, à partir de 2026, il accompagnera prioritairement des projets, événements ou activités visant la promotion de la citoyenneté et de la démocratie, notamment auprès des jeunes, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette évolution vise à renforcer la cohérence et l'impact de notre action en faveur de l'éducation citoyenne et à soutenir des initiatives qui favorisent une meilleure compréhension du fonctionnement démocratique. Cette approche garantit une sélection rigoureuse et cohérente, au service des valeurs démocratiques et citoyennes du Parlement. Pour en prendre connaissance, nous vous invitons à consulter le document complet sur le site du Parlement dans la sous-rubrique « [subventions](#) ».

Le Parlement **communiqué**



1. Les réseaux sociaux

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles renforce sa présence numérique afin de toucher un public toujours plus large et diversifié.

Début 2025, il a étendu sa présence aux réseaux sociaux [Bluesky](#) et [Threads](#). Il poursuit ainsi sa stratégie d'ouverture vers de nouveaux publics et de veille sur les formats émergents.

La page [Facebook](#), active depuis juin 2015, reste un canal essentiel de communication vers le grand public. Elle continue sa progression et compte désormais plus de 9.300 abonnés. Elle permet d'informer sur les actualités, les événements institutionnels et les initiatives citoyennes.

Sur [X](#) (anciennement Twitter), notre audience approche les 9.000 abonnés. Ce canal reste un relais rapide et direct de l'information parlementaire.

Le Parlement est également actif sur [Instagram](#), où il rassemble plus de 3.000 abonnés. Cette plateforme valorise les coulisses du travail parlementaire à travers un contenu plus visuel et engageant.

Depuis octobre 2022, le Parlement est aussi présent sur [LinkedIn](#), avec une communauté de plus de 1.500 abonnés. Ce réseau professionnel met en avant l'institution, ses missions, ses publications et ses opportunités.

Par ailleurs, les ordres du jour des travaux parlementaires sont régulièrement publiés sur nos réseaux, et les vidéos des commissions et des séances plénières sont accessibles sur notre page Facebook et notre chaîne [YouTube](#). Ce dispositif participe pleinement à la publicité des débats et témoigne de la volonté du Parlement de garantir la transparence des travaux démocratiques.



2. Les JT du Parlement

Tout au long de la session 2024-2025, les services du Parlement ont poursuivi la production bimensuelle d'un journal télévisé condensant l'actualité parlementaire. Ces 19 éditions, courtes et dynamiques, ont valorisé les travaux législatifs et donné la parole aux parlementaires sur les sujets débattus, et sont revenues sur les moments forts de la quinzaine.

En plus des activités dans l'hémicycle, ces JT ont également couvert plusieurs colloques et événements organisés au Parlement, illustrant la diversité des actions menées par l'institution.

Des tournages hors les murs ont également été réalisés, renforçant le lien entre le Parlement et les réalités de terrain.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans le plan stratégique de l'administration, qui vise à rendre le travail parlementaire plus lisible, accessible et compréhensible pour l'ensemble des citoyens.



3. La diffusion en direct sur les télévisions locales

En 2024-2025, les questions d'actualité aux ministres, débattues en séance plénière, ont continué à être diffusées en direct sur l'ensemble des douze télévisions locales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dispositif renforce l'ouverture du Parlement vers le grand public et témoigne de sa volonté de rendre les débats parlementaires accessibles à toutes et tous.

La convention liant le Parlement au Réseau des Médias de Proximité a, dans ce cadre, été rediscutée afin de prolonger cet engagement en faveur de la transparence démocratique.

Chaque diffusion est commentée en direct, depuis l'hémicycle, par un journaliste des médias de proximité, présent au sein du Parlement. Ce commentaire contextualisé permet de mieux suivre et comprendre les échanges parlementaires.

En parallèle, la séance solennelle de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également diffusée en direct, comme ce fut le cas pour la dernière édition, le 27 septembre 2024.

Enfin, pour garantir l'accessibilité au plus grand nombre, les séances de questions et de débats d'actualité bénéficient d'une interprétation en langue des signes lors de leur diffusion sur les médias de proximité.

4. Le site www.pfwb.be

Le site du Parlement constitue un outil essentiel pour l'accès à l'ensemble des informations relatives au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Centralisant les travaux parlementaires, les documents officiels et les actualités institutionnelles, il permet à tout un chacun de consulter facilement les documents législatifs, les ordres du jour et les comptes rendus des débats.

C'est également le lieu où l'on peut retrouver des informations sur des thématiques variées telles que les prix, les relations internationales, les subventions, le règlement parlementaire, ainsi que des renseignements pratiques concernant les visites du Parlement et les contacts institutionnels.

En tant que plateforme de référence, il est devenu indispensable pour une recherche documentaire rapide et précise, garantissant ainsi une transparence accrue des travaux du Parlement.

Le site est régulièrement actualisé pour améliorer sa navigation et répondre aux besoins d'une expérience utilisateur toujours plus fluide et efficace.

5. Le rapport d'activités

Afin de mieux faire connaître ses activités, le Parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012-2013. Véritable mine d'informations sur notre institution, ce rapport contribue à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur Parlement en particulier. Il distingue les différents axes de travail de notre institution et offre un éclairage spécifique sur l'administration parlementaire.

Cette année, dans une logique de transition numérique et d'économie de ressources, le rapport d'activités n'est plus disponible en version papier. Désormais, il sera exclusivement présenté au format numérique et interactif, offrant une navigation fluide et une accessibilité optimisée. Ce format permet également une consultation plus pratique et dynamique.

Le rapport d'activités, comme ceux des années antérieures, est disponible en ligne sur le site internet du Parlement et est largement diffusé sur ses réseaux sociaux, permettant ainsi à un public encore plus large d'en prendre connaissance.



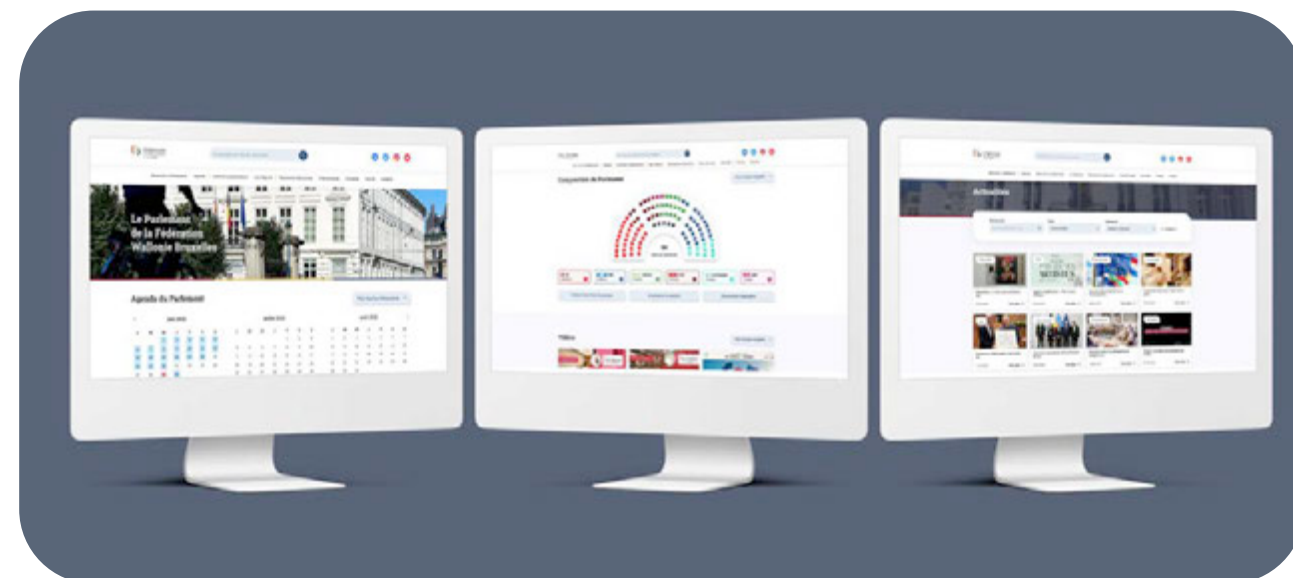
6. La brochure « Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions »

En septembre 2024, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a publié une nouvelle brochure pédagogique intitulée « Découvre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Destinée aux élèves du dernier cycle de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, cette publication est un outil d'éducation à la citoyenneté qui présente, de manière accessible et ludique, le fonctionnement du Parlement, son rôle et sa place dans le paysage institutionnel belge.

Conçue sous la forme de réponses, la brochure aborde des thématiques telles que la composition de l'Assemblée, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le processus législatif et le rôle des parlementaires. Elle est illustrée de manière attrayante pour faciliter la compréhension des jeunes lecteurs.

Disponible en téléchargement sur le site du Parlement, la brochure peut également être obtenue en version papier sur simple demande à l'adresse : brochures@pfwb.be

Depuis sa parution, elle a été diffusée à près de 18.000 exemplaires auprès des établissements scolaires, des enseignants et des visiteurs du Parlement.



05

La gestion du Parlement



Les marchés publics

Les bâtiments

Le budget et la bonne gouvernance

L'informatique

Les ressources humaines

Les comptes rendus des travaux

Les études et la documentation

Les marchés publics

Le Bureau et les services du Parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics, tant au stade de la passation qu'à celui de l'exécution de tous les marchés de travaux, de services et de fournitures passés par le Parlement.

La mise en œuvre des procédures de marchés publics permet la réalisation d'économies substantielles, ainsi que des travaux, services et fournitures de qualité.

1. Le développement durable

Une attention particulière est apportée aux clauses « environnementales » dans les marchés de travaux, de fournitures et de services du Parlement.

Concernant les marchés publics de travaux, il est prévu que :

- les matériaux et produits utilisés doivent correspondre aux standards écologiques européens ;
- les soumissionnaires sont tenus de procéder au recyclage et/ou à la valorisation des déchets issus des travaux de rénovation ;
- lors du remplacement de luminaires, l'administration veille à prévoir des luminaires LED et, lorsque cela s'avère opportun, à l'installation de détecteurs de présence ; ces deux mesures diminuent significativement la consommation électrique du Parlement.

Concernant les marchés publics de fourniture de nourritures et de boissons, une attention est également portée aux clauses « environnementales ». Les produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique sont valorisés. Il en va de même des denrées issues du commerce équitable (thé, café, jus de fruits, cacao...).

Dans les marchés de fourniture de vêtements, des labels écoresponsables sont demandés aux soumissionnaires.

Concernant les marchés publics de services, le cahier spécial des charges du marché public de services de nettoyage des locaux du Parlement prévoit que l'adjudicataire s'engage à n'utiliser que des nettoyeurs qui satisfont à l'ensemble des critères écologiques énoncés dans l'annexe à la décision de la Commission européenne 2005/344/CE.

De manière générale, l'aspect social du développement durable est respecté, notamment grâce :

- à la mise en exergue de l'interdiction du travail des enfants et du recours à des ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
- au rappel du respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

2. Achats groupés

Lorsque cela est possible et opportun, le Bureau veille à s'associer à d'autres pouvoirs adjudicateurs, via des centrales d'achats ou des marchés conjoints, afin de bénéficier de tarifs avantageux liés aux économies d'échelle.

3. Conclusion

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du Parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.

Les bâtiments

Propriétaire de l'Hôtel de Ligne depuis août 2019, le Parlement s'est vu transférer l'intégralité des droits et obligations liés à la pleine propriété de l'Hôtel du Greffe au 1er janvier 2020. Bien que récemment propriétaire, le Parlement occupe ces deux bâtiments – situés autour du Parc de Bruxelles, plus communément appelé « Parc Royal » – depuis de nombreuses années déjà. Le premier est situé au 72 rue Royale et héberge principalement l'hémicycle, les salles de commission, les bureaux des députés et des collaborateurs de groupes. Le second, l'Hôtel Torrington, situé aux 4-6 rue de la Loi, a été rebaptisé Hôtel du Greffe et accueille les bureaux de la présidence, du secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du Parlement.



Photo © M. Detiffe, 2001 - A2RC Architects -

Travaux d'amélioration des installations techniques et performances énergétiques et environnementales des deux bâtiments

Désormais propriétaire de ces deux bâtiments, le Parlement a décidé d'effectuer des travaux d'amélioration des installations techniques et des performances énergétiques et environnementales de l'Hôtel de Ligne et de l'Hôtel du Greffe.

Accompagné d'un bureau d'études et d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage, le Bureau du Parlement a adopté un plan d'action portant sur :

- l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments et la réduction des apports thermiques, notamment par une intervention sur les châssis, l'isolation de façade et la pose de stores ;
- les systèmes de chauffage, de refroidissement et de ventilation, notamment par l'amélioration des techniques de chaud, de froid, de la ventilation, des sanitaires, du système incendie, de la régulation et la gestion ;

- les bâtiments « intelligents », notamment via une gestion technique centralisée et la sécurisation des serveurs informatiques ;

- l'amélioration des performances environnementales, notamment l'amélioration de la mobilité, la gestion des déchets et la pollution environnementale.

À la suite de la non-attribution du marché relatif à ces travaux de l'Hôtel de Ligne, un nouveau plan d'action a été mis en place permettant de répondre aux urgences et de planifier à plus long terme les travaux moins pressants dans les deux bâtiments.

Remplacement de l'ascenseur de l'Hôtel du Greffe

En raison de sa vétusté, l'ascenseur situé côté 6 de l'Hôtel du Greffe a été remplacé et modernisé à la suite des fréquentes pannes rencontrées.

Cette modernisation a été l'occasion d'ajouter certaines fonctionnalités permettant une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



Le budget et la bonne gouvernance

1. Le contrôle budgétaire et comptable du Parlement : un dispositif renforcé pour une gestion rigoureuse et transparente

Conformément à son autonomie constitutionnelle, le Parlement dispose d'une pleine capacité d'organisation en matière financière. Cette autonomie se traduit notamment par la mise en place de procédures internes propres en matière d'élaboration du budget de fonctionnement, de contrôle budgétaire ainsi que d'apurement des comptes. Dans une dynamique d'amélioration continue de ses mécanismes de gouvernance, le Parlement a intégré dans son règlement des dispositions renforçant l'efficacité de ses contrôles internes et externes.

C'est dans ce contexte que l'article 98 du Règlement du Parlement, relatif au budget et aux comptes, consacre une volonté claire de garantir une gestion exemplaire des deniers publics, en consolidant les processus de surveillance, d'audit et de reddition de comptes.

I. Le contrôle interne : une vigilance permanente exercée par les organes du Parlement

Le contrôle interne constitue le premier niveau de surveillance de l'exécution budgétaire. Il s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues à l'article 28 du Règlement relatif à la comptabilité et au contrôle administratif et budgétaire adopté le 26 avril 2023. Ce dispositif prévoit la production d'un rapport trimestriel d'exécution budgétaire, élaboré par le greffier du Parlement. Ce rapport est destiné à deux membres du Bureau, dûment mandatés pour cette mission de contrôle : l'un issu de la majorité parlementaire, l'autre de l'opposition.

Afin d'assurer l'efficacité et la transparence de cette mission, ces membres du Bureau bénéficient d'un accès complet à l'ensemble des pièces justificatives et documents nécessaires à l'analyse de l'exécution budgétaire. Le rôle de ces représentants est de veiller, de manière indépendante et équilibrée, à ce que les crédits votés soient utilisés conformément aux objectifs et aux règles budgétaires établis.

Par ailleurs, chaque trimestre, le Bureau du Parlement transmet à la commission parlementaire compétente en matière budgétaire et comptable un état détaillé des engagements budgétaires ainsi qu'un état des dépenses d'investissement. Cette communication régulière permet à la commission d'exercer un suivi rapproché des dépenses publiques et d'identifier d'éventuels écarts ou besoins d'ajustement.

II. Le contrôle externe : une expertise renforcée par l'intervention de la Cour des comptes

Si le contrôle interne repose sur les organes du Parlement, le contrôle externe vient en complément pour garantir une évaluation indépendante et impartiale de la gestion financière de l'institution.

Traditionnellement, l'apurement des comptes du Parlement relevait de la compétence exclusive de la commission parlementaire chargée du budget et de la comptabilité. Toutefois, dans un souci d'ouverture et de renforcement de la transparence, le Parlement a signé, le 6 décembre 2023, un protocole de collaboration avec la Cour des comptes.

Ce protocole institue un cadre formel de coopération dans lequel la Cour est habilitée à exercer un contrôle externe des comptes du Parlement, en se concentrant notamment sur la régularité et la légalité des opérations comptables. L'intervention de la Cour constitue un gage de crédibilité supplémentaire pour les citoyens et les partenaires institutionnels, en apportant une expertise financière indépendante conforme aux standards les plus élevés de la gestion publique. La première mission de contrôle de la Cour des comptes, menée dans ce cadre, a porté sur l'exercice budgétaire 2023. Cette démarche marque une étape décisive dans la modernisation des pratiques de gouvernance financière du Parlement.

III. Vers une gouvernance financière moderne et responsable

L'ensemble de ces dispositifs, internes et externes, contribue à faire du contrôle budgétaire et comptable du Parlement un pilier de sa gouvernance démocratique. En renforçant la traçabilité des dépenses et la responsabilité des gestionnaires publics, et en assurant une transparence accrue à l'égard des citoyens, le Parlement affirme sa volonté de s'inscrire dans les meilleures pratiques de la gestion publique moderne.

L'article 98 du Règlement du Parlement qui encadre ce dispositif n'est pas uniquement une disposition technique : il incarne une volonté politique forte de garantir que l'usage des ressources publiques obéit aux principes de rigueur, d'intégrité et de redevabilité. Dans un contexte où les exigences en matière de transparence et d'efficacité ne cessent de croître, ces mécanismes contribuent activement à renforcer la confiance dans les institutions parlementaires.



© Adobe Stock

2. Le budget 2025

Les dépenses totales prévisionnelles en crédits d'engagement et en crédits de liquidation s'élèvent respectivement à 47.627.000 euros et 46.977.000 euros, soit une diminution de 14.116.000 euros en CE (-22,86%) et de 8.526.000 euros en CL (-15,36%) par rapport au budget initial 2024.

Ces diminutions sont imputables à l'échelonnement sur 5 ans de la réalisation des travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration des installations techniques eu égard aux performances énergétiques et environnementales de l'Hôtel de Ligne.



3. Les comptes 2024

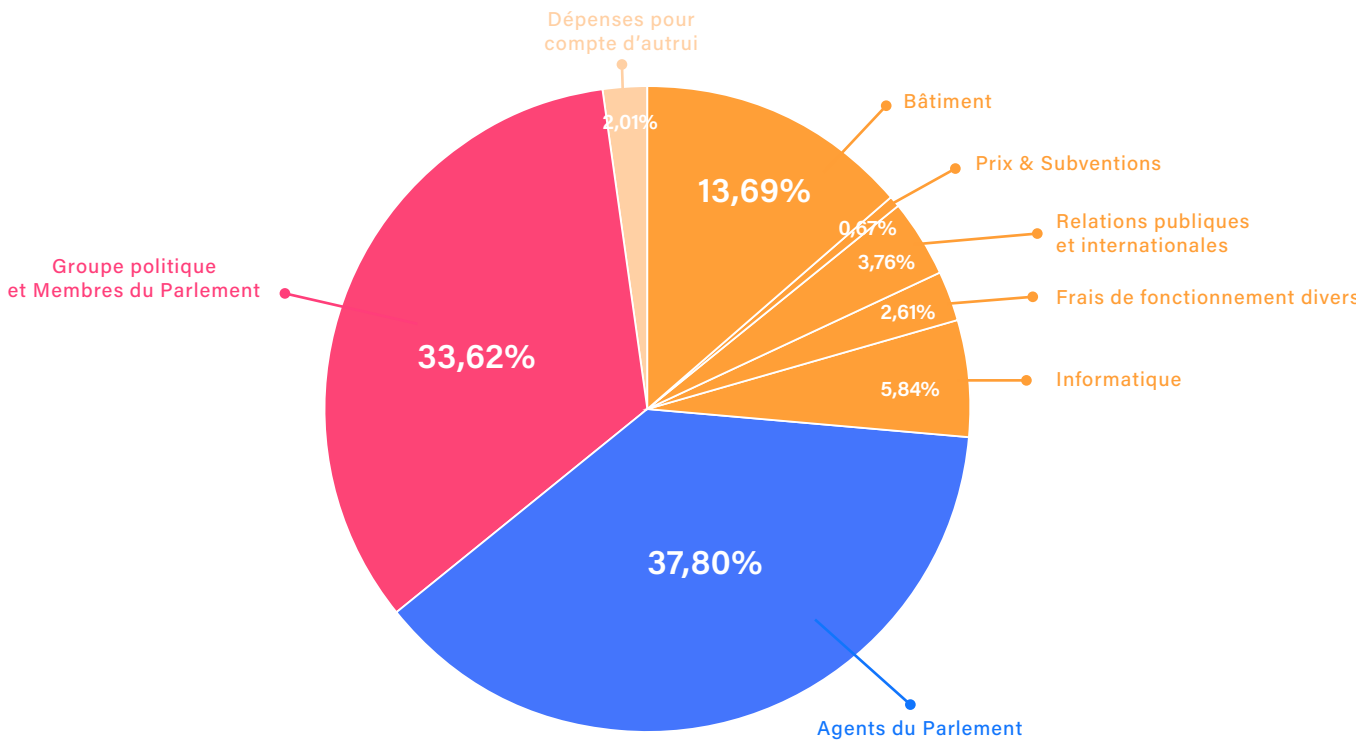
En ce qui concerne la clôture des comptes, les députés, par l’entremise de la Commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions, sont chargés de la vérification des comptes du Parlement. Indépendamment, la Cour des comptes réalise, pour la seconde fois, une mission de contrôle qui porte sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes.

Les comptes de l’exercice 2024 seront apurés, après vérification, par le Bureau et par la Commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions, au cours du dernier trimestre 2025 et seront votés en séance plénière.

II. Les dépenses

Les crédits inscrits au budget ajusté 2024 s’élevaient à 45.686.500 euros en engagement et à 44.046.500 euros en liquidation. Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 38.251.382,62 euros, soit 83,73% des crédits autorisés. Les dépenses liquidées s’élèvent, quant à elles, à 37.140.387,66 euros, soit 84,32% des crédits autorisés.

RÉPARTITION DES DÉPENSES

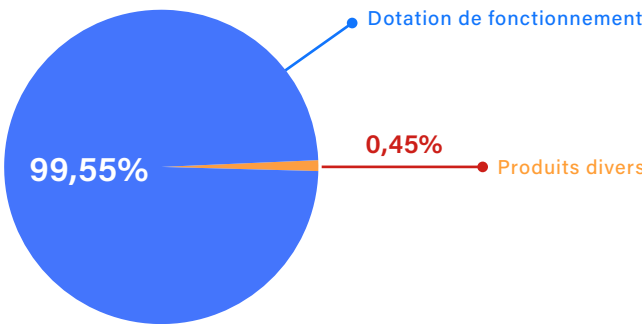


I. Les recettes

Au 31 décembre 2024, les recettes totales imputées au cours de l’année 2024 s’élèvent à 39.142.166,76 euros, soit un taux de réalisation de 100,65 %.

Lors de l’ajustement budgétaire de 2024, le gouvernement de la Fédération s’était basé sur les prévisions macro-économiques de septembre 2024 du Bureau du Plan, entraînant une baisse mécanique de 305.000 euros de notre dotation de fonctionnement.

Le détail des principales recettes est présenté dans ce graphique :



III. Le solde budgétaire

L’exécution du budget de l’année 2024 se solde par un surplus budgétaire brut de 2.001.779,10 euros. Ce résultat correspond à la différence entre les recettes imputées et les dépenses liquidées au cours de l’année. Il convient toutefois de noter qu’exceptionnellement, l’exécution budgétaire ne comporte que 11 mois de rémunérations anticipées. En effet, conformément à la recommandation formulée par la Cour des comptes dans son rapport sur le contrôle des comptes de l’année 2023, les indemnités et rémunérations payées anticipativement sont dorénavant enregistrées dans le respect du principe « du droit constaté ».

- Vérification des comptes du Parlement de la Communauté française pour l’année 2023 (Doc. 40 (2024-2025) n° 1)
- Projet d’ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l’année budgétaire 2024 (Doc. 41 (2024-2025) n° 1)
- Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l’année budgétaire 2025 (Doc. 42 (2024-2025) n° 1)

Examen en commission : 13.11.2024
Examen en plénière : 11.12.2024

La commission du Budget a procédé à l’approbation des comptes du Parlement pour l’année 2023. Par ailleurs, elle a examiné le projet d’ajustement du budget de fonctionnement de 2024 du Parlement, faisant suite à l’adoption du budget de fonctionnement initial de 2024, et ce, afin d’actualiser les prévisions de recettes et de dépenses de l’année en cours et de prendre en compte leur exécution. En outre, elle a examiné le budget initial de 2025 reprenant le détail des recettes et des dépenses prévisionnelles pour l’année budgétaire concernée. Ces différents projets ont été présentés par le président et le greffier du Parlement aux membres de la commission, conformément à la version modifiée de l’article 98 du règlement du Parlement qui garantit désormais la publicité des débats relatifs à l’examen du budget et des comptes du Parlement.

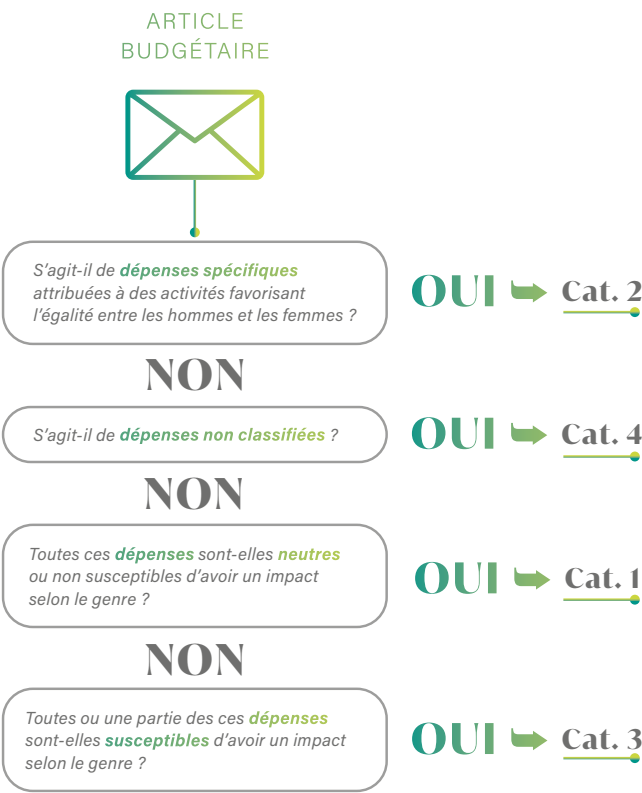
Par 10 voix pour, une voix contre et une abstention, la commission a remis un avis favorable aux textes 40 et 41 et par 10 voix pour et 2 voix contre, la commission a remis un avis favorable au texte 42. Les textes ont été adoptés en séance plénière le 11 décembre 2024 par assis et levé.

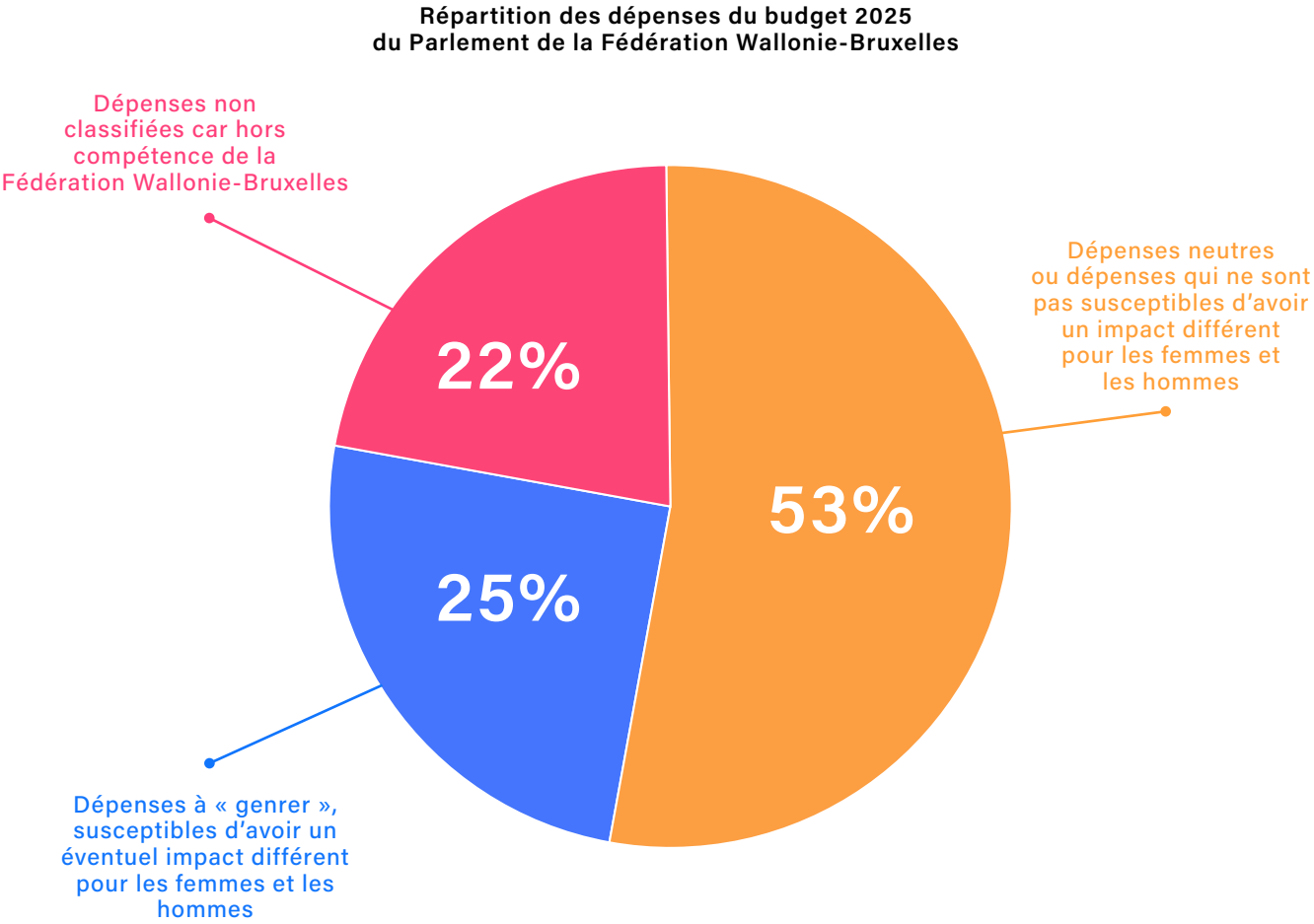
IV. Un budget genré

Depuis l’exercice budgétaire 2017, le Parlement s’est inscrit dans le « gender budgeting », soit l’intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire.

En application de l’article 7 du décret du 7 janvier 2016 relatif à l’intégration de la dimension de genre dans l’ensemble des politiques de la Communauté française et conformément à l’article 5, § 3, du Règlement relatif à la comptabilité et au contrôle administratif et budgétaire, le Parlement intègre la codification de genre dans son cycle budgétaire afin de promouvoir activement l’égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses activités.

MÉTHODE D’INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LE BUDGET DU PARLEMENT





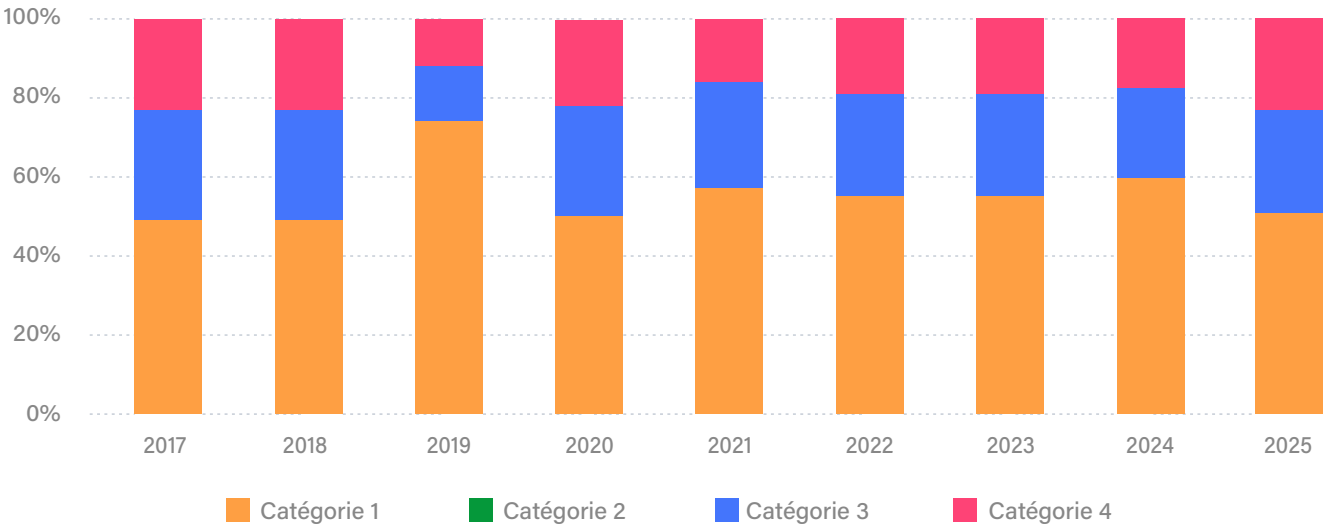
Le graphique ci-dessus démontre que plus d'un quart du budget de fonctionnement du Parlement représente des dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité des femmes et des hommes. Cette catégorisation ne signifie pas d'office qu'une inégalité existe, mais elle permet aux décideurs, sur base des analyses et statistiques réalisées, d'envisager des politiques d'action plus équitables, si cela s'avérait nécessaire.

Il est à noter que, lorsqu'un crédit comprend plusieurs catégories, il est recommandé de prendre en compte uniquement la catégorie la plus représentative au sein du crédit budgétaire. Par conséquent, toutes les dépenses liées aux actions menées dans le but de favoriser l'égalité entre hommes et femmes (catégorie 2) n'apparaissent pas dans les statistiques, car réparties sur plusieurs articles budgétaires au sein de notre budget.

Ainsi, si on compare la répartition des dépenses selon l'analyse « genre », on remarque une certaine stabilité depuis 2017 avec une disparité en 2019, année d'acquisition immobilière qui impacte considérablement les dépenses.

On constate toutefois que la proportion des dépenses neutres, au cours de ces cinq dernières années, reste plus importante que dans le passé. Cela s'explique par le lancement, dès 2021, de travaux d'investissements pluriannuels tant dans les bâtiments que dans le domaine informatique.

Evolution de la répartition des dépenses 2017-2025



Types de dépenses :

1. Dépenses neutres ou non susceptibles d'avoir un impact selon le genre
2. Dépenses spécifiques attribuées à des activités favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes
3. Dépenses à genrer, susceptibles d'avoir un éventuel impact sur les femmes et les hommes
4. Dépenses non classifiées



1. Les technologies de l'information et de la communication

Le Parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente.

En termes de matériel :

- plus de 125 ordinateurs portables en ce compris des tablettes ;
- plus de 80 stations de travail partagées ;
- plus de 70 serveurs virtuels et conteneurs ;
- plus de 20 copieurs, scanneurs et imprimantes multifonctions.

En termes de logiciels :

- une infrastructure en évolution progressive (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) et des outils modernes de communication (travail collaboratif, partage dans le cloud, etc.) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développées à partir de logiciels libres ;
- un portail des parlementaires rassemblant les applications destinées aux députés et aux ministres ;
- un agenda permettant d'accéder à tous les documents utiles pour une réunion, de suivre en direct l'état d'avancement des ordres du jour et d'écouter les débats en ligne ;
- une plateforme sécurisée d'échanges de documents officiels ;
- une série de démarches administratives en ligne ;
- une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux

documents et processus administratifs, réduisant d'autant le volume de papier consommé par le Parlement ;

- des applications spécifiques en support des différents services du Parlement : finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

2. Le plan de transition digitale 2022-2026

En 2022, le Bureau du Parlement a approuvé un vaste plan de transition digitale pour les années 2022-2025. Le 25 janvier 2024, le Bureau a reconduit la décision pour la période 2024-2026.

Outre des investissements dans les infrastructures numériques et dans les technologies informatiques, ce plan inclut un important volet en gestion des risques (cybersécurité et résilience), ainsi qu'une refondation de l'approche stratégique, de la gouvernance et de la gestion des processus informatiques. Ce plan ambitieux, mis en œuvre conjointement par l'équipe interne et des experts externes, vise à conserver la maîtrise technologique et l'indépendance vis-à-vis des fournisseurs.

3. Point d'attention sur la sécurité et la continuité métier

Dans le cadre du plan de transition digitale 2022-2026, le Parlement a renforcé significativement sa posture de sécurité informatique durant l'année écoulée :

- le Bureau du Parlement a validé une nouvelle Charte et une nouvelle Stratégie de sécurité ;

- l'authentification à plusieurs facteurs a été généralisée pour sécuriser l'accès aux outils informatiques du Parlement ;
- l'architecture réseau a été optimisée selon les meilleures pratiques de sécurité ;
- des outils de pilotage ont été mis en place pour mesurer et orienter les progrès réalisés ;
- les processus de gestion des risques ont été structurés et renforcés ;
- une approche proactive de maintien en condition de sécurité a été instituée pour garantir la robustesse de nos systèmes.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue visant à maintenir le plus haut niveau de sécurité et de disponibilité de nos services numériques.

4. Mise en place des outils collaboratifs (M365)

Le Parlement a mis en place des nouveaux outils de collaboration et de partage en ligne, à la suite de l'acquisition des licences M365. Cette phase a permis de moderniser les outils de communication et de collaboration, facilitant ainsi le travail quotidien des équipes.

S'en est suivi un travail sur la gouvernance des données pour la mise en place optimale de SharePoint. Cette phase en cours vise à optimiser l'utilisation de SharePoint en assurant une gestion efficace et sécurisée des données, permettant ainsi une meilleure organisation et accessibilité des informations.

5. Remplacement de l'outil de gestion des travaux parlementaires

Les services métiers (DGTL) et informatiques et juridiques (DGFRA) ont collaboré sur le projet

Digitellio. Ce nouvel outil remplacera l'existant (Tabellio), outil principal de gestion des travaux parlementaires. Il constitue une réelle avancée technologique et fonctionnelle pour le cœur du métier de parlementaire.

6. Veille technologique concernant l'intelligence artificielle

Deux questionnaires ont été diffusés auprès des agents et des parlementaires pour évaluer leur niveau de connaissance, leurs usages et leurs attentes vis-à-vis de l'IA. Les résultats ont été présentés lors de la conférence « Les Parlements et l'intelligence artificielle » organisée au Parlement le 5 février 2025.

Ce fut l'occasion pour le Parlement de présenter la Charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Elle fixe les principes de transparence, d'éthique, de responsabilité et de sécurité pour l'usage de l'IA par les agents.

Le Parlement a en outre engagé des échanges avec l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement canadien visant à partager les bonnes pratiques.

Un « Labo IA » composé d'une dizaine d'agents a été mis en place. Bénéficiant d'abonnements ChatGPT-4, ils ont mené des tests en parfaite autonomie, le tout coordonné par un référent en IA désigné par le Conseil de direction. Des réunions bimensuelles ont permis de partager les retours d'expérience.

Une formation de sensibilisation à ces questions a également été proposée à l'ensemble des agents du Parlement.

Des outils de transcription utilisant l'IA générative ont également été testés en vue d'une éventuelle aide à la rédaction et à la révision des comptes rendus des réunions.



© Adobe Stock

Les ressources humaines

1. Le personnel

En date du 1er juin 2025, le Parlement comptait 113 agents statutaires et 19 agents contractuels, soit 72 hommes et 60 femmes.

Le statut administratif et pécuniaire des agents

En date du 20 novembre 2013, l'Assemblée a réformé l'ensemble du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2014 et est toujours d'application actuellement.

Depuis lors, l'Assemblée a amendé le statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement à plusieurs reprises.

L'organigramme des services

(au 1er juillet 2025)

En vertu de l'article 47 de la loi spéciale du 8 août 1980, le greffier a autorité sur tous les services et sur le personnel du Parlement.

En application des articles 23 et 24 du statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du Parlement et les a organisés en directions générales de la manière suivante :

▪ **Le Secrétariat général** chargé de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la Francophonie, de la sécurité, des huissiers et des chauffeurs

Secrétaire général : M. Xavier Baeselen
Effectif : 35 agents

▪ **La Direction générale des travaux législatifs** chargée des travaux de l'Assemblée (séances, commissions et compte rendu), des études et de la documentation

Directrice générale : Mme Virginie Watrin
Effectif : 27 agents

▪ **La Direction générale des relations extérieures** chargée des relations internationales, des relations publiques, de la communication, du protocole et des événements

Directrice générale : Mme Viviane Gérard
Effectif : 18 agents

▪ **La Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales** chargée du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition

Directeur général : Philippe Di Nunzio
Effectif : 43 agents



2. Les mouvements du personnel

Les recrutements statutaires et contractuels

Au cours de la période, trois agents ont été nommés à l'essai et trois agents ont été nommés à titre définitif. De plus, six agents ont été recrutés sous contrat.

Les recrutements sous contrat occasionnel (CRI)

Le Parlement est doté d'un service interne des comptes rendus. Ce service est chargé d'établir les comptes rendus des réunions de commission et de la séance.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service, le Parlement fait appel, en fonction des nécessités, à des rédacteurs temporaires ou occasionnels ayant pour mission de participer à la rédaction des comptes rendus, dans le respect des directives émanant des chefs de service et dans les délais impartis.

Les départs

Sur la période comprise dans ce rapport, six agents ont quitté les services du Parlement dont deux ont été admis à la pension.

Ce chapitre est l'occasion de rendre hommage et d'exprimer notre gratitude à Mme Viviane Gérard, directrice générale des relations extérieures du Parlement. Après 36 années consacrées à notre institution, elle prendra sa pension le 1er octobre 2025. Nous souhaitons également saluer l'ensemble des agents qui ont fait valoir leurs droits à la retraite au cours de cette année.



Mme Viviane Gérard été décorée de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, par le Président M. Benoit Dispa, en reconnaissance de sa carrière au service des relations internationales et de la francophonie.

3. Les évaluations

Conformément au Statut, l'évaluation de chaque agent nommé définitivement a lieu bisannuellement.

Pour en assurer la cohérence et l'efficacité, les collègues d'évaluateurs ont privilégié l'évaluation à date rapprochée d'agents ayant un même profil de fonction ou étant affectés à une même filière de métier au sein d'un service.

L'évaluation porte sur différents critères (savoir, savoir-être et savoir-faire) et comporte aussi une synthèse globale.

Le cycle d'évaluation est réalisé sur base des dispositions statutaires, telles que modifiées en décembre 2016, et du système objectif de notation approuvé par décision du Bureau du 9 mars 2017. Le service des ressources humaines assure le suivi administratif du système d'évaluation.

4. Le plan de formation

Le plan de formation 2024

Le plan de formation relatif à l'année civile 2024 a été proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 14 décembre 2023.

Ce plan de formation en quelques éléments clés :

- Nombre de formations données : 29
- Durée moyenne d'une formation : un peu moins de 1 jour
- Nombre d'agents ayant reçu au moins 1 formation : 137

Il s'ensuit que 100 % des agents ont reçu au moins une formation en exécution du plan de formation 2024.

Le plan de formation 2025

Ce plan de formation, proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 16 janvier 2025, englobe la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

La présentation générale

Le plan de formation se présente autour de quatre axes principaux :

- A. Compétences techniques « métier » domaine d'expertise de la fonction ;
- B. Compétences techniques « support » ;
- C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales ;
- D. Compétences institutionnelles.

A. Compétences techniques « métier » domaine d'expertise de la fonction

A.1 Développement des compétences managériales formations obligatoires

- A.1.1. Sensibilisation aux divers aspects du management des institutions publiques
- A.1.2. La gestion des ressources humaines
- A.1.3. Les outils favorisant la gestion de projets
- A.1.4. L'évaluation et son accompagnement

A.2 Accompagnement des « coachs » dans la gestion de leurs équipes – formations obligatoires

- A.2.1. La gestion d'équipes
- A.2.2. L'évaluation et son accompagnement

A.3 Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction

- A.3.1. Métiers des travaux de l'Assemblée
- A.3.2. Métiers de l'étude et de la documentation
- A.3.3. Métiers des relations extérieures
- A.3.4. Métiers des nouvelles technologies
- A.3.5. Métiers des finances et de la comptabilité
- A.3.6. Métiers juridiques
- A.3.7. Métiers des ressources humaines
- A.3.8. Métiers du bâtiment
- A.3.9. Métiers de secrétariat et de soutien administratif ou logistique
- A.3.10. Métiers d'huissiers (messagers)
- A.3.11. Métiers d'huissiers (chauffeurs)
- A.3.12. Autres métiers

B. Compétences techniques « support »

B.1 Formations relatives aux technologies de l'informatique

- B.1.1. Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE Word, Excel et PowerPoint
- B.1.2. Poursuivre les formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution

B.2 Formations relatives aux autres compétences techniques « support »

- B.2.1. Développer les techniques d'expression écrite
- B.2.2. Développer les techniques d'expression orale

C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales

C.1 Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail

- C.1.1. Personnes de confiance
- C.1.2. Équipier de première intervention (EPI) et chef (CEPI)
- C.1.3. Prévention et sécurité
- C.1.4. Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise)
- C.1.5. Bien-être au travail

C.2 Formations liées à des dispositions réglementaires et légales

D. Compétences institutionnelles

D.1 Formations liées aux compétences institutionnelles

Les priorités

Comme pour les cycles précédents, afin de déterminer les priorités en termes de formations, il est indispensable de faire le point sur les besoins en compétences individuelles et collectives. Cet exercice est réalisé à partir des profils de fonction et des besoins et attentes recensés à l'occasion des évaluations.

Les thèmes suivants ont été considérés comme prioritaires:

- le développement continu des capacités managériales des cadres et responsables de l'administration du Parlement (rubrique A.1 du plan) ;
- le maintien et le développement des compétences des « coachs » en ce qui concerne la gestion d'équipes (rubrique A.2 du plan) ;
- le développement continu du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction (rubrique A.3 du plan) ;
- la poursuite du développement des nouveaux outils proposés par Microsoft 365, du cycle de formation permanente à la suite d'Office en fonction des besoins et nécessités (rubrique B.1 du plan) et des compétences liées à l'utilisation de logiciels internes ;

- le développement du niveau d'expertise en lien avec les compétences support (rubrique B.2 du plan) ;
- le développement des formations relatives au bien-être au travail, à la personne de confiance, au secourisme et aux équipiers de première intervention, en concertation avec le conseiller en prévention (rubrique C.1 du plan) ;
- le développement des compétences institutionnelles (rubrique D du plan)...

Outre les formations classiques, il a été décidé de continuer de donner accès aux agents à des plateformes de formations spécifiques afin de pouvoir se former à leur propre rythme via internet.

Satisfaction des agents ayant bénéficié d'une formation

À l'issue de chaque formation, le service des Ressources humaines remet un questionnaire de satisfaction aux agents. Grâce à la compilation de ces enquêtes, l'organisation et le contenu des formations peuvent être optimisés. L'amélioration dans la collecte des données et le suivi administratif des enquêtes de satisfaction, déjà visible à l'occasion du cycle précédent, sera poursuivie en 2025.

5. Accueil de stagiaires étudiants

La dynamique d'accueil de stagiaires s'est poursuivie au sein de l'ensemble des services. Au total, treize étudiants ont été accueillis.

En outre, depuis février 2024, un parcours d'accueil et d'intégration soutenu par une plateforme digitale structure et soutient leur intégration.

Les retours des stagiaires mettent en évidence la qualité de l'accueil humain et l'intérêt suscité par l'immersion dans la vie parlementaire.



6. Le conseil de direction

(Art. 30 du statut administratif et pécuniaire)

Il est institué un conseil de direction composé du greffier et des directeurs généraux responsables des directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le conseil de direction peut traiter de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.

7. Le conseil du personnel

(Art. 31 du statut administratif et pécuniaire)

Le conseil du personnel est un organe qui représente les intérêts du personnel auprès du Parlement. Celui-ci donne un avis, soit d'initiative, soit à la demande du Bureau, du greffier ou du conseil de direction :

1. sur les problèmes concernant le statut de l'ensemble du personnel et/ou des catégories de personnel, à l'exclusion des cas individuels, notamment ceux relatifs aux promotions et aux questions de discipline ;
2. sur les problèmes relatifs à la sécurité, l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail et d'une manière plus globale sur la politique du bien-être au travail, étant entendu que ces dispositions s'étendent aux missions contenues dans la législation sur le bien-être au travail.

La composition et le fonctionnement du Conseil du personnel sont déterminés en application d'un règlement adopté par le Bureau. Des élections de renouvellement complet du Conseil du personnel ont eu lieu au mois d'octobre 2024.

8. Le bien-être au travail

(Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)

1. Des personnes de confiance

Deux agents sont désignés en tant que « personnes de confiance ». Ceux-ci jouent un rôle d'écoute, d'information et de conseil pour toute personne qui s'estime être victime de risques psychosociaux.

2. Le Service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT)

Le rôle du Service interne de prévention et de protection au travail consiste à assister le Parlement dans l'application des mesures se trouvant dans la loi sur le bien-être. Ce service a également une fonction de conseil à l'égard des agents.

Il a été décidé de recourir au Service interne de prévention et de protection au travail commun à différentes entités en relation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (SIPPT commun) en vue d'assurer cette fonction depuis le 15 mars 2024.

3. Le Comité de prévention et de protection au travail (CPPT)

Pour la législature 2024-2029, le cadre de la politique de prévention du Parlement a été présenté par le greffier lors de la mise en place du Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT).

Dans le respect de la loi du 4 août 1996, le conseiller en prévention interne réalise l'ensemble des analyses des risques en collaboration avec la ligne hiérarchique.

Un plan global est rédigé. Celui-ci est établi pour une période de cinq ans et est actualisé chaque année. Il mentionne les objectifs de prévention pour le Parlement, la planification des projets et le service qui a en charge la mise en place des mesures.

Lors des réunions du CPPT, différents thèmes sont abordés et font l'objet d'une présentation détaillée par les acteurs de la santé et les conseillers en prévention du SIPPT tels que les rapports de visite obligatoire des lieux de travail ou relatifs à la sécurité incendie.

4. Les équipiers de première intervention (EPI) et les personnes ayant suivi une formation de secouriste (BEPS)

Conformément à la législation, le Parlement forme et recycle des équipiers de première intervention (EPI) et des secouristes de manière régulière. Les personnes occupant une fonction d'EPI et de secouriste font partie du personnel du Parlement, du personnel des groupes politiques ainsi que de la police militaire.

Pour l'année 2024, le Parlement disposait de 29 personnes formées comme EPI et de 26 secouristes.

Les **comptes rendus** des travaux

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Parlement est doté d'un service lui permettant d'assumer en toute autonomie et de façon pérenne la réalisation des comptes rendus des travaux. Ce service, attaché à la Direction générale des travaux législatifs, est composé pour partie d'agents statutaires et pour partie d'un personnel temporaire contractuel, engagé en fonction des nécessités de service.

Il fait également appel à des agents d'autres services du Parlement pour le séquençage des enregistrements sonores des séances et commissions plénières ainsi que des réunions de commission.

Le service du compte rendu est chargé d'établir les comptes rendus de l'intégralité des débats en séance plénière et des interpellations et questions orales posées en commission. La publication de ces documents est régie par plusieurs dispositions du règlement du Parlement: les comptes rendus provisoires sont publiés le jour même de la séance plénière ou de la réunion de commission ; les retranscriptions des différentes prises de parole sont envoyées aux orateurs respectifs ; les comptes rendus définitifs qui intègrent les remarques et corrections des orateurs et qui ont fait l'objet d'une dernière relecture par les rédacteurs en chef sont publiés au moins 84 heures avant la séance ou réunion suivante.

Durant la session 2024-2025, le service du compte rendu a établi 24 comptes rendus de séances et commissions plénières et 101 comptes rendus des commissions thématiques. Il a aussi réalisé 8 comptes rendus des auditions qui se sont déroulées durant la session 2024-2025 et qui concernent l'enseignement supérieur inclusif, d'une part, et le phénomène de radicalisme et d'autocensure dans l'enseignement, d'autre part.

Cette session a indéniablement été marquée par un important contrôle parlementaire sur l'action gouvernementale. De ce fait, la production du service du compte rendu a atteint 4 256 pages.

Le service du compte rendu intégral et l'intelligence artificielle

À la suite d'une décision du Bureau du Parlement, le service du compte rendu est actuellement impliqué dans un projet pilote d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour la confection du compte rendu.

Dans une phase de prospection, les agents du service du compte rendu ont dès lors pris contact avec d'autres assemblées parlementaires impliquées dans des projets similaires, comme le Parlement estonien, le Sénat brésilien et le Sénat italien, pour un échange de vues sur les aspects technologiques et sur les processus de travail. Ils sont également impliqués dans le groupe de travail informel de collaboration entre les assemblées parlementaires belges sur l'IA. En outre, ils ont éprouvé plusieurs logiciels de retranscription intelligente, afin de tester l'adéquation avec le niveau exigeant de qualité des textes produits : le compte rendu n'est pas une simple retranscription littérale des propos de l'orateur, mais nécessite des reformulations pour transposer le langage oral en style écrit ; pour ce faire, l'IA doit donc être adaptée et évolutive.

Les **études** et la **documentation**

1. Le portail parlementaire « Ad Hoc »

Au cours de la session 2024-2025, la cellule Documentation a poursuivi la mise à jour du portail documentaire destiné aux députés, collaborateurs, groupes politiques, agents du Parlement et – sur demande – aux chercheurs, professeurs et étudiants. Ce portail, appelé « Ad Hoc », fournit un maximum d'informations utiles au travail parlementaire. Il permet aux utilisateurs d'accéder à l'ensemble des sources référencées (articles, dossiers d'actualité, ouvrages, podcasts, listes thématiques...), d'effectuer un emprunt parmi la collection de monographies et d'effectuer une recherche thématique simplifiée ou avancée.

Enfin, il recense les publications du Parlement, son actualité, ses rapports... Il propose notamment des sélections bibliographiques en lien avec le cycle de conférences Ref-Lex.

Les « Nouveautés Ad Hoc »

Lors de chaque séance plénière, les parlementaires reçoivent une liste contenant une sélection d'ouvrages récents. Ceux-ci sont sélectionnés de manière rigoureuse et en toute neutralité par l'équipe des documentalistes. Ces monographies sont disponibles au prêt via le portail et mises en évidence en bibliothèque. Le même jour, un courriel reprenant une liste des dernières acquisitions est également envoyé à l'ensemble des lecteurs.

2. Le fonds courant

Au 11 juin 2025, le fonds global comptait :

- 7.716 monographies ;
- 13.380 articles de revues soumis aux droits d'auteurs ;
- 49.409 articles de presse soumis aux droits d'auteurs.

La collection de périodiques de la bibliothèque cible les domaines de l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires.

Outre les publications dites classiques privilégiant le droit, la politique et les sciences administratives, l'équipe a la volonté d'ouvrir le fonds documentaire aux sujets en lien avec l'évolution de la société et du monde : l'intelligence artificielle, la désinformation, l'ingérence étrangère, etc. Par ailleurs, le support électronique est fortement favorisé pour des raisons de conservation, mais aussi de facilité d'accès.

3. Les revues de presse

La revue de presse matinale

Quotidiennement, aux alentours de 8h00, l'ensemble des lecteurs reçoivent une revue de presse matinale. Elle est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique fédérale et des entités fédérées. Elle peut être consultée sur tablettes et smartphones.

La revue de presse quotidienne

En parallèle, une revue de presse plus exhaustive est diffusée après 9h00. Les articles sélectionnés portent essentiellement sur les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou sur l'actualité des autres entités fédérées, de l'État fédéral et de l'Union européenne. Des articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des accords de coopération ou avec lesquels le Parlement est lié dans le cadre de la francophonie internationale ou tout simplement des articles de pays faisant l'objet d'une actualité politique sont également retenus. Dans un souci d'exhaustivité, des rubriques comme la santé, l'intelligence artificielle, la société y sont également proposées. Les articles qui ont été sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et les plus pertinents sont intégrés dans le portail « Ad Hoc ».

La revue de presse « Francophonie »

Depuis septembre 2015, le Service de la documentation du Parlement diffuse une revue de presse « Francophonie » principalement axée sur l'actualité des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Sa périodicité est mensuelle. Puisque les articles sont sélectionnés en fonction de l'actualité internationale, avec désormais des articles thématiques, géopolitiques et de doctrine et puisque la revue de presse peut contenir aussi bien des articles de presse que des articles de revues spécialisées, la revue a été renommée « Revue de presse internationale ».

Les destinataires sont les députés membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont également membres de la section Belgique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), ainsi que les députés membres de la commission des Relations internationales du Parlement.

4. Les recherches

Une des missions principales de la cellule Documentation est la recherche documentaire au profit :

Des agents du Parlement

Les demandes émanent principalement des juristes, des administrateurs de commission et de la Direction générale des Relations extérieures. Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger et les travaux des commissions.

Des parlementaires, collaborateurs et groupes politiques

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l'Assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse... Ces recherches représentent la grande majorité des demandes reçues.

Des demandes extérieures

Ces dernières arrivent par divers canaux : par le site du Parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (le Parlement de Wallonie, l'Union des villes et communes ...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire. Le type de demande est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du Parlement, articles de presse, etc. Depuis la session précédente, l'équipe constate une nette évolution de ces demandes extérieures.

5. La base de données du Parlement : Tabellio

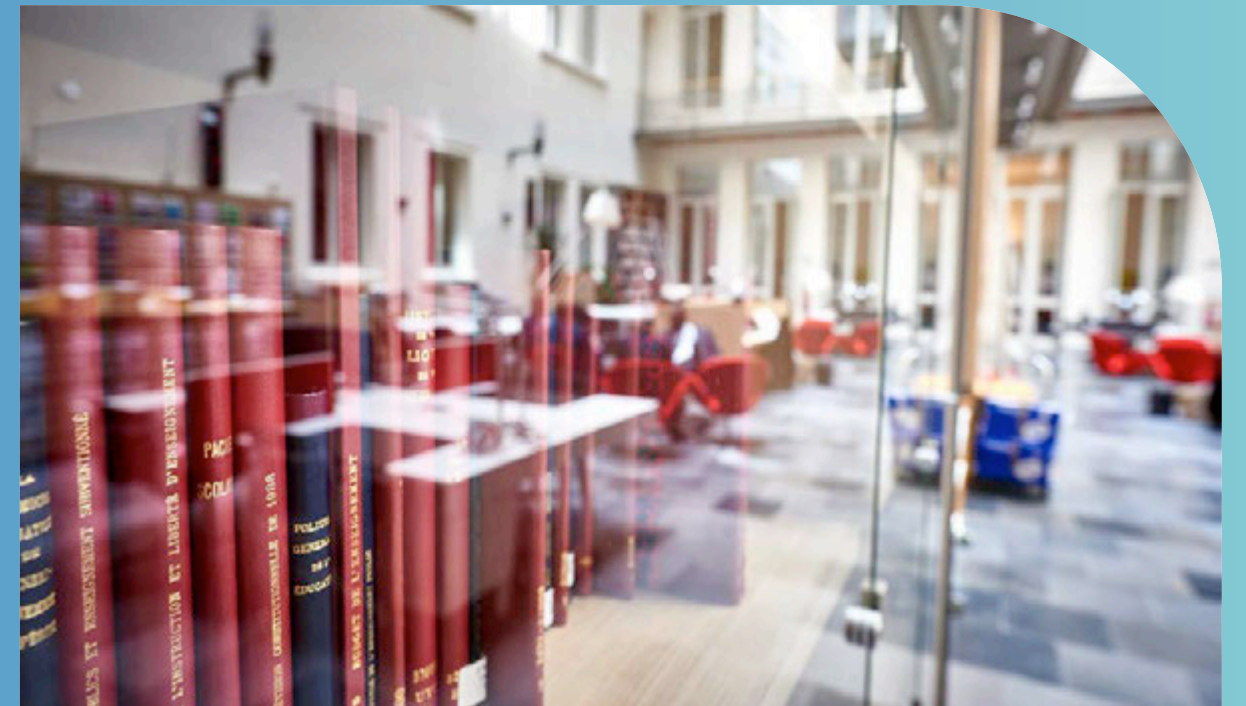
Cette base de données, accessible au grand public sur le site internet www.pfwb.be/documents-parlementaires et www.pfwb.be/le-travail-du-parlement est alimentée par les équipes de la Direction générale des travaux législatifs. Elle contient, dans ses moindres détails, l'ensemble de l'activité parlementaire du Parlement depuis sa création en décembre 1971. Tous les documents parlementaires y sont répertoriés, dépouillés et rendus accessibles. Alimentée quotidiennement, Tabellio est la mémoire de l'Assemblée législative.

6. Le thésaurus

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche, mais aussi souvent ambigu. Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'utilisateur dans cet écheveau. C'est le thésaurus qui définit les critères de recherches proposés sur le site internet www.pfwb.be/documents-parlementaires.

06

Informations pratiques



Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour visiter le Parlement et ses coulisses (groupes uniquement), rendez-vous à l'adresse www.pfwb.be/visites.

Vous souhaitez suivre les débats parlementaires ?

Les travaux du Parlement sont publics.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda sur www.pfwb.be) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous un jour de séance, avec votre carte d'identité, au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles.

Vous pouvez également suivre en vidéo l'intégralité des commissions et des séances plénières (en direct et différé) sur :
notre site internet : www.pfwb.be
notre page Facebook : www.facebook.com/parlement.federation
notre chaîne YouTube : www.youtube.com/c/ParlementFederationWallonieBruxelles

Suivez l'actualité du Parlement en ligne grâce à notre "JT" et à la présentation de ses travaux :
[Le JT du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)

Le Parlement vous donne aussi rendez-vous sur votre télévision locale pour les questions d'actualité en séance plénière, un mercredi sur deux à partir de 14h.

Vous avez une question ou recherchez des informations ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse :
relationsexterieures@pfwb.be

Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

Contactez le secrétaire général du Parlement

M. Xavier Baeselen
6 rue de la Loi
1000 Bruxelles
Tél. : 02/506.38.59
Courrier électronique :
secretariatgeneral@pfwb.be
Site internet : www.pfwb.be

Restons en contact, suivez-nous

 [@parlement.federation](https://www.facebook.com/parlement.federation)
 [@parlementf](https://twitter.com/parlementf)
 [@parlementf](https://www.instagram.com/parlementf)
 [@parlement-de-la-federation-wallonie-bruxelles](https://www.linkedin.com/company/parlement-de-la-federation-wallonie-bruxelles)
 [@ParlementFederationWallonieBruxelles](https://www.youtube.com/ParlementFederationWallonieBruxelles)
 [@parlementfwb.bsky.social](https://bsky.social/parlementfwb.bsky.social)
 [@parlementf](https://www.pfwb.be)



Éditeur responsable :
M. Xavier Baeselen, secrétaire général du
Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Rue de la Loi, 6 - 1000 Bruxelles.

Conception et réalisation graphique : Actidis -
<https://actidis.be/>

Crédits photographiques : Reporters Agency,
Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et autres mentions accolées aux photographies.

Édition numérique finalisée le 25 septembre 2025.

Tous les droits de traduction, d'adaptation et de
reproduction par tous procédés réservés pour
tous les pays.

